This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

The
University of California
Library

H. Morse Stephens

University of California

" LES SAINTS "

Ste Germaine Cousin

(1579-1601)

par

LOUIS VEUILLOT

COMPLÉTÉE PAR FRANÇOIS VEUILLOT

TROISIÈME ÉDITION

Victor Lecoffre

S^te^ Germaine Cousin

" LES SAINTS "

Collection publiée sous la direction de M. HENRI JOLY, de l'Institut.

VOLUMES PARUS :

Sainte Germaine Cousin, par LOUIS VEUILLOT, complétée par FRANÇOIS VEUILLOT.

La B^nne Marie de l'Incarnation, Madame Acarie, par le Prince EMMANUEL DE BROGLIE. *Deuxième édition.*

Sainte Hildegarde, par M. l'Abbé PAUL FRANCHE. *Deuxième édition.*

Saint Victrice, par M. l'Abbé E. VACANDARD. *Deuxième édition.*

Saint Alphonse de Liguori, par le BARON J. ANGOT DES ROTOURS. *Deuxième édition.*

Le B^x Grignion de Montfort, par ERNEST JAC. *Deuxième édition.*

Saint Hilaire, par le R. P. LARGENT. *Deuxième édition.*

Saint Boniface, par G. KURTH. *Deuxième édition.*

Sainte Thérèse, par HENRI JOLY. *Cinquième édition.*

Saint Yves, par CH. DE LA RONCIÈRE. *Deuxième édition.*

Sainte Odile, patronne de l'Alsace, par HENRI WELSCHINGER. *Troisième édition.*

Saint Antoine de Padoue, par M. l'Abbé A. LEPITRE. *Troisième édition.*

Sainte Gertrude, par GABRIEL LEDOS. *Troisième édition.*

Saint Jean-Baptiste de la Salle, par A. DELAIRE. *Quatrième édition.*

La Vénérable Jeanne d'Arc, par L. PETIT DE JULLEVILLE. *Quatrième édition.*

Saint Jean Chrysostome, par AIMÉ PUECH. *Troisième édition.*

Le B^x Raymond Lulle, par MARIUS ANDRÉ. *Deuxième édition.*

Sainte Geneviève, par M. l'Abbé HENRI LESÊTRE. *Quatrième édition.*

Saint Nicolas I^er, par JULES ROY. *Troisième édition.*

Saint François de Sales, par AMÉDÉE DE MARGERIE. *Cinquième édition.*

Saint Ambroise, par le DUC DE BROGLIE. *Cinquième édition.*

Saint Basile, par PAUL ALLARD. *Quatrième édition.*

Sainte Mathilde, par EUGÈNE HALLBERG. *Troisième édition.*

Saint Dominique, par JEAN GUIRAUD. *Quatrième édition.*

Saint Henri, par M. l'Abbé HENRI LESÊTRE. *Quatrième édition.*

Saint Ignace de Loyola, par HENRI JOLY. *Cinquième édition.*

Saint Étienne, roi de Hongrie, par E. HORN. *Troisième édition.*

Saint Louis, par MARIUS SEPET. *Cinquième édition.*

Saint Jérôme, par le R. P. LARGENT. *Cinquième édition.*

Saint Pierre Fourier, par LÉONCE PINGAUD. *Quatrième édition.*

Saint Vincent de Paul, par le PRINCE EMMANUEL DE BROGLIE. *Neuvième édition.*

La Psychologie des Saints, par HENRI JOLY. *Neuvième édition.*

Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons, par le R. P. BROU (S. J.). *Quatrième édition.*

Le B^x Bernardin de Feltre, par E. FLORNOY. *Troisième édition.*

Sainte Clotilde, par G. KURTH. *Septième édition.*

Saint Augustin, par AD. HATZFELD. *Septième édition.*

***Chaque volume se vend séparément. Broché.* 2 fr.**
***Avec reliure spéciale.* . . 3 fr.**

51734. — Imprimerie LAHURE, rue de Fleurus, 9, à Paris.

"LES SAINTS"

Ste Germaine Cousin

(1579-1601)

par

LOUIS VEUILLOT

COMPLÉTÉE PAR FRANÇOIS VEUILLOT

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1904

BX4700
C78V5
1904

PERMIS D'IMPRIMER :

Paris, le 18 *janvier* 1904

H. Odelin
V. G.

HENRY MORSE STEPHENS

PRÉFACE

En réimprimant ici la plus grande partie d'un ouvrage déjà publié, la collection des Saints fait une exception imprévue et dont il est bon de dire quelques mots.

Assurément le rappel du nom de Louis Veuillot peut déjà passer pour une explication bien suffisante et de nature aussi à persuader que la tentative ne sera pas renouvelée souvent ; mais nous tenons à ajouter que ce petit livre sur Germaine Cousin était épuisé depuis très longtemps. Il avait été composé à une époque où Germaine n'était encore que Bienheureuse : les documents mis depuis lors en lumière par le procès de canonisation étaient inconnus, et l'histoire du culte, cette partie si intéressante du rôle et de l'action des saints,

866744

" LES SAINTS "

Ste Germaine Cousin

(1579-1601)

par

LOUIS VEUILLOT

COMPLÉTÉE PAR FRANÇOIS VEUILLOT

TROISIÈME ÉDITION

Victor Lecoffre

S^te^ Germaine Cousin

saint Éremberg (637), moine de Fontenelle, qui abdiqua l'épiscopat pour retourner dans la solitude; et enfin cette fleur de sang royal, Louis d'Anjou, petit neveu de saint Louis, roi de France, neveu par sa mère de sainte Élisabeth, duchesse de Thuringe, fils de Charles II, roi de Naples, petit-fils d'Étienne V, roi de Hongrie.

Entre ce fils de France et notre bergère, il y a de touchants rapports, et leur sainteté est la même à travers la distance des situations, plus grande encore que celle des siècles. Tous deux jeunes, tous deux souffrants et éprouvés, tous deux humbles par dessus tout. Louis d'Anjou, à vingt-et-un ans, avait subi sept années de dure captivité à Barcelone, comme otage pour le roi son père. Lorsqu'il sortit de prison, on lui offrit un royaume. Il répondit qu'il avait un frère à qui l'on pouvait donner cette couronne, et il demanda de se consacrer à Dieu dans l'ordre des Frères-Mineurs. « Jésus-Christ, disait-il, voilà mon royaume. Avec lui, j'ai tout; sans lui, je perds tout. » Les refus de ses parents ne le découragèrent pas. Ayant reçu la prêtrise à vingt-deux ans, et obligé en même temps, par la sainte obéissance, d'accepter l'évêché de Toulouse, il accomplit le pèlerinage de Rome, et prononça ses vœux chez les Frères-Mineurs, avant de recevoir la consécration épiscopale. Il parut ensuite dans son diocèse (1297) sous le pauvre habit de saint François. On le reçut avec magnificence, comme un prince, et avec respect,

comme un saint, ce qui convenait doublement au caractère de la ville, toujours pieuse, et toujours magnifique. Il visita d'abord les malheureux et pourvut à leurs besoins. Il leur assigna la plus grande part, ou pour mieux dire, la presque totalité de ses revenus. Tous les jours, il avait vingt-cinq pauvres à sa table et les servait lui-même, quelquefois à genoux. Il était si doux et si modeste que c'était assez de le voir pour se sentir le cœur porté vers Dieu. On admirait le zèle avec lequel il remplissait tous ses devoirs d'évêque, ajoutant les rigueurs de la pénitence aux fatigues de l'apostolat. Effrayé de la grandeur de ses obligations, il demandait d'en être déchargé. Dieu lui donna ce que les hommes ne voulaient pas lui accorder. Il tomba malade, et sentit approcher sa fin. « Après un voyage dangereux, me voilà, dit-il, en vue du port où j'aspirais. Je vais jouir de mon Dieu, dont le monde me dérobait la possession. » Il reçut le saint viatique, récita l'*Ave Maria*, et mourut. Il avait vingt-trois ans et demi.

A l'époque où naquit Germaine Cousin, vingt et un conciles avaient été tenus à Toulouse. Les actes qui nous restent de ces assemblées ont un admirable caractère de zèle pour l'orthodoxie, pour la discipline, pour les mœurs, pour la justice et pour la charité. Le XIX^e^, célébré en 1229, défend de condamner personne comme hérétique, avant qu'il n'ait été jugé tel par l'évêque du lieu. Il ordonne aux juges de rendre la justice gratuitement; de ne

consulter dans leurs jugements ni la faveur, ni la passion, ni la crainte, et leur enjoint de désigner des avocats pour les pauvres.

Sous la main de cette Église, s'était élevé de bonne heure un peuple intelligent et généreux, sincèrement attaché à sa foi, à sa liberté, à ses princes. Dans l'histoire si curieuse et si dramatique de Toulouse, on voit sans doute, comme dans toutes les histoires humaines, des passions, des excès et des crimes. Le zèle y dégénère souvent en fanatisme, la justice y devient aisément cruelle. Le tempérament national se portait vite à la violence, et la constitution politique de la cité, toute républicaine, n'était pas faite pour l'adoucir. Les opinions sont exaltées, les lois et les juges sont terribles. A travers tout, néanmoins, se dessine un caractère général auquel on ne peut refuser la sympathie et l'admiration. Cette turbulente démocratie, pourvue de franchises si larges, et en même temps bridée de freins si sévères, s'honore sans cesse par les actes qui méritent le plus le respect des hommes. On croit et on combat : il n'y a point de transaction sur le devoir religieux et politique, point d'abandon du droit, point de lâche amour de la richesse et de la vie. Aucune ville n'a surpassé, ni peut-être égalé Toulouse dans la ferme résolution de conserver sa foi et sa liberté, ou de périr. Ce fut elle seule qui, par sa résistance au Protestantisme, dont les sectateurs abondaient dans ses murs, préserva, d'une totale perversion, le Lan-

guedoc à demi gagné. Elle l'arrêta par un effort qui, durant un demi-siècle, ne se ralentit pas un instant; ne ménageant, il est vrai, ni les rigueurs, ni les représailles, mais ménageant moins encore ses propres sacrifices. On ne peut dire quel cours auraient pris les destinées de la France, si cette grande et ardente capitale s'était laissé vaincre par l'hérésie. Il est probable que le Midi tout entier serait devenu calviniste, et qu'Henri IV, au lieu de recevoir les conditions de la Ligue, lui aurait dicté les siennes. Le Catholicisme et la France y auraient succombé.

Un long travail des événements avait préparé Toulouse à cette résistance héroïque. Parmi ses séditions et ses révolutions, elle apparaît comme un grand foyer religieux, où chaque siècle jette quelque durable aliment. Ses temples sont enrichis des reliques des apôtres, des docteurs et des martyrs. Ses comtes sont les premiers souverains qui s'intitulent souverains *par la grâce de Dieu*. L'un d'eux, le grand Raymond IV, prit la croix avant tous les autres princes d'Europe, et fut l'un des héros de la première Croisade, où il conduisit près de cent mille hommes, la plupart ses sujets. Il partit pour cette entreprise avec son fils encore enfant, et la noble épouse qu'il avait conquise en combattant les sarrasins d'Espagne. Il y dépensa la dot de sa femme et il y mourut. Par son testament, ce grand homme, qui avait eu la principale part à la prise d'Antioche et à celle de Jérusalem,

et dont la vie s'était passée dans les combats pour la foi de Jésus-Christ, ordonna à son successeur de restituer à l'Église d'Arles quelques domaines qu'il se reprochait de lui avoir usurpés. Le successeur de Raymond IV, Bertrand, fit aussi le voyage de la Terre-Sainte, avec quatre mille guerriers, et à son tour, il y trouva la mort.

Cependant, malgré les conciles secondés de la bonne volonté des princes, les diverses sectes qui travaillaient l'esprit des peuples, prenaient un funeste accroissement et devenaient enfin la grande hérésie des Albigeois, qui ressuscitait, après six siècles, les abominations des manichéens. La foi même des populations leur servait à les corrompre. Saint Bernard rapporte qu'il n'y avait rien en apparence de plus chrétien que leurs discours, rien de plus austère que leurs mœurs. Ils poussaient l'abstinence des viandes jusqu'à les déclarer immondes, la continence jusqu'à la condamnation du mariage. Sous ces dehors, qui paraissaient aux gens simples la perfection même de la vie chrétienne et de la pénitence, ils cachaient des doctrines infâmes, où la multitude, qu'ils se contentaient d'irriter contre l'Église et d'éloigner des sacrements, n'avait pas besoin d'être initiée pour s'abandonner bientôt à tous les excès. Le portrait, que Bossuet fait de l'hypocrisie des Vaudois, explique le progrès de tous ces sectaires. « Ils n'allaient point comme un saint Bernard, comme un saint François attaquer, au milieu du monde, les impudiques, les usuriers,

les joueurs, les blasphémateurs et les autres pécheurs publics, pour tâcher de les convertir. Ceux-ci, au contraire, s'il y avait dans les villes et dans les villages des gens retirés et paisibles, c'était dans leurs maisons qu'ils s'introduisaient avec leur simplicité apparente. A peine osaient-ils élever la voix tant ils étaient doux : mais les mauvais prêtres et les mauvais moines étaient mis aussitôt sur le tapis ; une satire subtile et impitoyable prenait la forme du zèle ; les bonnes gens qui les écoutaient étaient pris ; et transportés d'un zèle amer, ils s'imaginaient devenir encore plus gens de bien, en devenant hérétiques : ainsi tout se corrompait. Les uns étaient entraînés dans le vice par les grands scandales qui paraissaient dans le monde de tous côtés : le démon prenait les simples d'une autre manière : par une fausse horreur des méchants, il les aliénait de l'Église, et l'on en voyait tous les jours croître le nombre[1]. »

On sait quelle fut l'histoire des Albigeois, et comment, séduits par leur doctrine, ou intimidés par leur nombre, les malheureux descendants du grand Raymond prirent le parti de ces hérétiques, en même temps qu'en Orient un autre prince de leur famille faisait alliance avec les Infidèles contre les Chrétiens. Quoique ces fils dégénérés d'un héros eussent conservé l'affection d'une grande partie de leurs sujets, Dieu les punit en éteignant leur race.

1. *Hist. des Variations*, liv. XI.

Il suscita contre eux le génie du Pape Innocent III, l'épée de Simon de Montfort, la fermeté épiscopale de Foulques, l'éloquence et la vertu de saint Dominique, et ils furent vaincus.

Après l'extinction de l'hérésie, la religion et la science prirent dans Toulouse un admirable essor. Les monastères et les collèges s'y multiplièrent, et la noble cité, déchue de son rang royal, mais ayant su réserver ses libertés, qu'elle était toujours prête à défendre, manifesta en toute chose une plénitude de vie catholique dont le spectacle, même alors, n'était nulle part plus beau, et n'a, nulle part, rien d'analogue aujourd'hui. Les actes religieux abondent dans ses annales, et se mêlent à toutes les œuvres de la vie publique et privée. La ville entière garde avec un pieux orgueil le souvenir des saints qui l'ont visitée; elle conserve l'humble chaire où ont prêché le Bienheureux Robert d'Arbricelles, saint Bernard, saint Dominique, saint Vincent Ferrier, saint Louis d'Anjou, et le pieux Jean d'Hauterive, honoré du don de prophétie. Elle se rappelle que saint Antoine de Padoue a fréquenté ses écoles; elle honore d'un culte plein de pompe et d'amour les habitants du ciel, dont les reliques reposent sous la voûte de ses églises. Ses magistrats répriment le blasphème, excluent de leurs rangs les citoyens qui commettent ce crime, s'affilient en corps aux ordres religieux, et témoignent partout et toujours d'une piété aussi généreuse que sincère. On ne peut lire sans atten-

drissement les nombreux récits de ces processions grandioses, auxquelles toute la ville prenait part, et qui se renouvelaient également dans les jours d'allégresse, et dans les jours de malheur; actes de foi que Dieu récompensa souvent par des faveurs éclatantes, et qui assuraient au peuple la plus précieuse de toutes les grâces, la conservation de la foi.

Quelques traits feront voir l'influence que les ministres de la parole divine obtenaient dans Toulouse. Lafaille rapporte, sous l'an 1518, que les Capitouls, à la persuasion d'un prêtre nommé Arnaud Revéland, qui prêchait à Saint-Étienne, établirent cette année-là quatre réveilleurs qui devaient marcher toutes les nuits par la ville, depuis une heure jusqu'à cinq, sonnant une cloche et chantant à haute voix : *Réveillez-vous gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassez.* Ce touchant usage date ainsi, pour Toulouse, de l'époque même où se formait en Allemagne la cruelle hérésie qui voulut abolir la prière pour les morts. Il fut observé jusqu'à la révolution.

La même année, un autre prédicateur, religieux Cordelier, nommé frère Thomas de Illirico, attirait une telle foule, qu'on l'obligea de prêcher à la place Saint-Georges, comme avait fait autrefois saint Vincent Ferrier. On y dressa une chaire et tout autour des bancs en amphithéâtre, pour toutes les compagnies de la ville. « Il fit un grand fruit, disent les *Annales*, et convertit un grand

nombre de pécheurs. Il porta les magistrats à défendre l'usage des masques; ce qui ne se doit pas entendre seulement au temps du carnaval : car par un abus qui régnoit en ce temps-là, les jeunes gens, et particulièrement les écoliers, marchoient en tout temps par la ville le visage masqué, ce qui favorisoit les voies de fait, et causoit l'impunité des crimes. » Frère Thomas fit aussi défendre toutes sortes de jeux de hasard. On brûla publiquement les ballots de cartes qui furent trouvés chez les marchands et dans les fabriques, et l'industrie des cartiers fut même abolie. Mais pour ne pas les réduire à la misère, on leur donna le choix de faire tel autre métier qu'ils voudraient, avec dispense de chef-d'œuvre. Enfin, un jour, après une prédication de ce grand serviteur de Dieu, les Capitouls « firent mettre sur les cinq principales portes de la ville des marbres où est représenté en lettres de relief le saint nom de Jésus, supporté par des Anges ». Heureuse la ville, si la vertu de ce nom divin avait éloigné de ses murs le terrible fléau qui, durant plus d'un demi-siècle, allait la remplir de séditions, d'angoisses, de sanglants combats, d'incendies et de ruines! Mais n'ayant pu éviter le protestantisme, Toulouse sut du moins le rejeter, par la force de ce tempérament catholique que l'Église lui avait fait.

On sait que l'hérésie pénétra en France par le moyen des savants et des universités. L'infatuation naturelle au bel esprit, et la frénésie avec laquelle

ils se livraient à l'étude de la littérature payenne, prédisposaient ces docteurs à partager tous les excès des nouveaux réformateurs; la faveur dont ils jouissaient et la multitude des privilèges universitaires leur rendaient trop aisé d'insinuer à leurs écoliers les mauvaises opinions qu'ils avaient accueillies. Dans la florissante Université de Toulouse, où se rassemblaient des jeunes gens de toute la France et même des pays étrangers, quatre mille élèves entouraient la chaire du seul Coras, qui, suivant l'énergie de l'expression en usage, fut des premiers infectés. Déjà, en 1528, le trop célèbre Étienne Dolet, écolier en grand crédit parmi ses camarades « les François de delà la Loire », était secrètement gagné aux nouvelles doctrines et travaillait à les répandre.

En 1531, le mal éclata par un coup de foudre et se montra si grand, « que les magistrats politiques furent obligés d'y mettre la main ». Le Parlement fit arrêter un grand nombre de suspects : « Au témoignage des Annales de l'Hôtel-de-Ville, il y en avait de tous les États, avocats, procureurs, religieux, ecclésiastiques, même des curés. »

Le professeur Boissonné, qui parut des plus coupables, fut condamné à une grosse amende au profit des pauvres, à la confiscation de sa maison, sans doute parce que c'était là qu'il avait enseigné les faux dogmes, et enfin, à faire abjuration publique.

Mais il était déjà trop tard. On vit bientôt appa-

raître le symptôme le plus effrayant et le plus désespérant de ces maladies sociales. Les hérétiques prirent l'offensive, attaquèrent le culte par des insolences et des violences publiques, et la répression, loin de les intimider, les enhardit. On en vit qui endurèrent le dernier supplice avec cette énergie de courage dont les Albigeois avaient donné l'exemple. La secte les exalta comme des martyrs, et leur sang obtint une redoutable fécondité. Désormais, rien n'était plus possible que la guerre : ils se posaient en adversaires qui veulent dominer absolument, s'ils ne sont pas absolument vaincus.

Jusqu'en 1561, le peuple de Toulouse se contenta de détester les hérétiques, sans rien faire directement contre eux. Il laissa même établir le nouveau culte aux portes de la ville, et vit à cette occasion, non sans surprise, la multitude de ceux qui l'avaient embrassé. Les historiens en portent le nombre total à vingt mille « parmi lesquels il y avait un grand nombre de personnes de distinction, d'officiers du roi de toutes sortes, de gentils-hommes, de docteurs, sans compter une infinité d'écoliers de toutes les nations ».

Ce qui montre l'influence et l'adresse des sectaires, les huit Capitouls élus cette année-là étaient huguenots. On en comptait vingt-cinq à peu près dans le Parlement, où en outre, la dangereuse secte des Politiques, déjà formée, était assez considérable.

L'année précédente, le parti s'était emparé de Montauban, de Castres, de Cahors et de quelques villes de la Gascogne. Il dominait à Nîmes, à Béziers, à Beaucaire, à Lectoure, ou s'y trouvait assez puissant pour faire annuler les procédures dirigées contre lui. Dans toutes ces villes, il avait impunément prodigué les cruautés et les sacrilèges.

Tant de succès enflaient l'audace des protestants de Toulouse, et remplissaient les catholiques de colère et d'indignation. Pour en venir aux mains, il ne fallait qu'un signal. Les protestants eux-mêmes le donnèrent. Ils s'étaient mis d'intelligence avec le prince de Condé, et avaient fait le complot d'enlever la ville. Leur dessein ayant été découvert au dernier moment, ils ne l'abandonnèrent pas pour cela, et passèrent outre, entraînés par l'éloquence d'un de leurs ministres qui les séduisit en leur promettant une vengeance épouvantable dans le cas même où ils ne réussiraient point.

La bataille dura trois jours entiers, et, suivant l'opinion la plus commune, il y périt de trois à quatre mille hommes. Après y avoir fait des prodiges de valeur et de discipline, les Huguenots la perdirent, et furent chassés de la ville. « Si bien chassez, écrit Lafaille, que malgré tous les édits que les Huguenots extorquèrent de nos rois dans la suite, il ne leur fut jamais possible de s'y rétablir, quant à l'exercice de leur religion : car il en resta un fort grand nombre, même de ceux qui en

fesaient profession ouverte. On ne le verra que trop dans les années suivantes. »

En effet, si la grande bataille était livrée et gagnée, la guerre n'était pas finie. Elle dura en réalité, non seulement dans les pays environnants, mais dans Toulouse même, jusqu'à l'avènement de Henri IV. Les magistrats du peuple, les Capitouls, en furent les véritables chefs. En admirant leur énergie, on ne peut que regretter et maudire les vengeances effrénées, les excès de la cruelle justice de ce temps, par lesquels les catholiques souillèrent souvent la sainteté de leur cause. Mais combien ne faut-il pas plus détester et maudire l'hérésie, par laquelle ces excès paraissent légitimes à ceux qui les commettent et deviennent inévitables! En somme, Toulouse, à partir de ce jour, résista trente ans et plus à tous les périls, à toutes les séductions, à toutes les trahisons et à toutes les défaillances. Pendant trente ans, pressée d'ennemis à l'intérieur et à l'extérieur, quelquefois enlacée par les politiques, quelquefois opprimée par la populace, elle eut des magistrats intrépides, et un peuple constant dans la résolution de tout souffrir plutôt que d'abandonner le culte de ses pères, et de souffrir à côté de lui un culte étranger. Il y eut des jours d'angoisse, et ils furent nombreux, où son courage s'éleva jusqu'à la majesté des plus beaux exemples que nous offre l'histoire. Les clauses de l'édit de pacification de 1568 impliquaient le rétablissement du culte protestant dans les faubourgs

de la ville. Obligé après quatre jussions d'enregistrer cet édit, le Parlement, auquel s'adjoignit le Corps de Ville, députa au roi pour lui représenter qu'étant en même temps ses fidèles sujets, et les fidèles enfants de l'Église, et ne voulant retirer leur obéissance ni à lui ni à Dieu, ils lui demandaient de « les autoriser *à vendre leurs biens, et à se retirer en autres lieux que par Sa Majesté seroit ordonné, aymant mieux exiler de leur propre patrie, que de demeurer parmi les synagogues des séditieux, rebelles et ennemis de la Sainte Église Romaine* ».

Lorsque les hommes savent se résoudre à de tels sacrifices pour conserver leurs droits, ils les placent au-dessus de toute atteinte, et Dieu leur accorde le triomphe que ceux de Toulouse obtinrent en cette occasion. « Le roi ayant donné aux députés une audience favorable, déclara que son intention n'estait point que l'exercice de la nouvelle religion se fît dans Toulouse, ny dans la viguerie[1]. »

C'est dans cette même viguerie ou banlieue de Toulouse, si héroïquement gardée de tout contact avec l'hérésie, que naquit, quelques années après, la bienheureuse Germaine Cousin, humble et noble expression de ce peuple qui n'aspirait ni à la fortune ni à la gloire, mais qui donnait ses prières et son sang, et qui se trouvait assez payé de ses souffrances lorsqu'il pouvait se prosterner dans ses pauvres églises préservées des outrages de l'ennemi.

1. *Annales*, 2, p. 189.

PREMIÈRE PARTIE

VIE ET VERTUS DE LA BIENHEUREUSE GERMAINE

I

Germaine Cousin naquit à Pibrac, village d'environ deux cents feux, dans la viguerie de Toulouse, vers 1579. L'église paroissiale relevait du grand Prieuré de l'Ordre de Malte, à Toulouse. Le château appartenait aux Dufaud : le propriétaire actuel était ce fameux Guy, seigneur de Pibrac, auteur des quatrains moraux, célèbre par son éloquence dans les assemblées et son crédit à la cour; catholique, mais de ceux pourtant qui plaisaient à Catherine de Médicis, et qui suivaient trop ses inspirations. L'année précédente, 1578, cette reine et sa fille Marguerite de Navarre, revenant de Toulouse, s'etaient arrêtées au château de Pibrac et y avaient été reçues avec beaucoup de magnificence. C'était le plus illustre souvenir de ce lieu, où notre Bienheureuse allait naître dans la pauvreté de Jésus. On ne se souvient guère à Pibrac du passage des deux Reines, et de la gloire et de la fortune du grand orateur : le

souvenir de Germaine, depuis deux siècles et demi, n'a pas cessé d'être vivant. Le château est tombé; l'église est devenue un lieu de pèlerinage parce que Germaine a prié sous ses voûtes et qu'on y a creusé son tombeau.

Son père était un pauvre cultivateur; la tradition lui donne le nom de Laurent : sa mère se nommait Marie Laroche. L'enfant qui venait accroître cette famille indigente parut, dès les premiers instants, vouée à la souffrance et aux afflictions. Elle apportait en naissant de cruelles infirmités, étant percluse de la main droite et atteinte de scrofules. A peine sortie du berceau, elle devint orpheline; Dieu lui retira sa mère. Et comme s'il fallait que toutes les épreuves à la fois s'accumulassent sur cette tête si frêle, le père de Germaine ne tarda pas à se remarier. Cette seconde femme eut des enfants. Ainsi qu'il arrive presque toujours, au lieu de prendre en pitié l'orpheline que la Providence lui confiait, elle la prit en aversion. Voilà donc de quelle sorte Germaine commença la vie : pauvre, infirme, orpheline, placée sous le joug d'une marâtre. Mais n'en jugeons pas comme le monde; ce furent là les premières grâces de Dieu : jetant tout de suite dans le creuset l'or de cette âme, il en tira tout de suite aussi le trésor épuré dont il voulait enrichir la terre et le ciel. C'est aux misères de sa condition que Germaine dut l'éclat hâtif de son humilité, de sa patience et de ses autres vertus. Elle aima la douleur comme une sœur, née avec elle, placée avec

elle dans son berceau, sa constante et son unique compagne depuis son premier cri jusqu'à son dernier soupir.

II

Dès qu'elle fut en âge, sa marâtre, qui ne pouvait la souffrir à la maison, la mit à la garde des troupeaux. Elle y resta jusqu'à la fin de ses jours. La solitude est mauvaise à qui n'y vit pas avec Dieu, et ce métier de pasteur dans la liberté des champs, si innocent en lui-même, est loin, trop ordinairement, de protéger les mœurs des enfants qu'on y emploie, outre qu'il les condamne à une profonde et dangereuse ignorance des choses spirituelles. Pour Germaine, ce fut un repos et une faveur, une source de lumière et de bénédictions. Le grand Dieu qui se cache aux savants et aux superbes, mais qui prend plaisir à se révéler aux petits et aux humbles, se faisait entendre à son cœur par les merveilles de la création, au milieu desquelles elle vivait, les contemplant des regards intelligents de l'innocence. Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu! ils le verront dans le livre qu'il a écrit pour eux sur les tentes du ciel semées d'astres brillants, et sur la surface de la terre couverte d'herbes et de fleurs.

On ignore de qui Germaine reçut les premières leçons, quelle voix amie de son infortune lui révéla les grandes vérités du salut. En tout cas, cette voix

fit peu et n'eut pas beaucoup à faire. Dieu lui-même acheva l'éducation chrétienne de sa servante; elle sut de bonne heure ce que n'apprennent jamais ceux qui ne lui demandent pas de les instruire. Dans ces solitaires entretiens de ce grand Dieu, créateur de toutes choses, avec cette chétive enfant, moins précieuse peut-être aux yeux de la plupart des hommes que l'indigent troupeau sur lequel elle veillait, tout devenait parole et lumière, tout était force, espérance et consolation. Entourée des créatures de Dieu, elle les entendait louer Dieu, et tous les mouvements de son âme s'unissaient à leur cantique éternel. Désormais donc le monde n'avait rien à enseigner à cette ignorante qui connaissait Dieu, et rien à donner à cette indigente qui aimait Dieu.

Prévenue d'une telle grâce, la solitude que lui imposait sa profession lui devint délicieuse, non pas tant parce qu'elle y était à l'abri des duretés et des mauvais traitements de sa marâtre, que parce qu'elle y jouissait de la présence de son Dieu. *O beata solitudo, o sola beatitudo!* ô bienheureuse solitude, ô vraie béatitude, disait un père du désert. Aussi savante dans la science de la vie par le seul instinct de sa piété et de son amour, que ces grands solitaires l'étaient devenus après une longue expérience des choses humaines, cette petite bergère se créait une retraite dans la retraite même. Jamais on ne lui vit rechercher la compagnie des autres jeunes bergers; leurs jeux ne l'attiraient pas, et leurs rires ne troublaient point ses recueillements. Elle ne par-

lait quelquefois aux filles de son âge que pour les exhorter doucement à se souvenir de Dieu.

III

Avec un tel amour du ciel, on fait des pas rapides dans la voie qui y conduit; cette voie, étroite pour le regard, mais si large pour le cœur, dans laquelle la chair n'aperçoit que ronces, cailloux, aridité, passages âpres et difficiles; dans laquelle l'esprit ne trouve que repos, allégresse, rafraîchissement, divines lumières, secours divins. O Dieu, dit l'homme abandonné à son sens charnel, que de privations et de rigueurs, que d'afflictions de toutes sortes pour ceux qui veulent vous obéir! O Seigneur, s'écrie le chrétien, illuminé de l'esprit de vérité, je marcherai à l'aise, *ambulabam in latitudine;* je marcherai à l'aise, parce que j'accomplirai vos commandements; *quia mandata tua exquisivi.*

Ainsi marchait Germaine dans son rude chemin, accablée d'afflictions, joyeuse en esprit, ne comptant pas ses peines, puisque Dieu les lui envoyait, et ne lui demandant point d'en diminuer le nombre ni d'en alléger le poids. Soumise à l'ordre de la Providence, elle ne songeait qu'à donner à Dieu, d'une manière toujours plus parfaite, ce qu'il voulait d'elle dans l'état où sa main miséricordieuse et sage l'avait placée. Elle aimait sa pauvreté et ses infirmités comme des moyens de salut. Exposée aux rigueurs des saisons, elle y voyait, elle y bénissait

des occasions de pénitence. Lorsque Dieu lui eût donné des témoignages éclatants de sa complaisance, en suspendant pour elle, pauvre petite, les lois ordinaires de la nature, elle ne le pria point de la guérir. Il lui sembla meilleur, quand Dieu l'aimait, de rester le rebut du monde et de garder ce fardeau de misère doublement précieux pour elle, puisqu'il la détachait d'elle-même et que Dieu l'aidait à le porter. Telle est la sagesse des Saints, bien différente en ses pensées des vaines conceptions des prétendus sages de ce monde. Ceux-ci, luttant sans cesse contre la volonté divine, et voyant leur bonheur partout où Dieu ne les a pas mis, deviennent souvent plus coupables en se rendant plus malheureux.

IV

La pieuse bergère ne supportait pas avec moins de constance et de résignation les peines bien plus sensibles qui atteignaient son cœur. Aux plus misérables, la maison paternelle est un lieu de repos : il n'y a point d'indigence, ni d'afflictions d'esprit, ni de disgrâces corporelles qui les empêchent d'y trouver cette joie qui surpasse toutes les joies de la terre, le bonheur d'être aimé. Et par une prévoyance toute céleste, Dieu a placé dans le cœur des pères, à côté de ce trésor de tendresse commun à tous les enfants, quelque chose de plus, qui est la part surabondante de l'enfant disgrâcié.

Cette part, Germaine ne l'avait pas; elle n'avait pas sa part légitime, il n'y avait rien pour elle. On ne lui faisait pas sa place au foyer. A peine lui accordait-on dans la maison de son père un asile et un abri. La marâtre, toujours impérieuse, toujours irritée, la renvoyait dans quelque coin. Il n'était pas permis à Germaine d'approcher les autres enfants de la famille, ses frères et ses sœurs, qu'elle aimait tendrement; toujours prête à les servir, sans témoigner aucune jalousie des préférences odieuses dont ils étaient l'objet et elle la victime. L'inflexible dureté de la marâtre réduisait la jeune infirme à aller prendre son repos dans une étable, ou sur un tas de sarments au fond d'un couloir.

Germaine, soumise et respectueuse, se taisait et se cachait. Dieu lui apprenait à aimer assez les souffrances pour accepter avec joie ces humiliations et ces injustices; et comme si sa croix lui paraissait encore trop légère, elle y ajoutait des austérités. Elle se refusa, durant toute sa vie, toute autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau.

Ainsi elle accomplissait en elle ce mystère de la croix qui est le mystère de l'amour. A l'exemple de Jésus-Christ et pour l'amour de Jésus-Christ, elle aimait ceux qui ne l'aimaient point; et toutes ces souffrances envoyées de Dieu par le moyen des créatures, ne lui faisaient haïr qu'elle-même et l'attachaient davantage à Dieu.

D'une part, elle remplissait dans sa perfection le précepte de la charité fraternelle; car « l'amour

fraternel sera dans la croix si nous pratiquons ce que dit saint Paul : *De ne nous regarder pas nous-mêmes, mais ce qui est de l'intérêt des autres* (Phil., II, 4). L'amour fraternel sera un sacrifice continuel, non seulement de son ressentiment lorsque l'on croit être offensé, mais même sans avoir aucun sentiment de plainte, de son humeur, de son intérêt, de son amour propre[1]. » Et d'une autre part, à travers ces immolations, malgré ces immolations, à cause de ces immolations, elle vérifiait ce que dit le même apôtre : « *Que ni l'affliction, ni la persécution, ni la vie, ni la mort, ni les maux présents, ni tous ceux que nous avons à craindre, ni le ciel* quand il serait conjuré contre nous, *ni l'enfer* quand il lancerait contre nous tous ses démons, et enverrait contre nous toutes ses peines, *ni quelque chose que ce soit ne sera capable de nous séparer de Jésus-Christ.* » (Rom., VIII).

V

Tant de conformités avec Jésus-Christ, souffrant, pauvre et persécuté, entretenaient dans le cœur de Germaine une flamme ardente pour la personne adorable de son Rédempteur. Malgré tous les obstacles qu'y mettaient sa faiblesse et ses incommodités, elle assistait tous les jours au saint sacrifice de la Messe. Les obligations même de sa profession

1. Bossuet, *Méditations sur l'Évangile.*

ne l'en dispensaient pas. Pleine de confiance, elle laissait son troupeau dans la campagne et courait se réfugier aux pieds du divin pasteur.

Sans doute, une telle conduite eût été blâmable en beaucoup d'autres, et ceux-là ont une dévotion mal entendue qui, pour la satisfaire, négligent les devoirs de leur état. Mais, de la part de Germaine, ce n'était qu'une obéissance prompte et abandonnée à l'inspiration de Dieu. Elle savait qu'aucun accident n'arriverait à son troupeau, et que le bon Dieu le garderait en son absence. Ne voulait-il pas que sa pauvre brebis eût aussi sa part de nourriture?

Même lorsque ses moutons paissaient sur la lisière de la forêt de Boucone, riveraine des champs de Pibrac et abondante en loups, Germaine, au son de la cloche, plantait en terre sa houlette ou sa quenouille, et courait à l'appel de Celui qui a dit : *Ne craignez rien, petit troupeau, je serai avec vous.* A son retour, elle retrouvait ses moutons où elle les avait laissés, tranquilles et en sécurité comme au bercail. Jamais les loups ne lui en enlevèrent aucun, et jamais ce troupeau, gardé par la bergère absente, ne s'écarta des limites qu'elle lui avait marquées, ni ne causa le moindre dommage dans les terres voisines.

Et comme Dieu s'était plu à bénir les troupeaux de Laban sous la conduite de son serviteur Jacob, de même il bénissait celui que conduisait sa servante Germaine. Dans tout le village, il y en avait

de plus nombreux, il n'y en avait pas de plus beau. La marâtre n'en prenait pas moins occasion des absences de Germaine pour l'accabler de reproches et d'injures. Plus d'une fois les autres habitants de Pibrac, témoins du prodige qui enveloppait le troupeau quand l'innocente bergère était à l'église, s'indignèrent contre cette méchante femme. Ils lui demandaient si elle n'était pas assez contente de la prospérité que Germaine attirait sur sa maison.

La bergère cependant, toujours pleine de respect et de douceur, mais affermie dans sa résolution d'honorer Dieu, continuait d'assister à la messe tous les jours. Dieu lui faisait connaître le prix infini de ce sacrifice qui est la continuation de la cène, où Jésus-Christ s'est offert une fois, mais par une offrande perpétuelle et pour une éternelle immolation. « Jésus est mort une fois, et n'a pu être offert qu'une fois en cette sorte; autrement il faudrait conclure que la vertu de cette mort serait imparfaite; mais ce qu'il a fait une fois en cette manière, qui était de s'offrir ainsi tout ensanglanté et tout couvert de plaies, et de rendre son âme avec tout son sang, il le continue tous les jours d'une manière nouvelle dans le ciel, où nous avons vu par saint Paul qu'il ne cesse de se présenter pour nous (Hébr. IX, 24); et dans son Église, où tous les jours il se rend présent sous ces caractères de mort[1]. »

1. Bossuet, *Méditations sur l'Évangile.*

Quoique la pauvre et simple Germaine ignorât ce qui se passait dans le monde, il est impossible que le bruit de ces batailles, de ces séditions, de ces apostasies, de ces blasphèmes qui retentissaient de tous côtés et dans les environs même de son village, ne soit pas venu jusqu'à ses oreilles. Elle savait que les protestants brûlaient les églises et rejetaient la messe comme une idolâtrie; et l'on ne risque guère de se tromper, en disant qu'elle se sentait animée d'une sainte ardeur à réparer, comme elle le pouvait, tant d'outrages. Mais pour mieux comprendre les sentiments de cette petite bergère, écoutons la voix de Bossuet. Ni la science, ni le génie ne sont de trop pour exprimer ce que Dieu met dans l'âme des saints; et si la pauvre Germaine avait su rendre compte de l'esprit de foi et de piété avec lequel elle assistait à la messe, nul doute que Bossuet ne l'eût écoutée avec plus de respect et d'admiration que nous ne l'écoutons lui-même.

VI

« Que le sacrifice des chrétiens est grand! mais qu'il est simple! qu'il est humble! un peu de pain, un peu de vin et quatre paroles le composent! Je reconnais le caractère du Seigneur Jésus. Qui voyez-vous? un homme : Qu'y croyez-vous? un Dieu. Saint Paul dit : *Qui mangera de ce pain*[1] :

1. 1 Cor. xi, 27.

il ne parle que de pain, direz-vous. Il parle de ce qui paraît, et il se plaît à marquer ce qu'il y a d'humble, de commun, de familier dans ce sacrifice; mais pénétrez la simplicité de cette parole, voyez ce qui suit, ce qui précède : Vous entendrez alors quelle force, quelle grandeur il y a dans cette parole : *Qui mange ce pain.* Car ce pain, c'est-à-dire ce pain fait corps : ce pain en apparence, mais corps en effet, ce pain par qui un autre pain, et le vrai pain de vie éternelle nous est donné. Voilà ce que veut dire ce pain. Il faut entendre de même le *Calice du Seigneur.*

« La persécution ôte à l'Église l'or et l'argent dans lesquels elle sert le Fils de Dieu: peut-elle lui faire perdre la richesse de son sacrifice? Non : un peu de pain, un peu de vin lui peuvent fournir de quoi offrir à Dieu le plus auguste sacrifice, et de quoi donner à tous les fidèles le plus magnifique repas. Voilà les vraies richesses de l'Église. Les autres, non seulement lui peuvent être ôtées, mais elle-même s'en est souvent défaite. Elle a loué ses évêques, qui, pour assister les pauvres, se réduisaient à porter le corps de Jésus-Christ dans un panier, et son sang dans un simple verre; ceux qui employaient les vaisseaux sacrés à racheter les captifs, à acheter de la place pour enterrer les morts. Il faut donc avoir du zèle pour honorer les mystères, et ni l'or, ni les pierreries ne doivent point être épargnés pour exciter les révérences des peuples. Mais cependant n'oublions jamais que ce

qu'il y a de vraiment riche dans ce sacrifice, c'est ce qui est le plus caché, le plus humble. Mais que fait là Jésus-Christ? Je ne vois pas qu'il y fasse rien qui soit digne de lui; c'est cela même qui est grand; car c'est par là qu'il fait voir que toute sa grandeur est en lui-même : c'est en cela qu'il fait voir que toute sa grandeur, aussi bien que toute notre félicité, est dans sa mort. Plus il est anéanti, plus il est mort, plus il nous transporte sa vie. Digne mémorial d'un Dieu qui s'est anéanti lui-même.

« Les cieux s'ouvrent : je perce au-dedans du voile : j'entre dans le sanctuaire, et j'y vois, avec saint Jean, devant le trône, l'*Agneau comme tué, et autour les vingt-quatre vieillards vénérables.* C'est ce que je vois dans le ciel, c'est ce que je vois dans la terre. Là, Jésus comme mort, comme tué, avec les cicatrices de ses plaies, au milieu de ses saints : ici le même Jésus, encore comme tué et revêtu des signes sacrés de la mort violente qu'il a soufferte, environné de part et d'autre de l'assemblée vénérable de ses prêtres. Que nous dit saint Paul de ce Jésus considéré dans le ciel? *Qu'il paraît pour nous devant la face de Dieu : qu'il est dans le ciel toujours vivant, afin d'intercéder pour nous :* qu'il intercède pour nous par sa présence. Et que dirons-nous, à son exemple, de ce Jésus posé sur le saint autel? sinon que sa seule présence et la représentation de sa mort est une intercession perpétuelle pour le genre humain.

« Accompagnons donc cette action de saintes prières : chargeons de nos vœux Jésus-Christ présent. Nous ne prions que par Jésus-Christ : le voilà présent; prions donc par lui plus que jamais. Agneau sans tache, Agneau qui ôtez les péchés du monde, détournez les yeux de votre Père de dessus mes péchés. Je comparais devant son trône et j'en vois sortir *des éclairs et des tonnerres*[1], et des voix terribles et fulminantes contre moi, contre mes crimes. Où me cacherai-je? Je suis perdu, je suis foudroyé. Mais je vous vois entre deux, Agneau sans tâche! Vous arrêtez ces foudres, et le feu de la justice divine s'amortit devant vous : je respire, j'espère, je vis. Mais cet Agneau paisible me dit de devant ce trône : *Allez, et ne péchez plus :* il ne pardonne qu'à cette condition. » (Bossuet.)

VII

A l'habitude d'assister à la messe et d'en goûter l'ineffable mystère, Germaine joignait une sainte assiduité à recourir au sacrement de la Pénitence et à recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur dans la divine Eucharistie. Persuadée de la nécessité de ces secours pour quiconque veut suivre avec constance et fermeté la voie de la justice, on la voyait s'en approcher chaque dimanche et chaque fête de l'année. Elle venait au tribunal où l'Église

1. Apoc. IV, 5.

exerce la puissance que Dieu lui a donnée de remettre et de retenir les péchés. Humble et sincère, elle y apportait ces fautes que le monde ne compte pas et ne voit pas, mais que les Saints connaissent par ce pénétrant et sévère regard qu'ils attachent sur eux-mêmes. Déjà sur ces fautes légères ils ont versé des larmes que Dieu bénit, et ils reçoivent, pleins d'allégresse, la peine que leur impose une justice toujours prompte à pardonner.

Ne passons point si vite, quand nous voyons ce soin vigilant que les Saints apportent à se purifier devant Dieu; méditons leur exemple, faisons un retour sur nous-mêmes, apprenons de leurs soupirs quel est le prix et la nécessité de la Pénitence, avec quel zèle il faut la demander, dans quelles dispositions il faut la recevoir.

Dans le sacrement de la Pénitence, la bonté divine fait un échange mystérieux de la peine éternelle en une peine temporelle. « Si les pénitents, dit Bossuet, avec un ancien docteur, deviennent eux-mêmes leurs juges et les vengeurs de leurs iniquités, en exerçant contre eux-mêmes les peines volontaires d'une justice sévère, ils commueront les supplices éternels dans ces peines passagères qu'ils s'imposeront. Et la raison, continue Bossuet, en est évidente; car, par le sacrement de la Pénitence se fait la réconciliation de l'homme avec Dieu : or, dans une véritable réconciliation, on se relâche de part et d'autre. Voyez de quelle sorte

Dieu se relâche : dès la première démarche, il nous quitte la peine éternelle. Quelle serait, pécheur, ton ingratitude si tu refusais de te relâcher, en subissant volontairement la peine temporelle qui t'est imposée! Si tu rejettes cette condition, la réconciliation ne se fera pas; car Dieu use tellement de miséricorde, qu'il n'abandonne pas entièrement les intérêts de sa justice, de peur de l'exposer au mépris. Personne, dit saint Augustin, ne reçoit la rémission d'une peine plus considérable, à moins qu'il n'en subisse une autre, quoique beaucoup moindre que celle qu'il devait; et c'est ainsi que la libéralité de la miséricorde s'exerce afin que l'équité de la discipline ne soit point abandonnée.

« Il faut donc peser la condition sous laquelle Dieu oublie nos crimes et se rapproche de nous : c'est à charge que nous subirons quelque peine satisfactoire, pour reconnaître ce que nous devons à sa justice infinie qui se relâche de l'éternelle. Aussi voyons-nous clairement cette condition importante dans les paroles du compromis qu'il a voulu passer avec nous pour se réconcilier; car remarquez ici, chrétiens, le mystère de la réconciliation dans le sacrement de la Pénitence. Dans ce différend mémorable entre Dieu et l'homme pécheur, afin d'accorder les parties, on commence à convenir de l'arbitre et on passe le compromis. Cet arbitre, c'est Jésus-Christ, grand pontife et médiateur de Dieu et des hommes. Mais Jésus-Christ se

retirant de ce monde, il subroge les prêtres en sa place, et leur remet les compromis en main. Toutes les deux parties conviennent de ces arbitres. Dieu en convient, puisque c'est son autorité qui les établit; les hommes aussi en conviennent, lorsqu'ils viennent se jeter à leurs pieds : il faut donc que ces arbitres prononcent; mais de quelle façon prononceront-ils? Suivant les termes du compromis. Lisons donc les termes du compromis et voyons les conditions sous lesquelles Dieu se relâche.

« Voici comme il est couché dans les Écritures : *Tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel.* Voilà les paroles par lesquelles Dieu se relâche. Faites donc, arbitres établis de Dieu, ce que Jésus-Christ vous permet; et déliez entièrement le pécheur, sans lui rien imposer pour son crime. Chrétiens, cela ne se peut; car achevons de lire le compromis. *Tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le ciel.* Il lui est donc permis de délier, mais il lui est ordonné de lier. Voilà l'ordre qui lui est prescrit, et cette loi doit être la nôtre; car ce mystérieux compromis ayant été signé des parties, il doit leur servir de loi immuable. Jésus-Christ l'a signé de son sang au nom de son Père, et comme procureur spécial établi par Lui pour cette réconciliation : tu l'as signé aussi, pécheur, quand tu t'es approché du prêtre en vertu de cette parole et de ce traité. Jésus-Christ l'observe de son côté, il te remet la peine éternelle : que reste-t-il donc maintenant, sinon que tu

l'exécutes de ta part avec une exacte fidélité[1] ? »

Cette exacte fidélité, c'est un empressement sévère à donner la satisfaction exigée, une sainte rigueur à combattre l'habitude du péché, enfin un désir véritable de se rendre conforme à Jésus-Christ par les peines et les rigueurs de la Pénitence.

« Car il faut remarquer que les sacrements de l'Église, comme ils tirent toute leur vertu de la passion de notre Sauveur, aussi en doivent-ils porter en eux-mêmes et imprimer sur nous une vive image. Ainsi, dans le sacrement de la sainte Table, nous annonçons la mort de Notre-Seigneur; ainsi nous sommes ensevelis avec Jésus-Christ dans le saint Baptême; ainsi dans la Confirmation, on imprime sur nos fronts la croix du Sauveur, pour nous marquer d'un caractère éternel qui nous doit rendre semblables à Jésus-Christ crucifié. N'y aura-t-il donc que le sacrement de la Pénitence qui ne gravera point sur nous l'image de la mort de notre Sauveur? Non; nous apprenons du saint Concile de Trente que nous devons nous rendre semblables à Jésus-Christ crucifié par les pénitences que nous subissons. Ah! mon Sauveur, quand je considère votre tête couronnée d'épines, votre chair si cruellement déchirée, je dis aussitôt en moi-même : Pauvre ver de terre écorché, quoi! une courte prière, un *Pater*, un *Ave*, *Maria*, un

1. Bossuet, *Sermon pour le mardi de la semaine de la Passion.*

Miserere sont-ils capables de nous crucifier avec vous? Ne faut-il point d'autres clous pour percer nos pieds qui tant de fois ont couru au crime, et nos mains qui se sont souillées du bien d'autrui par tant d'usures cruelles? Il faut quelque chose de plus pénible[1].... »

Il faut quelque chose de plus pénible! Germaine, l'innocente et ignorante fille des champs, le savait comme Bossuet et comme tous les maîtres de la vie spirituelle, et le faisait comme tous les Saints. De là, cette constante rigueur contre sa chair débile, de là, ces privations de surcroît dans sa vie toute de privations. La Pénitence était vraiment pour elle ce sacrement que le Concile de Trente appelle un *baptême laborieux*, et suivant l'expression du même Concile, pesant au prix du sang de Jésus-Christ les moindres fragilités de la nature humaine et les plus légères infractions qu'elle trouvait à se reprocher contre la loi ou contre les inspirations de son Rédempteur, *elle se baptisait dans ses larmes.*

VIII

Mais au milieu de ses larmes, quelle surabondance de saintes délices, quelle allégresse immense! Allégresse du pardon, du rafraîchissement, de l'espoir. Dieu était irrité, il sourit; il se

1. Bossuet, *Sermon pour le mardi de la semaine de la Passion.*

retirait, et voici qu'il se donne. La Pénitence mène à l'Eucharistie. C'est la porte sévère qui donne entrée dans le ciel. Au delà de ce parvis, où le pécheur incline son front et reçoit le vêtement d'innocence, le banquet du père de famille est préparé. La ferveur avec laquelle Germaine recevait la sainte Communion offrait un spectacle si touchant que tous ceux qui le voyaient en étaient ravis, et que l'impression n'en put être effacée par une longue suite d'années. Mais qui peut dire ce qu'éprouvait Germaine? O Dieu des pauvres, ô Dieu des vierges, ô Dieu des humbles et des opprimés! la bienheureuse enfant à qui vous vous donniez vous emportait en silence et ne s'entretenait qu'avec vous de son bonheur; mais il vous a plu de faire parler ses œuvres et vous avez voulu que le monde les entendît. De ce coin ignoré, où elle a vécu seule à seul avec vous, de ces broussailles où elle vous priait de l'aider à garder ses moutons, de ces masures qui ne lui accordaient qu'à regret un abri, vous avez fait surgir sa tombe et sa mémoire : tandis que les empires s'écroulaient, ensevelissant sous leurs décombres les œuvres des sages et la renommée des vaillants, vous avez élevé cette petite, vous l'avez placée en un rang de gloire parmi vos élus, *suscitans a terra inopem*, et la voix du Chef suprême de l'Église a proclamé les grandes choses que vous avez faites en elle parce qu'elle vous a aimé.

Lorsqu'elle retournait à son travail, à sa servi-

tude, emportant en son cœur le Roi des cieux, elle s'en allait nourrie de votre esprit de pauvreté, vous qui avez été pauvre jusqu'à n'avoir pas de quoi reposer votre tête adorable; nourrie de votre esprit de chasteté, vous qui êtes la pureté même, le fils de la Vierge, l'ami des vierges, le chaste époux des vierges; nourrie de votre esprit d'obéissance, vous qui avez été obéissant jusqu'à la mort, jusqu'à la croix; nourrie de votre amour, ô victime d'amour qui, ayant vidé le calice de nos crimes, avez aimé cette croix où vous mouriez pour des ingrats.

Et fortifiée par cette nourriture céleste, Germaine, victorieuse de toutes les tentations de la misère et de l'ignorance, résignée en présence de toutes les injustices, calme dans toutes les souffrances, prenait son vol vers les cieux où sa pensée habitait déjà.

IX

Pour y arriver plus sûrement, elle invoquait l'aide de Marie.

A ce nom béni, un concert de louanges s'élève dans toute l'Église. C'est le chant des Pères et des Docteurs, des Confesseurs et des Martyrs, des Saints et des Vierges; c'était déjà celui des prophètes; ce sera éternellement celui des Anges, et leurs voix seules, mariées aux harpes d'or qui retentissent dans les cieux, prononcent les paroles

qui peuvent célébrer dignement la Mère très sainte du Sauveur Jésus.

« Il est et sera toujours véritable, dit Bossuet, qu'ayant reçu par Elle une fois le principe universel de la grâce, nous en recevions encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne. Sa charité maternelle ayant tant contribué à notre salut dans le mystère de l'incarnation qui est le principe universel de la grâce, elle y contribuera éternellement dans toutes les autres opérations qui n'en sont que des dépendances[1]. »

Mais ce culte de Marie, si victorieusement défendu par la raison contre toutes les hérésies qui l'ont sans cesse attaqué, l'amour l'établit bien mieux encore dans le cœur des chrétiens. Nous ne pouvons connaître et aimer le Fils, sans aimer la Mère, c'est-à-dire celle qui l'a le mieux connu et le plus aimé et à qui nous le devons, puisque son consentement, que Dieu a daigné demander, y a été nécessaire.

L'Hérésie, la fille de l'antique serpent, n'ignore pas ce qu'elle fait, et nous découvre son origine, quelque déguisement qu'elle emprunte, lorsqu'elle cherche à bannir, à ruiner le culte de la sainte Vierge. Elle veut chasser l'Ange de la famille, afin d'y ramener le péché, qui la corrompt et la dissout. Perdant l'amour de Marie, la femme perd ses

1. Bossuet, *Troisième sermon pour la fête de la Conception.*

consolations, bientôt sa foi, bientôt ses vertus. Bientôt aussi l'indissolubilité du nœud conjugal paraît un fardeau trop lourd; le mariage n'est plus qu'un contrat temporaire; la femme retombe dans le mépris, dans la servitude; la famille est atteinte. Une fois là, le désordre ne tardera pas à se manifester partout. Reconnaissez l'œuvre de celui qui fut *homicide dès le commencement.* Toucher au culte de Marie, c'est toucher aux bases de l'ordre social.

Plusieurs, sans aller avec les protestants jusqu'à considérer le culte de la sainte Vierge comme une idolâtrie, n'y voient cependant qu'une superfétation introduite par l'Église. Qu'ils expliquent donc pourquoi, partout où ce culte faiblit, on voit diminuer les œuvres ordinaires du christianisme! Pourquoi on les voit cesser où ce culte disparaît, se relever où il se relève! Pourquoi, par exemple, l'état de virginité, mis en si grand honneur par Jésus-Christ, n'est plus honoré et devient odieux dans les sociétés chrétiennes qui ont abjuré le culte de la Mère de Jésus-Christ! De nos familles catholiques, où Marie est invoquée et bénie après Dieu, sortent par centaines et par milliers, sans compter les prêtres, ces vierges héroïques dont la charité embrasse tant d'âpres travaux. Elles remplissent les hôpitaux, les faubourgs, les villages; elles vont comme les hommes, comme les martyrs, exercer l'apostolat dans les plus lointaines contrées. Elles y vont au nom de Jésus, mais aussi au nom de Marie, qu'elles ont

choisie pour mère et pour modèle. Elles ont sur leur poitrine le signe de Jésus, mais à leur côté la couronne de Marie. Et comme on dit que les cygnes rendent claires et limpides les eaux bourbeuses où ils demeurent, partout où ces Vierges pures vont porter ces noms bénis et inséparables de Jésus et de Marie, les mœurs se relèvent, l'éclat de la chasteté ne tarde pas à luire dans des âmes qui ne s'étaient jamais tournées vers les cieux.

X

Il suffirait d'écouter la raison humaine. Dieu ne faisant rien qui soit inutile à sa gloire et à notre salut et qui ne participe de son éternité, Marie, qu'il a promise par les prophètes, formée avec tant de soins, traitée avec tant d'amour, prévenue de tant de respects, douée de si grands privilèges, est donc une pièce essentielle et à jamais nécessaire du plan divin, sans laquelle l'œuvre de notre rédemption ne serait pas parfaite et digne de Dieu. L'esprit s'épouvante, lorsque l'on calcule ce qui manquerait dans le monde depuis dix-huit siècles, s'il y manquait cette beauté, cette douceur, ce charme divin, cette force divine de la virginité et de l'amour, qu'y répand la figure de Marie. Grand Dieu! nous serions sans doute encore vos enfants, mais des enfants sans mère, en présence d'un père justement irrité! Où chercherions-nous ces soins maternels dont nous avons besoin et qui nous sem-

bleraient indignes de votre majesté terrible? Quel espoir garderions-nous de vous fléchir après tant d'offenses, si nous n'avions pas cette Mère qui jamais ne refuse de vous demander notre pardon? Qui aurait consolé tant d'inénarrables douleurs, réparé et soutenu tant d'incurables faiblesses, purifié et tourné vers vous tant de tendresses inquiètes, qui troublent et séduisent nos cœurs? Par quel autre moyen auriez-vous donné aux pauvres tant de millions de saints esclaves qui les ont assistés dans tous leurs maux et sauvés de l'enfer? Quelle autre sauvegarde à la Vierge orpheline? Quelle autre amour à l'épouse délaissée? Quelle autre consolatrice à la mère qui a perdu ses enfants par la mort, à celle qui tremble de les perdre par le péché? Quel autre rayon de joie et d'espérance au milieu des ténèbres de cette vie? Quelle autre inaltérable étoile dans les tempêtes? Certes, mon Dieu, nous avions besoin de Marie, et vous nous l'avez donnée parce que nous en avions besoin.

Nous la garderons. Par la science et la foi de son clergé, par la foi et l'amour de son peuple, la France a toujours repoussé les tentatives des sectaires et n'a pas été infidèle à la mère de Dieu. « Vous êtes, ô sainte Mère de Dieu! vous êtes l'écueil contre lequel ont échoué toutes les erreurs et vous le serez toujours. Vous seule avez triomphé de toutes les hérésies : à peine s'en est-il formé une dans le christianisme qui ne vous ait attaquée,

et il n'y en a point que vous n'ayez confondue : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* La victoire que vous remporterez et que vous remportez déjà sur les téméraires censeurs de votre culte achèvera votre triomphe. » Ainsi parlait Bourdaloue, il y a deux siècles, et dans deux siècles et toujours, nos enfants pourront répéter les paroles de Bourdaloue, comme nous les répétons aujourd'hui.

Les Saints, envoyés de Dieu pour servir d'exemple aux peuples et pour ranimer en eux le feu de la dévotion, n'ont jamais manqué de se signaler par leur amour pour Marie. Dès son bas âge, notre bienheureuse bergère avait donné des preuves de cette tendre et solide piété envers la mère de Dieu, qui, selon la doctrine des saints Pères, est une marque de prédestination. Elle la manifesta plus tard, avec d'autant plus d'éclat, que les sophismes des protestants pouvaient obtenir plus de crédit. Son chapelet, qu'elle récitait souvent, était son seul livre. Il suffisait à son âme éclairée d'En-Haut. Fénelon redisait en s'inclinant ce mot de l'Évangile qui seul dit assez dans sa brièveté sublime : *Maria de quâ natus est Jesus.* A l'âme qui a la foi, qu'importent les discours et les traités qui rendent compte de la foi? L'*Ave Maria* était pour Germaine une source intarissable de lumières, de consolations et de ravissements. Elle le prononçait encore d'un cœur plus tendre aux heures où les fidèles ont coutume de réciter la Salutation Angé-

lique. Dès qu'elle entendait le premier coup de cloche qui depuis six siècles, dans tout l'univers, chante trois fois par jour cette prière entre la terre et les cieux, en quelque lieu qu'elle se trouvât, pour témoigner plus de révérence, elle se mettait à genoux. Telle était sa fidélité à cette pratique de piété, qu'on la vit souvent s'agenouiller ainsi au milieu de la neige et de la boue, sans prendre le temps de chercher une meilleure place.

XI

Une des œuvres que lui inspirait l'amour de Jésus et de Marie, était de réunir autour d'elle, quand elle le pouvait, quelques-uns des petits enfants du village. Elle s'appliquait à leur faire comprendre les vérités de la religion, et leur persuadait doucement d'aimer Jésus et sa divine Mère. Spectacle digne de l'admiration des Anges et cher aux regards de Dieu, que cette petite école tenue à l'ombre d'un buisson dans la campagne déserte! école où le maître, qui peut-être ne savait pas lire, donnait à ses auditeurs à demi sauvages, et leur faisait comprendre des leçons qu'eussent écoutées avec ravissement les plus illustres dépositaires de la sagesse antique, qui eussent tout appris à un Platon, et qu'un Bossuet n'aurait pas dédaignées.

On aime à se dire que les soins de cette charité charmante ne furent pas perdus, et que le grand Dieu, qui ordonnait de laisser venir à lui les petits

enfants, garda dans la voie du salut ceux que lui avait si doucement amenés sa servante Germaine.

XII

Ce que nous savons, c'est que la vertu de cette humble fille produisait dans le village une impression profonde. Lorsque Dieu, longtemps après l'avoir appelée à lui, commença de manifester la gloire dont elle jouissait dans le ciel, les demeurants de l'époque déjà éloignée où elle avait vécu, se rappelaient encore la modestie de son maintien, l'angélique douceur de son âme, ce je ne sais quoi de radieux qui l'entourait lorsqu'elle assistait aux offices et participait aux sacrements; enfin l'opinion où tout le monde était, que jamais aucune action de sa vie ne lui avait fait perdre la précieuse innocence du baptême.

Cependant le monde est partout le même; il éprouve partout quelque aversion secrète contre la piété. Comme elle ne peut pas éviter de le censurer en quelque manière, si humble qu'elle se fasse, et qu'elle le blesse par son humilité même et par son silence, il ne peut pas aussi se défendre de la haïr. Elle lui impose l'estime, il s'en venge par la raillerie. Ce monde-là n'est pas seulement le monde des villes, on le retrouve aux champs; ce n'est pas seulement le monde infidèle et hérétique, c'est le monde catholique lui-même. Il est choqué de Jésus-Christ dans la personne de ceux qui se

rendent imitateurs de Jésus-Christ; et, lorsque leur vertu jette trop d'éclat pour qu'il puisse les calomnier, il se donne au moins la joie de les tourner en ridicule.

XIII

L'humble Germaine qui cherchait les seuls intérêts de notre Sauveur et non pas les siens, était donc un objet de scandale aux beaux esprits et aux libertins du village, et elle attira sur elle la persécution des railleries. On riait surtout de sa simplicité, et on ne l'appelait plus que la *Bigote*. Hélas! ces misérables moyens, auxquels recourent les ennemis de Dieu, ne sont pas aussi impuissants qu'on serait tenté de le croire. La crainte du ridicule éloigne souvent de la religion des âmes qu'elle attire; et, pour éviter les quolibets de quelques beaux esprits d'académie ou de village, des chrétiens insultent, en rougissant d'eux-mêmes, à l'amour du Dieu qui leur tend les bras. Combien y a-t-il de ces hypocrites à rebours, qui, pour n'être pas en butte à de puériles épigrammes, feignent l'incrédulité qui n'est pas dans leur cœur. Germaine ne ressemblait en aucune manière à ces lâches et à ces serviles; le respect humain n'avait point de prise sur elle, et son âme n'en était que plus attachée à Dieu. « J'entends votre dessein, ô grand Dieu : vous voulez que dans cette confusion infinie de ceux qui contredisent notre Sauveur, ceux qui l'honorent sincèrement, tiennent cette

grâce plus chère : vous voulez que leur foi soit plus ferme et leur charité plus ardente parmi les oppositions de tant d'ennemis, et que Jésus retrouve dans le zèle du petit nombre ce qu'il semble perdre dans la multitude innombrable des ingrats et des dévoyés. Par conséquent, mes frères, augmentons notre zèle pour son service, d'autant plus que nous voyons tous les jours augmenter le nombre de ceux qui blasphèment son Évangile ou par leurs erreurs ou par leur mauvaise vie; efforçons-nous d'autant plus à lui plaire et à étendre la gloire de son saint nom : tâchons de lui rendre l'honneur que ses ennemis lui ravissent. Disons-lui de toute l'affection de nos cœurs : quoique le juif enrage, que le gentil raille, que l'hérétique s'écarte, que le mauvais catholique se joigne au parti de vos ennemis, nous confessons, ô Seigneur Jésus, que vous êtes celui qui devez venir : vous êtes ce grand Sauveur qui nous est promis depuis l'origine du monde : vous êtes le médecin des malades, vous êtes l'évangéliste des pauvres : et en cela que vous paraissez comme le scandale des orgueilleux, vous êtes l'amour des simples et la consolation des fidèles. Vous êtes celui qui devez venir; nous n'en connaissons point d'autre que vous : nous n'en attendons point d'autre que vous : il n'y a point d'autre nom sous le ciel par lequel nous devons être sauvés[1]. Act. IV, 12. »

1. Bossuet, *Premier sermon pour le deuxième dimanche de l'Avent.*

XIV

Mais si Dieu permet pour la perfection de ses saints que leur vertu soit tournée en ridicule dans le monde, il sait, quand il le veut, la rendre aux yeux du monde même plus glorieuse encore qu'elle n'a paru petite et misérable. De même qu'il daignait garder les moutons de Germaine quand elle les laissait dans les champs pour aller à la messe, il lui plut de manifester par des faits plus extraordinaires, combien cette pauvre fille, dont on se moquait, cette infirme et cette bigote, était agréable à ses yeux.

Pour se rendre à l'église du village, Germaine était obligée de traverser le Courbet, ruisseau qu'elle passait à gué, sans difficulté, dans les temps ordinaires, mais que parfois les pluies d'orage enflaient et rendaient infranchissable. Or, un jour, comme elle se dirigeait vers l'église, suivant sa coutume, des paysans qui la virent venir de loin, s'arrêtèrent à quelque distance, se demandant entre eux d'un air railleur comment elle passerait; car la nuit avait été pluvieuse, et le ruisseau, extrêmement gonflé, roulait avec fracas ses eaux qui auraient opposé une barrière à l'homme le plus vigoureux. Germaine arrive, sans songer à l'obstacle, peut-être sans le voir, et s'en approche comme s'il n'existait pas. O merveille de la puissance et de la bonté divines! comme autrefois les eaux de

la mer s'étaient ouvertes devant les enfants d'Israël allant chercher la terre de promission, sous la conduite de Moïse, par les ordres de Dieu, les eaux du Courbet s'ouvrent devant l'humble fille de Laurent Cousin; et elle passe sans mouiller seulement le bord de sa robe. A la vue de ce prodige, que Dieu renouvela dans la suite très souvent, les paysans s'entre-regardèrent avec crainte, et les plus hardis commencèrent à respecter la simple et pauvre fille dont ils avaient voulu se railler.

XV

Après avoir ainsi plusieurs fois glorifié la foi de Germaine, en écartant les obstacles matériels qui l'auraient empêchée d'en remplir les devoirs, Dieu voulut glorifier aussi sa charité pour les pauvres. Considérons un moment la grandeur et la beauté de cette vertu si chère à Dieu et qui est comme l'essentiel de la vie chrétienne. Nous verrons ensuite de quelle manière Germaine la pratiquait.

Sur ces paroles : *J'ai eu faim; j'ai eu soif; j'ai été nu; j'ai été malade et en prison*[1], Bossuet fait les remarques suivantes :

« Tous les Pères relèvent ici l'avantage et le mérite de l'aumône, que Jésus-Christ vante tant, et qu'il vante seule, dans le siège de sa majesté, dans son dernier jugement, à qui seule il attribue

1. Math., xxv, 35, 36.

la vie éternelle. Ils démontrent aussi, par le même endroit, la nécessité de l'aumône; puisque manquer de la faire est un crime, et le seul crime que le juste Juge allègue pour la cause de la damnation. Et la raison en est évidente en ce que :

« Premièrement : si le précepte de la charité est l'abrégé de la loi et des prophètes, comme il le dit lui-même, il était juste de renfermer dans la charité toutes les bonnes œuvres, et dans la privation de la charité toutes les mauvaises.

« Secondement : comme dit saint Jean : *Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment aimera-t-il Dieu qu'il ne voit pas*[1]? Ainsi, la même justice qui l'oblige à punir le monde pour le défaut de la charité, l'oblige aussi à marquer le défaut de la charité dans son effet le plus sensible qui est la charité envers ses frères.

« Troisièmement : les deux préceptes de la charité, dans lesquels, comme on vient de dire, consistent la loi et les prophètes, sont renfermés manifestement dans ces paroles : *J'ai eu faim; j'ai eu soif;* et : *toutes les fois que vous l'avez fait à un de mes frères, vous me l'avez fait à moi-même,* puisqu'il nous montre par là que le motif d'exercer la charité envers le prochain est la charité envers Dieu.

« Quatrièmement : tous les péchés sont en quelque sorte renfermés dans le défaut de l'aumône;

1. Joan., IV, 20.

parce que dans l'aumône était renfermé le remède de tous les péchés, conformément à cette parole : *Rachetez vos péchés par l'aumône*[1]. Et encore : *La charité couvre la multitude des péchés*[2]. Et encore : *Faites l'aumône, et tout sera pur pour vous*[3]. Ainsi tous les hommes étant pécheurs, et par là exclus du royaume des cieux, ce qui les en exclut en dernier lieu, c'est de négliger le remède.

« Cinquièmement : la vie éternelle nous étant donnée à titre de miséricorde et de grâce, la justice demandait que cette miséricorde nous fût accordée au prix de la miséricorde; conformément à cette parole : *Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront la miséricorde*[4]. Et encore : *Jugement sans miséricorde à celui qui ne fera pas miséricorde*[5].

« Sixièmement : *Comme les miséricordes de Dieu éclatent au-dessus de toutes ses œuvres*, selon David : ainsi en est-il des miséricordes de l'homme; et les œuvres de miséricorde doivent être principalement célébrées au jugement dernier, comme les plus éclatantes de toutes les autres, et comme celles qui nous rendent le plus semblables à Dieu, conformément à cette parole : *Soyez miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux*[6],

1. Math., xxv, 35, 40.
2. Petr., iv, 8.
3. Luc, xi, 41.
4. Math., v, 7.
5. Luc, ii, 13.
6. Luc, vi, 36.

ce qui répond à cette parole : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*[1]. Ainsi la perfection où nous devons tendre principalement, et par là, nous rendre semblables, comme le doivent de vrais enfants, à notre Père céleste, est celle d'exercer la miséricorde[2]. »

XVI

Cependant, si quelqu'un pouvait se croire exempté de cette obligation d'exercer la charité et de faire l'aumône, c'était bien notre Germaine. Certes, elle n'avait point de superflu à donner, puisque le nécessaire même lui manquait! Quelle convoitise à retrancher dans cette vie d'extrêmes privations et de rudes pénitences? Quelle épargne faire sur les fruits du travail pour lequel elle ne recevait qu'un peu de pain et d'eau, et qui n'obtenait, hors de là, d'autre gain que des injures et de mauvais traitements? Mais d'un autre côté, comment cette servante de Jésus-Christ, voyant un pauvre, n'aurait-elle pas vu dans ce pauvre Jésus souffrant? Et comment, voyant ainsi souffrir son maître, aurait-elle fait pour n'être pas pressée de le secourir? Ce n'était pas elle qui pouvait trouver une excuse dans ses propres besoins, dans sa propre indigence, dans son entier dénuement. Elle accomplissait tout entier cet immense et sublime programme du christianisme, qui consiste en deux mots, mais en deux

1. Math., v, 48.
2. Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*.

mots où se trouve renfermée toute la vie et toute la doctrine du Sauveur Jésus : *souffrir et compatir*. La souffrance pour elle, la compassion pour autrui ; souffrance patiente et silencieuse ; compassion ardente, active, efficace. On lui donnait pour sa nourriture un peu de pain : ce fut son offrande. Ce fut la sainte et précieuse aumône qu'elle prit l'habitude de faire aux pauvres, doublement joyeuse de pouvoir à la fois secourir leur misère, et augmenter le trésor de ses privations. O Dieu ! ce sont là ces actions des saints qui nous feront un jour les reproches que vous nous annoncez avec de si formidables menaces. Que dira le riche opulent, lorsqu'il verra s'élever contre sa dureté les aumônes de Lazare ?

Et ce n'est pas tout. Ce trait héroïque de tendresse envers les malheureux fut pour Germaine une occasion continuelle de rudes épreuves. Ses pieuses libéralités que Dieu multipliait, peut-être, rendirent sa fidélité suspecte. Comme on ne devinait pas les ressources que sa compassion savait lui créer au profit des pauvres, elle fut accusée de voler le pain de la maison. Sa marâtre la crut aisément coupable, et n'en demanda pas davantage pour la traiter avec la dernière rigueur.

XVII

Un jour, elle apprend que Germaine, qui venait de partir à la suite du troupeau, emportait dans

son tablier quelques morceaux de pain. Aussitôt, furieuse et armée d'un bâton, elle court après la jeune fille. Quelques habitants de Pibrac cheminaient en ce moment vers la métairie de Laurent Cousin. Voyant cette femme hors d'elle-même, ils devinèrent son projet, et la suivirent en doublant le pas, dans le dessein de protéger Germaine contre le mauvais traitement dont elle était menacée. Ayant rejoint la marâtre, ils apprirent d'elle le sujet de son emportement, et ils arrivèrent ensemble auprès de la bergère. On ouvre aussitôt le tablier de Germaine; mais au lieu du pain qu'on y croyait trouver, il n'en tomba que des fleurs nouées en bouquets, dans une saison où la terre n'en produit point. Ainsi Dieu renouvela pour cette pauvre fille le miracle qu'il avait opéré en faveur de sainte Élisabeth, duchesse de Thuringe, et confondit, par le même moyen, la malice de son implacable ennemie.

Saisis d'admiration, les témoins du miracle allèrent aussitôt dans Pibrac publier ce qu'ils venaient de voir; et bien des gens alors, apprenant à ne plus tourner en ridicule la dévotion de cette infirme que Dieu aimait, changèrent en éloges le nom injurieux qu'ils lui avaient donné. Depuis cette époque, pour employer les termes de l'enquête faite en 1700, on ne la regarda plus que comme une sainte. Laurent Cousin, concevant des sentiments plus tendres pour cette vertueuse fille qu'il avait trop méconnue, défendit à sa femme de la

tourmenter davantage, et voulut lui donner place dans sa maison avec ses autres enfants. Mais Germaine, accoutumée à la souffrance et amoureuse des privations, le supplia de lui laisser habiter le taudis obscur où l'avait confinée sa marâtre.

XVIII

Ainsi, ce fut dans ce triomphe que Germaine atteignit et fit voir la perfection de son humilité. Il ne faut pas ici considérer que c'était un mince honneur d'être respectée à Pibrac, et un faible avantage d'avoir place au foyer de Laurent Cousin. Il faut considérer la nature humaine qui est la même partout, qui partout recherche avidement les éloges de l'opinion et les aises de la vie, quels qu'ils soient. Il n'est point de petit théâtre pour l'ambition, et l'on sait qu'il se fait autant de brigues pour la première place du village que pour la première place de l'État. Admirons donc Germaine, humble devant les hommes comme elle l'était devant Dieu, et connaissons sa grandeur, puisqu'il n'y a point de vraie grandeur qui ne soit appuyée sur l'humilité. Dans la céleste figure de la Mère de Dieu, quel est le trait qui domine? c'est l'humilité. Son divin fils, Jésus Notre Sauveur, nous enseigne l'humilité par sa naissance, par sa mort et par toute sa vie. Avec quelle force, avec quelle constance il travaille à réprimer l'ambition naturelle qui paraît dans les Apôtres, pour la convertir

en humilité. *Parmi vous, le premier et le plus grand doit devenir le plus petit, et celui qui gouverne doit être le serviteur de tous. De même que le Fils de l'homme n'est pas venu se faire servir, mais servir lui-même, et donner sa vie pour la rédemption de plusieurs. Car vous voyez que je suis parmi vous comme celui qui sert*[1]. Bossuet, louant un prêtre illustre de son temps, fait en peu de mots un admirable éloge de l'humilité. « Comme il a eu, dit-il, l'humilité, il a eu *toutes les autres vertus dont elle est le fondement*[2]. » De là, la sagesse dès l'enfance, la pudeur placée sous une garde sûre, la virginité vouée à Dieu, l'entendement défendu contre toutes les illusions de l'orgueil, la foi mise en assurance, la simplicité dans les discours, le zèle de la religion, l'amour du prochain, la fidélité à tous les devoirs; tels sont les fruits de l'humilité. « Son propre caractère est de s'appauvrir elle-même, de se dépouiller de ses avantages. Mais aussi, par un retour merveilleux, elle s'enrichit en se dépouillant, parce qu'elle s'assure tout ce qu'elle s'ôte; et rien ne lui convient mieux que cette parole de saint Paul : Qu'elle n'a rien et possède tout. C'est elle seule qui fait les triomphes et qui distribue les couronnes, puisqu'il est vrai que celui qui s'abaisse durant sa vie sera exalté à jamais dans la félicité éternelle[3] ».

1. Math., xx, 26, 27, 28. Luc, xxii, 26, 27.
2. *Oraison funèbre de Nicolas Cornet.*
3. Bossuet, *Premier sermon pour l'Assomption de la Sainte Vierge.*

XIX

Le Sauveur Jésus ne voulut pas que sa pauvre servante attendît longtemps l'accomplissement de cette divine promesse. La mort de Germaine suivit de près le miracle des fleurs. Dieu l'ayant sanctifiée par l'humiliation et les souffrances, la retira de ce monde, lorsque les hommes, devenus plus équitables, commençaient de rendre à sa vertu les honneurs qu'elle méritait. Elle termina une vie obscure et cachée par une mort semblable; et selon toute apparence, ce terrible moment qui confond l'arrogance humaine, mais que l'humble Germaine n'avait pas sujet de redouter, fut pour elle sans épouvante et sans douleur.

Un matin, Laurent Cousin ne l'ayant pas vue sortir comme à l'ordinaire, alla l'appeler sous l'escalier où elle avait voulu continuer de prendre son repos. Elle ne répondit point. Il entra et la trouva morte sur son lit de sarment. Elle s'était endormie dans sa prière. Dieu l'ayant appelée par son nom avec la douce parole qui réjouira éternellement les âmes saintes, elle avait cessé de souffrir.

O mort! redoutable aux impies, mais pour les enfants de Dieu, vain fantôme! cette faible bergère t'a vue venir, elle n'a pas tremblé. Que pouvais-tu ôter à celle qui était morte à elle-même et qui n'avait rien possédé en ce monde que pour l'offrir à Jésus-Christ?

Ce fut l'an 1601, vers le commencement de l'été, que notre bienheureuse entra dans la possession irrévocable de son Sauveur. Elle avait vingt-deux ans.

XX

Et la même nuit qu'elle mourait, sans témoins, dans cette triste solitude et sur ce grabat où tant de fois sa patience avait réjoui les regards des Anges, Dieu se plut à manifester par un nouveau prodige combien cette mort était précieuse devant lui. Deux religieux allant vers Pibrac, surpris par l'obscurité, avaient été obligés de s'arrêter dans la forêt voisine et d'y attendre le jour. Au milieu de la nuit, tout à coup, les bois furent illuminés d'une clarté plus belle que celle de l'aurore, et une troupe de vierges, vêtues de blanc et environnées d'une lumière éclatante, parurent aux regards des deux voyageurs, se dirigeant du côté de la chaumière de Laurent Cousin. Bientôt après elles repassèrent, mais il y en avait une de plus, que les autres entouraient : et celle-ci portait une couronne de fleurs nouvelles.

Étonnés de cette vision, les deux religieux pensèrent qu'une âme sainte avait quitté la terre. Le lendemain, étant arrivés à Pibrac, ils y apprirent que Germaine venait de mourir.

Le peuple vint en foule à ses funérailles. Il voulait honorer celle qu'il avait trop longtemps méprisée, trop tard connue, et ce fut le premier hommage de la vénération publique.

Germaine fut enterrée dans l'église suivant l'usage de cette époque, en face de la chaire. Toutefois sa place n'eut rien qui la distinguât des autres, et ne fut marquée par aucune inscription.

XXI

En ce temps-là, Henri IV régnait, et la paix était rétablie. Durant presque toute la vie de Germaine, la France avait été troublée partout, et dans le Languedoc plus qu'ailleurs, par les guerres du protestantisme. Ces tempêtes civiles avaient fait, comme toujours, surgir beaucoup d'hommes et illustré beaucoup de noms. Combien ont été, pendant quelques années, dans toutes les mémoires, dont pas un n'a survécu! Quant à ceux qui ont résisté aux outrages du temps, la plupart ont plus ou moins encouru les reproches de la postérité. Leur mémoire est restée, mais sans couronnes et sans hommages, et les plus honorés paraissent enfin tels qu'ils sont, même lorsque les passions qu'ils ont caressées et les passions qu'ils ont servies s'obstinent à les méconnaître. Ni les statues dressées en leur honneur, ni les titres pompeux n'empêchent de prendre leur véritable mesure : ce sont des hommes d'esprit, ce sont des hommes de génie, ce sont des hommes qui ont réussi : ce ne sont que des hommes! Et voilà ce que l'on pourra toujours dire de plus amer et de plus indulgent à propos de toute gloire humaine. Devant ceux qui

ont joué le plus grand rôle, on se demandera toujours s'ils n'ont pas été plus grands par les événements que par eux-mêmes, par le hasard des qualités de leur esprit que par les conseils réfléchis de leur cœur; plus grands par leur fortune que par leur raison; plus grands par leur raison que par leur vertu? Combien, dont les succès semblent avoir pour jamais suborné la conscience publique, triomphent dans les pages de l'histoire par une suite de félonies qui font gémir inutilement la probité des vrais savants et des vrais sages! Combien passent pour sauveurs et libérateurs des peuples, qui n'ont été que des ennemis plus prudents de cette Vérité par laquelle seule les peuples sont sauvés et deviennent libres!

On n'ose pas se prononcer sur le compte de ces hommes, tant ils semblent n'être parfois que les instruments passifs d'une volonté qu'ils ignorent et qui trahit leur ambition en paraissant la seconder. On hésite à les admirer, même de cette admiration grossière qui s'accorde aux talents supérieurs, indépendamment de tout mérite moral; on hésite à les condamner, même dans leurs œuvres, tant ils s'y montrent impuissants. La tempête est-elle maîtresse d'agiter plus ou moins longtemps les mers? Ces hommes sont-ils maîtres d'aller plus ou moins loin qu'ils ne vont? Sans nier la liberté humaine, il est permis de se demander jusqu'à quel point les hommes extraordinaires ont le pouvoir de s'arrêter, d'avancer, de revenir sur l'océan où Dieu les jette,

dans un dessein qu'eux-mêmes et l'époque où ils agissent ont bien rarement la permission de connaître et d'apprécier. Ils ont le gouvernail et l'équipage, ils peuvent manœuvrer dans le calme et dans le gros temps : cependant, Dieu seul, en définitive, leur ouvre l'abîme ou le port; et c'est mal les juger, peut-être, que de dire à leur gloire qu'ils ont dompté les vents, à leur honte qu'ils se sont laissé vaincre par les flots. Les vents et les flots ont un autre maître. Pour obéir au vaisseau du souverain ou à la barque du pêcheur, ils attendent l'ordre de ce maître des pêcheurs, des souverains, des flots et des vents. C'est pourquoi, dès qu'on y regarde un peu sérieusement, c'est-à-dire un peu chrétiennement, on prend en pitié si profonde ce grand bruit de la gloire humaine et ce puéril orgueil humain qui s'en repaît. Celui-ci est loué d'un don qu'il a reçu et qu'il tourne souvent au plus funeste usage; cet autre est loué des événements où il est mêlé, et qu'il domine comme un bâton flottant domine... les flots qui se jouent de lui!

Autre est la force, autre est la gloire des saints. Le dernier des saints, le plus inconnu, le plus ignorant, le plus caché, qui se croise en silence contre toutes les faiblesses de son cœur; qui combat seul à seul contre lui-même, afin de plaire à Dieu; qui ne se laisse arrêter dans cette guerre cruelle ni par les événements contraires, ni par les orages de sa propre pensée; qui ne cède ni à la fatigue, ni au découragement, ni

aux séductions; qui va toujours ou chancelant ou fort, ou marchant ou se traînant, vers le but sublime qu'il a choisi, loin des applaudissements et des gains du monde, avec la mort pour compagne et les privations pour appui; celui-là, dont le regard porte si loin et qui fait de si grandes choses avec sa seule volonté offerte au ciel, sans secours aucun des hommes et même les ayant contraires, sans boire jamais le vin des triomphes, mais souvent abreuvé d'amertumes; sans se reposer un instant à l'ombre des joies humaines, sans déposer un instant sa croix; celui-là n'est-il pas vraiment grand, plus grand que les conquérants et que les inventeurs, seul admirable et seul grand?

Oui, grand, admirable, digne d'hommage, digne d'envie au delà de toutes les expressions que peuvent fournir les langues humaines! Dieu ne lui a rien donné d'extraordinaire du côté de l'intelligence et des facultés; il n'a point, pour le porter, une foule, sur les épaules de laquelle il puisse faire beaucoup de chemin sans fatigue et s'élever bien haut sans vertu. Il n'use que des dons et des forces qui sont offerts à tous : sa liberté, fidèle à la grâce divine. C'est ainsi que réellement, par lui-même, il domine les circonstances, il domine le monde, il se domine enfin, ce qui est le plus difficile empire où l'homme puisse arriver, et une victoire si âpre, si parfaite et si glorieuse que la terre n'a point de prix à lui offrir, et que Dieu seul en est la digne récompense.

Mais en même temps que les saints travaillent à

conquérir le ciel, ils sont le don le plus précieux que Dieu puisse faire à la terre, sur laquelle, imitant et continuant Jésus, ils passent comme lui, faisant le bien. Les charités et les lumières qu'ils répandent, les exemples qu'ils donnent, les souvenirs qu'ils laissent, les grâces que Dieu fait descendre sur leur tombeau, tout ce qui vient d'eux et durant leur vie et après leur mort, contribue à rendre l'homme meilleur et plus heureux. Ils évangélisent, ils consolent, ils guérissent, ils sont un fanal toujours allumé pour rallier les âmes errantes; et qui peut dire combien d'âmes sont revenues, parce que tout à coup, au milieu des ténèbres, elles ont vu briller la clarté des saints! Nous savons à quel point Germaine fut douce et secourable sur la terre, durant ce peu de jours qu'elle y a passés dans l'oppression et dans la souffrance : la suite nous montrera, du moins en partie, ce qu'elle a obtenu de Dieu depuis qu'elle le voit face à face, et qu'il a plu à ce bon maître de lui donner tant de gloire, pour la récompenser de tant de fidélité et de tant d'amour.

DEUXIÈME PARTIE

GLORIFICATION DE GERMAINE COUSIN

I

Le souvenir des bons exemples et des vertus de Germaine n'avait pas péri parmi les habitants de Pibrac; mais rien n'était venu le raviver d'une manière extraordinaire, et ceux qui avaient connu la pieuse fille, disparaissaient peu à peu. On avait même oublié la place où elle reposait, lorsqu'enfin il plut à Dieu de manifester hautement la gloire de son humble servante et de lui donner en quelque sorte une nouvelle vie.

Ce fut vers 1644, à l'occasion de l'inhumation d'une de ses parentes, nommée Endoualle. Le sonneur, se disposant à creuser la fosse dans l'église, avait à peine levé le premier carreau, qu'un corps enseveli se montra. Aux cris que poussa cet homme, effrayé de trouver ainsi un cadavre, quelques personnes venues pour entendre la messe, accoururent autour de lui. Elles virent et elles ont attesté que le corps était à fleur de terre, et que l'endroit du visage

qui avait été touché par la pioche, offrait l'aspect de la chair vive.

Le bruit de cet étrange événement s'étant aussitôt répandu, les habitants du village vinrent en foule à l'église pour voir par eux-mêmes ce qu'on leur avait annoncé.

Alors, et en présence de tout le peuple, ce corps, qui n'avait pu que par miracle être ainsi élevé presque sur la surface du sol, fut découvert entièrement. On le trouva entier et préservé de la corruption. Les membres étaient attachés les uns aux autres par leurs jointures naturelles, et couverts même de l'épiderme. La chair paraissait sensiblement molle en plusieurs parties. Les ongles des pieds et des mains étaient parfaitement adhérents. La langue même et les oreilles, desséchées seulement, étaient conservées comme le reste.

Les linges et le suaire qui revêtaient ces restes précieux avaient pris la couleur de la terre, mais ils n'avaient pas été plus atteints que le corps lui-même.

Les mains tenaient un petit cierge et une guirlande formée d'œillets et d'épis de seigle. Les fleurs n'étaient que légèrement fanées, les épis n'avaient rien perdu de leur couleur; ils contenaient encore leurs grains, frais comme au temps de la moisson.

A l'une des mains se remarquait une difformité, et le cou portait des cicatrices.

A ces signes, tous les anciens de la paroisse publièrent que c'était là le corps de Germaine Cousin,

morte depuis quarante-trois ans, qu'ils avaient eux-même connue, et dont ils avaient vu les funérailles.

Dès lors, la miraculeuse apparition et la miraculeuse conservation de ce corps n'étonnèrent plus personne. On le plaça debout près de la chaire de l'église, et il y fut laissé dans la même situation, exposé à la vue de tout le monde, jusqu'à ce qu'un nouveau miracle donnât lieu de le placer plus décemment.

II

Vers l'an 1645, dame Marie de Clément Gras, épouse de noble François de Beauregard éprouvant quelque sentiment de répulsion pour ce corps qui était placé près du banc qu'elle occupait dans l'église, avait ordonné qu'on l'éloignât. Peu de temps après, cette dame fut affligée d'un ulcère au sein, et son enfant unique, qu'elle nourrissait, devint malade et tomba bientôt à la dernière extrémité. Les médecins et les chirurgiens de Toulouse, qu'elle fit venir à diverses reprises, ne purent donner aucun soulagement à ses extrêmes souffrances. Son mari alors lui rappela le mépris qu'elle avait témoigné pour le corps de Germaine, et lui dit que peut-être Dieu s'en était offensé et voulait la punir par ce mal cruel dont elle souffrait. A ces paroles, la dame de Beauregard, rentrant en elle-même, s'agenouilla humblement et demanda pardon.

Le pardon ne se fit pas longtemps attendre. Du-

rant la nuit suivante, la malade, s'éveillant tout à coup, vit dans sa chambre une grande clarté et crut même reconnaître la bienheureuse Germaine, qui l'assurait de sa guérison et de celle de son enfant. Pleine de joie, elle appela ses domestiques et leur dit ce qui venait de se passer : jetant ensuite les yeux sur sa plaie, elle la trouva déjà presque entièrement fermée. Elle se fit apporter aussitôt son fils, et l'enfant, parfaitement guéri, suça abondamment le lait qu'il refusait depuis plusieurs jours.

Dès le lendemain, la dame de Beauregard se rendit à l'Église, où elle répara publiquement l'outrage qu'elle avait fait aux restes de la bienheureuse Germaine. Pénétrée en même temps de reconnaissance, elle offrit une caisse de plomb pour recevoir ce corps saint. Le curé et les plus notables habitants y enfermèrent eux-mêmes le dépôt vénérable, et il fut porté dans la sacristie.

III

Soixante ans s'étaient écoulés depuis la mort de Germaine, et un grand nombre de grâces et de miracles avaient été obtenus par son intercession, sans que l'autorité épiscopale eût paru en avoir aucune connaissance; mais Dieu voulait que le nom et les œuvres de sa servante sortissent de cette longue obscurité.

Le 22 septembre 1661, Jean Dufour, prêtre vénérable par ses vertus et sa piété, archidiacre de l'église

métropolitaine et vicaire général de l'archevêque de Toulouse Pierre de Marca, vint à Pibrac pour faire la visite pastorale au nom de ce prélat. Sa présence avait attiré une foule considérable, et les curieux étaient entrés avec lui dans la sacristie. Là, son attention fut attirée par la caisse qui renfermait les restes de Germaine. Étonné de voir un cercueil en pareil lieu, il le fit ouvrir, après avoir pris quelques informations. Les témoins étaient en grand nombre : le corps fut trouvé tel qu'on l'avait vu seize années auparavant, enveloppé de même, intact, admirablement conservé et flexible.

Alors on raconta au vicaire général les particularités de la vie de Germaine et de quelle manière son corps avait été retiré de terre. Pour ajouter plus de force à ces récits, Dieu permit que deux vieillards, Pierre Paillès et Jeanne Salaires, âgés l'un et l'autre de quatre-vingts ans, se trouvassent là pour confirmer toutes les dépositions que l'on venait de faire. Non seulement ils avaient connu Germaine, mais ils étaient ceux-là même qui avaient vu le miracle des fleurs.

Voulant s'assurer de leur véracité, Jean Dufour se fit indiquer dans l'église le lieu où le corps avait été déposé et avait séjourné plus de quarante ans. Par son ordre et en sa présence, on ouvrit la fosse, on creusa, et à la profondeur ordinaire, on trouva les restes brisés et décomposés de cette femme nommée Endoualle, enterrée vingt ans auparavant à la place même d'où le corps de Germaine avait surgi par

miracle. On ne pouvait donc plus douter de la nature du sol, et Dieu seul avait voulu que les dépouilles de sa servante fussent préservées de la corruption commune.

Le curé de Pibrac fit ensuite connaître au vicaire général un registre authentique des nombreuses guérisons opérées par l'intercession de Germaine. Ces relations étaient signées de ceux qui avaient été guéris, attestées par les témoins, certifiées par les notaires. Plusieurs personnes se présentèrent, déclarant qu'elles avaient reçu des grâces semblables et confirmant par leurs paroles tous ces témoignages écrits.

Le vicaire général admira les voies de la Providence, fit refermer le cercueil et dressa procès-verbal de tout. En même temps, il fit défense au curé, sous peine d'excommunication, d'exposer le corps à la vénération publique, ni de le changer du lieu où il venait d'être replacé dans la sacristie. Il permit, toutefois, de recevoir les offrandes que les fidèles pourraient faire au nom de la pieuse Germaine, jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur de manifester plus clairement sa volonté à cet égard, ainsi que la sainteté de sa servante, et que l'Église en eût autrement ordonné.

IV

D'année en année de nouveaux et nombreux prodiges montrèrent visiblement que Dieu voulait glo-

rifier aux yeux des hommes celle dont la condition avait été si basse, l'humilité si profonde, la vie si pauvre et si cachée. C'est pourquoi, en 1700, on songea sérieusement à demander au Saint-Siège sa béatification, et à commencer dans ce but le procès informatif de l'Ordinaire. Déjà une enquête juridique sur les vertus et les miracles de Germaine Cousin avait été ordonnée, non seulement par l'archidiacre Jean Dufour, grand vicaire de l'archevêque Pierre de Marca, mais aussi successivement par plusieurs autres archevêques, et entre autres en 1698 par Colbert, qui occupait à cette époque le siège de Toulouse. Jacques de Lespinasse, syndic de la communauté de Pibrac, fut chargé de poursuivre la cause en qualité de postulateur.

A sa requête, le 5 janvier 1700, le R. P. de Morel, vicaire-général de l'archevêque Colbert, se rendit dans l'église de Pibrac pour commencer le procès. Cette première visite fut suivie de deux autres, durant lesquelles il procéda, comme nous l'allons dire, à l'enquête qu'il nous a laissée.

Le bruit de son arrivée s'était assez répandu pour attirer un grand concours de peuple. Le premier jour, il eut la consolation de donner la communion à près de cinq cents personnes. Toutes les fois qu'il reprit le cours de ses opérations il célébra la sainte messe et fit une exhortation à cette multitude de gens qui accouraient de toutes parts.

Plusieurs encore avaient vu les reliques lorsqu'elles furent levées de terre. On les leur montra,

et ils assurèrent qu'elles étaient entièrement les mêmes.

Le R. P. de Morel eut soin de faire assigner toutes les personnes qui pouvaient attester quelque miracle. Il entendit lui-même leurs dépositions, faites sous la garantie du serment.

Il dressa un procès-verbal de l'état où il trouva le corps, que l'on reconnut tel entièrement qu'il avait été décrit en 1661 par l'archidiacre Jean Dufour.

En outre, sa prudence l'obligea de faire procéder au même examen par deux maîtres chirurgiens auxquels il imposa préalablement le serment solennel de dire en tout la vérité. On lit dans leur acte, après le détail de la vérification, qu'ils ont remarqué que le corps n'avait jamais été embaumé, en sorte qu'il n'a pu se conserver sans altération par les moyens naturels, et que la seule Providence a pu opérer ce prodige.

Il convient d'ajouter ici que le R. P. de Morel et les chirurgiens essayèrent de rompre les linges et le suaire où avait été enveloppé le corps de Germaine; mais quelque effort qu'ils fissent, ils ne purent y parvenir; ce qui prouve à quel point tout ce qui touchait à ce corps béni avait été soustrait, comme lui-même, aux effets ordinaires de la mort et du temps.

V

Ce miracle que Dieu a fait souvent, de défendre les corps saints contre la corruption qui est la loi

de toute chair, n'est pas plus expliqué par la théologie que par la physique. C'est un miracle, un acte de la suprême puissance de Dieu, qui suspend quand bon lui semble pour l'accomplissement de ses desseins, les lois ordinaires de la nature dont il est l'auteur. Il nous montre par là qu'il reste toujours et en tout le maître de la vie et de la mort, ne laissant à l'une et à l'autre que ce qu'il lui plaît de leur laisser, et les arrêtant toutes deux dans leur triomphe, tantôt reprenant à la mort sa proie qu'elle tient déjà, pour la rendre à la vie; tantôt ôtant à la vie ce dont elle se tient le plus assurée, pour le livrer à la mort. Nous, ici-bas, nous voyons le miracle, nous en profitons sans pouvoir y comprendre autre chose, sinon que Dieu se montre et que nous n'avons rien de plus à comprendre.

Mais comme Dieu n'a rien fait et ne fait rien qui ne donne quelque contentement et quelque petite lumière à notre raison empressée de se rendre compte de tout, ce miracle de la conservation des corps saints n'est pas tellement impénétrable que la foi n'en puisse au moins pressentir le mystère; surtout lorsque nous venons à considérer que Dieu le fait particulièrement en faveur des vierges, c'est-à-dire de ceux de ses enfants qui lui ont été plus spécialement consacrés.

On conçoit qu'il honore d'une grâce particulière ce corps qui a été le plus digne temple de son fils bien-aimé, et où la pureté divine a habité la pureté humaine et s'y est plue, parce qu'en y rencontrant

encore beaucoup d'indigence et d'imperfections, elle y a rencontré aussi beaucoup d'amour. Pourquoi ces membres qui n'ont pas marché dans la voie du péché, pourquoi ces pieds qui couraient fidèlement et joyeusement à la prière et à la pénitence sans prendre garde aux épines du chemin, pourquoi ces mains qui ne se fatiguaient qu'au travail et qui ne s'ouvraient qu'aux pauvres, pourquoi ces oreilles qui se fermaient aux mauvais discours, cette langue qui n'a prononcé que de saintes paroles, ce cœur qui n'a battu que pour Jésus-Christ, pourquoi ce corps virginal qui n'a connu et qui n'a aimé que la douleur, et recherché que la mortification, ne seraient-ils pas préservés de l'injure qu'une destruction humiliante inflige à ceux qui n'ont recherché et aimé que les délices, et qui les ont demandées même au péché?

Sans en faire un article de foi, l'Église croit que la sainte Vierge, qui a été sur la terre, après Notre-Seigneur Jésus-Christ, le type le plus parfait de la pureté virginale, est ressuscitée dans sa chair très sainte et a été ravie au ciel en corps et en âme. Ce sentiment a été suivi par la plupart des pères grecs et latins qui ont écrit depuis le IV^e^ siècle, et suivant Baronius, on ne pourrait pas, sans témérité, soutenir le contraire. Voici comment Bossuet explique cette pieuse et commune croyance de l'Église. Le lecteur verra aisément de quelle manière et dans quelles mesures ces paroles se rapportent à l'objet qui nous occupe :

« Je dis donc que la sainte virginité est comme

un baume divin qui préserve de la corruption le corps de Marie; et vous en serez convaincus si vous méditez attentivement quelle a été la perfection de sa pureté virginale. Pour nous en former quelque idée, posons d'abord en principe que Jésus-Christ, Notre Sauveur, étant uni si étroitement, selon la chair, à la sainte Vierge, cette union si particulière a dû nécessairement être accompagnée d'une entière conformité; et c'est pourquoi cet époux des vierges a voulu avoir une mère vierge, afin d'établir cette ressemblance comme le fondement de cette union. Cette vérité étant supposée, vous jugez bien qu'il ne faut rien penser de commun de la pureté de Marie. Non, jamais vous ne vous en formerez une juste idée; jamais vous n'en comprendrez la perfection, jusqu'à ce que vous ayez entendu qu'elle a opéré dans cette vierge-mère une parfaite intégrité d'âme et de corps. Et c'est ce qui a fait dire au grand saint Thomas[1] qu'une grâce extraordinaire a répandu sur elle avec abondance une céleste rosée, qui a non seulement tempéré, comme dans les autres élus, mais éteint tout le feu de la convoitise; c'est-à-dire non seulement les mauvaises œuvres, qui sont comme l'embrasement qu'elle excite; non seulement les mauvais désirs qui sont comme la flamme qu'elle pousse, et les mauvaises inclinations qui sont comme l'ardeur qu'elle entretient; mais encore le brasier et le foyer même comme parle la théologie, *fomes*

1. III Part., quest. XXVII.

peccati, c'est-à-dire, selon son langage, la racine la plus profonde et la cause la plus intime du mal. Après cela, chrétiens, comment la chair de la sainte Vierge aurait-elle été corrompue, à laquelle la virginité d'esprit et de corps, et cette parfaite conformité avec Jésus-Christ a ôté, avec le foyer de la convoitise, tout le principe de corruption?

« Car ne vous persuadez pas que nous devrions considérer la corruption, selon les raisonnements de la médecine, comme une suite naturelle de la composition et du mélange. Il faut élever plus haut nos pensées, et croire, selon les principes du christianisme, que ce qui engage la chair à la nécessité d'être corrompue, c'est qu'elle est un attrait au mal, une source de mauvais désirs, enfin « une chair de « péché », comme parle l'apôtre saint Paul[1], *caro peccati*. Une telle chair doit être détruite, je dis, même dans les élus; parce qu'en cet état de chair du péché, elle ne mérite pas d'être réunie à une âme bienheureuse, ni d'entrer dans le royaume de Dieu, « que la chair et le sang ne sauraient posséder », *Caro et sanguis regnum Dei non possidebunt*[2].

« Il faut donc qu'elle change sa première forme afin d'être renouvelée; et qu'elle perde tout son premier être, pour en recevoir un second de la main de Dieu. Comme un vieux bâtiment irrégulier qu'on laisse tomber pièce à pièce, afin de le dresser de nouveau dans un plus bel ordre d'architecture, il en

1. Rom. VIII, 3.
2. I Cor. XV, 50.

est de même de cette chair toute déréglée par la convoitise. Dieu la laisse tomber en ruine, afin de la refaire à sa mode et selon le premier plan de sa création. C'est ainsi qu'il faut raisonner de la corruption de la chair selon les principes de l'Évangile : c'est de là que nous apprenons qu'il faut que notre chair soit réduite en poudre, parce qu'elle a servi au péché; et de là aussi nous devons entendre que celle de Marie étant toute pure, elle doit par conséquent être incorruptible. »

VI

Revenons à l'histoire de la bienheureuse Germaine.

Les actes de l'enquête de 1700 furent confiés à un religieux Minime qu'une obédience appelait à Rome. En même temps, le titre de postulateur fut expédié dans cette même ville au curé de Saint-Louis-des-Français. Mais d'une part, le religieux qui avait porté les pièces du procès reçut, dès le lendemain de son arrivée, l'ordre de partir pour les Missions du Levant; et d'autre part, après la remise des pièces à la Congrégation des Rites et un commencement d'exécution, les travaux préparatoires furent bientôt arrêtés par défaut de ressources pour parer aux frais de la procédure. Dans les révolutions qui suivirent, ces premiers travaux se sont perdus.

Toutefois, la confiance des peuples aux prières de la bienheureuse Germaine et le concours auprès de

son cercueil, allaient croissant ; Dieu se plaisant toujours à récompenser la piété des fidèles par de nouvelles grâces et de nombreux miracles. Les archives de Malte en ont conservé la mémoire. Les procès-verbaux de la visite générale du grand-prieuré de Toulouse, auquel Pibrac appartenait, attestent unanimement ces faits. « Nous avons vu dans la sacristie, disent les Visiteurs, un petit monument où repose le corps de la dévote et bienheureuse Germaine, qui naquit et mourut à Pibrac, faisant des miracles, ce qui attire un grand concours de fidèles infirmes et estropiés, qui recouvrent instantanément la santé ou obtiennent une amélioration dans leur état par son intercession auprès du Dieu tout-puissant. »

VII

On atteignit ainsi les funèbres jours de 1793. L'impiété régnant en souveraine, s'appliquait à soustraire à la vénération des fidèles, et à détruire tout ce qui avait un caractère religieux. Elle voulut anéantir le corps de la sainte bergère, qui s'était conservé jusque-là dans une intégrité parfaite, tel qu'on l'avait trouvé cent cinquante ans auparavant, lors de sa miraculeuse exhumation.

Un fabricant de vases d'étain, membre du district révolutionnaire de Toulouse, le trop fameux Toulza, dont le nom est resté couvert de l'exécration publique, se chargea de cette opération sacrilège. Quatre hommes du village furent requis pour

l'aider. L'un d'eux se sauva; les autres consentirent volontiers à l'infamie qu'on leur demandait. Après avoir retiré le corps de la caisse en plomb, qui fut confisquée pour faire des balles, ils l'enfouirent dans la sacristie même, et jetèrent dessus en abondance de l'eau et de la chaux vive, afin d'en assurer la prompte et complète dissolution.

Un prompt châtiment frappa ces trois misérables. L'un fut paralysé d'un bras, l'autre devint difforme : son cou se roidit et lui tourna hideusement la tête vers l'une des épaules; le troisième fut atteint d'un mal aux reins qui le plia pour ainsi dire en deux, l'obligeant à marcher le corps entièrement vers la terre. Ce dernier porta son infirmité au tombeau. Les deux autres, plus de vingt ans après, recoururent humblement à l'innocente Vierge dont ils avaient si indignement profané les précieux restes, et obtinrent leur guérison de ses prières et de la clémence de Dieu.

Dès que les temps devinrent meilleurs, le maire de Pibrac, Jean Cabriforce, et l'abbé Montastruc, tout administrateur intrus qu'il était de la paroisse, cédant aux vœux de la population, firent ouvrir la fosse. Ils eurent la consolation de voir que le complot scélérat des révolutionnaires n'avait pas entièrement réussi. Sauf les chairs, que la chaux vive avait dévorées, le reste du corps s'était miraculeusement conservé.

Le suaire de soie qui entourait la tête, des fleurs et plusieurs autres objets, précipitamment enfouis

avec la vénérable relique, par les violateurs de 1793, furent retrouvés intacts. Le tout, recueilli avec soin et enveloppé d'un très beau suaire qu'offrit la piété du peuple, reprit place dans la sacristie, au même endroit que les fidèles de Pibrac et les pèlerins du dehors connaissaient depuis si longtemps.

Du reste, les malheurs de l'époque ne purent interrompre le concours des affligés qui venaient auprès du cercueil de Germaine, la prier d'intercéder pour eux. Il fallut même que l'autorité diocésaine mit des bornes à cette dévotion; car, dans le désir de vénérer de plus près les reliques de la servante de Dieu, les catholiques entraient dans l'église de Pibrac, desservie comme nous venons de le dire, par un schismatique, et y prenaient part à son culte réprouvé. A cette occasion, le vénérable administrateur catholique de l'Église toulousaine, Mgr Du Bourg, mort évêque de Limoges, leur adressait cette instruction :

« Les Canons de l'Église, leur disait-il, défendaient aux fidèles de se prosterner devant les sépulcres des martyrs pour implorer leur secours, afin d'obtenir la santé, quand ils étaient au pouvoir des hérétiques; et notre Souverain Pontife nous défend d'entrer dans les églises des constitutionnels, comme Paul V, dont il cite le Bref, le défendait aux Anglais. Une pareille défense a été renouvelée par les supérieurs ecclésiastiques. Ces règlements doivent être rappelés au souvenir des fidèles qui

habitent la campagne, et qui, dans leurs infirmités, vont présenter leurs vœux aux pieds des précieuses cendres de cette sainte fille, connue sous le nom de sainte Germaine. Il n'est jamais permis de faire un mal pour un bien, quel qu'il soit; on n'honore point les Saints, on ne mérite pas leurs bienfaits par un acte contraire à la fidélité due à l'Église. »

Ces avis étaient imprimés dans un journal religieux, *le Catholique du pays*, que le pieux administrateur faisait publier chaque mois, afin de suppléer au défaut d'instructions, dont le malheur des temps privait alors les chrétiens. Les évangiles et les épîtres du dimanche y étaient reproduits avec quelques explications. On y exposait différents points de doctrine; on y rapportait les nouvelles religieuses; on y donnait des avertissements aux fidèles; on y annonçait les bonnes œuvres; on y proposait jusqu'à un sujet d'oraison. Enfin, cette feuille périodique était consacrée à la gloire du Sacré Cœur de Jésus, dévotion alors très répandue et à laquelle tout porte à croire que la France dut le terme de ses malheurs.

Un aveugle était le distributeur du journal, et le portait secrètement aux familles catholiques de Toulouse. Sans autre guide que son bâton, il allait dans toutes les rues, montait à tous les étages et déjouait ainsi l'espionnage de la police révolutionnaire, si minutieuse et si tyrannique à l'endroit de la religion.

Soumis aux ordonnances de l'autorité légitime,

les catholiques n'entrèrent plus dans l'église de Pibrac. Ils se contentaient d'aller prier en dehors du cimetière, du côté correspondant à la sacristie où reposait le corps de la Bienheureuse. Le Seigneur récompensant la dévotion et surtout l'obéissance de ces fervents chrétiens, leur accordait des grâces extraordinaires, dont ces années de douloureuse mémoire n'ont pu interrompre la chaîne, ni étouffer le retentissement.

VIII

Enfin le schisme disparut; et la paix, en rendant à l'Église l'unité, lui rendit aussi ses temples. Dès lors les fidèles purent avoir la consolation de s'approcher du cercueil de la pieuse bergère, de le toucher, de contempler de leurs yeux ses vénérables restes. Le pèlerinage de Pibrac reprit une splendeur nouvelle.

Dans les derniers jours de l'année 1813, la confrérie de la sainte Épine, établie à Toulouse, après la révolution, par un saint prêtre, et composée des catholiques les plus fervents, amèrement affligée de voir se prolonger la captivité du souverain pontife Pie VII, demanda à Dieu sa délivrance. Pleins de confiance dans le puissant crédit de la bienheureuse Germaine, les confrères, dans cette douloureuse circonstance, implorèrent son appui auprès de Dieu, et firent vœu d'aller tous les ans en pèlerinage à son tombeau, si le Seigneur daignait exau-

cer leur prière. Quelque temps après, en effet, le Saint-Père quittait sa prison, sans avoir néanmoins encore reconquis sa liberté, et prenait la route d'Italie à travers le midi de la France. Le 2 février 1814, il longeait tristement les murs de Toulouse, dans une voiture fermée à clef. Une population immense, accourue de tous côtés, se pressait sur son passage. A genoux et les larmes aux yeux, elle implorait avec amour la bénédiction de l'illustre et saint captif. On distinguait surtout les nombreux confrères de la sainte Épine, levant les mains au ciel, conjurant le Seigneur d'achever son œuvre et de rendre enfin à son siège le chef de l'Église.

On raconte que le Saint-Père, se voyant près de Toulouse, avait témoigné le désir d'y entrer, afin d'aller vénérer le corps du docteur Angélique, qu'on y conserve religieusement dans la basilique de Saint-Sernin; mais les officiers de l'escorte s'y refusèrent, n'osant pas confier un pareil hôte à la catholique cité. Ils avaient craint, dit-on alors, une sédition et un enlèvement. Après avoir changé de chevaux et laissé à peine le temps à l'archevêque de Toulouse de complimenter le Saint-Père, les voitures reprirent leur course rapide en dehors des remparts.

Dès cette année, la confrérie de la sainte Épine accomplit son vœu, et n'a cessé, depuis quarante ans, de se rendre à Pibrac le jour de saint Pierre. La messe et les vêpres sont chantées dans l'église du village avec la plus grande solennité. Il est or-

dinaire d'y voir ce jour-là jusqu'à huit à neuf cents personnes s'approcher de la Table sainte.

Le pape Léon XII a favorisé ce pieux pèlerinage d'une indulgence plénière.

Pour la saint Pierre de 1849, l'affluence au tombeau de la bienheureuse Germaine fut plus considérable que jamais. Les confrères venaient encore prier cette fois pour la fin de l'exil et le retour dans son siège du vicaire de Jésus-Christ, l'illustre successeur et ami du Pontife qui avait été l'objet de leur premier vœu.

Présentées au Seigneur par la pieuse bergère, leurs prières furent exaucées; la nuit suivante, l'armée française prenait d'assaut la ville sainte, occupée et profanée par des hordes d'impies venus de tous les coins du monde, et replaçait sur son trône l'immortel Pie IX. On raconte que depuis le commencement du siège (aux premiers jours de juin), un des confrères, homme grave, d'une piété reconnue et honorée, était poursuivi nuit et jour, surtout dans ses prières, par la pensée que Rome serait prise sitôt après le pèlerinage de la Congrégation au tombeau de la bienheureuse Germaine, et qu'en conséquence il devait en demander aux supérieurs l'anticipation, afin que la capitale du monde chrétien fût plus tôt délivrée. Après avoir résisté plusieurs jours à cette pensée, il ne put s'empêcher davantage de la communiquer au directeur de la Confrérie, qui ne voulut rien changer à l'usage ordinaire Néanmoins le siège se prolongea

et n'eut réellement sa fin que la nuit qui suivit le jour du pèlerinage.

IX

Plus on approchait de l'époque marquée par la divine Providence pour l'exaltation et la glorification de son humble servante, plus on voyait s'accroître le nombre des fidèles qui venaient implorer sa protection ou attester leur reconnaissance.

L'hiver comme l'été, les pèlerins affluaient à Pibrac, non seulement des cantons voisins, mais même des provinces de la France les plus éloignées. Ils se tenaient dans l'église avec respect et recueillement, et la plupart y communiaient. On remarquait parmi eux des personnes de la plus haute classe de la société, des prêtres en grand nombre; on y vit aussi quelques évêques. Deux illustres princesses, qui l'une et l'autre connurent longtemps les douleurs de l'exil, regrettant de ne pouvoir visiter elles-mêmes le tombeau de Germaine, y firent porter leur offrande. Les congrégations religieuses établies à Toulouse ou dans les environs; les Filles de Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs de la Croix, les Dames du Sacré Cœur en faisaient souvent le but d'une pieuse excursion; les Pères Jésuites y envoyaient de temps en temps leurs novices; les curés du voisinage avaient pris l'usage de s'y rendre tous les ans, accompagnés des enfants de leur paroisse admis à la première Communion.

Enfin, dans les derniers temps, indépendamment des voitures particulières et des voitures publiques, qui, tous les jours, amenaient à Pibrac les pèlerins de Toulouse, l'entraînement de la dévotion devint si populaire, que la spéculation a pu établir plusieurs services journaliers d'omnibus. Ces services n'ont point cessé depuis.

Il faut dire que le culte rendu à la vénérable Germaine alla même trop loin; car il dépassa les bornes voulues par l'Église dans les honneurs à rendre aux serviteurs de Dieu dont elle n'a pas encore reconnu la sainteté.

La sacristie, étant devenue trop étroite par cette affluence de visiteurs, on en dut bâtir une nouvelle, plus belle et plus spacieuse où le corps fut transféré; mais, cette construction étant humide et défectueuse, au bout de quelques années, il parut convenable de déposer les reliques dans un lieu plus sain, et le vénérable curé de Pibrac, M. Dupoix, entraîné autant par sa tendre dévotion, que par la piété reconnaissante des fidèles, les porta dans l'église. On pratiqua dans le mur de la chapelle de St-François de Sales, exposé au midi, une ouverture que les dévots de Germaine, dirigés par le zélé vicaire de la paroisse, M. Montagne, aujourd'hui curé, s'empressèrent d'orner d'une magnifique grille et de marbres précieux enrichis eux-mêmes d'une inscription en lettres d'or. Le corps fut exposé à la vénération des fidèles, heureux de le voir. Les prêtres ouvraient la grille tous les

jours, et passaient une partie de la matinée à faire toucher aux ossements bénis les linges, qui, portés ensuite aux malades, leur rendaient souvent la santé.

Cette translation et cette exposition dans le lieu saint violaient formellement les sages décrets d'Urbain VIII. Les conseils d'un ecclésiastique romain attaché à la sacrée Congrégation des Rites, et appelé à Toulouse par Mgr d'Astros, firent promptement supprimer ce culte public. Il eût été un obstacle insurmontable au succès du procès de béatification, qu'on avait résolu d'entreprendre une seconde fois.

Le corps de la servante de Dieu fut placé en dehors de l'église, dans un monument construit sur le sol du cimetière.

X

Il était temps de reprendre cette cause, entamée il y avait cent quarante-trois ans. Un plus long retard pouvait la perdre à tout jamais. La tradition qui s'était conservée à l'aide des miracles, passant sans altération des pères aux enfants, allait s'obscurcir ou disparaître. Les troubles de la Révolution, surtout les guerres de l'Empire, en retenant et en dispersant la jeunesse loin des foyers paternels, avaient rompu la chaîne jusque-là si nette des témoignages domestiques. Les générations nouvelles n'auraient pu attester que le souvenir général de

l'héroïcité des vertus de la Bienheureuse, et l'évidente continuité des miracles. Il importait d'interroger les anciens, ceux qui, venus au jour dans un temps plus tranquille, et ne connaissant guère d'autre histoire que celle de leur village, la savaient parfaitement pour l'avoir recueillie de leurs ancêtres, presque contemporains eux-mêmes de cette bergère dont la vie était le grand événement local. Dieu semblait conserver ces vieillards octogénaires et nonagénaires, afin de leur donner le temps de remettre à l'Église le dépôt des pieuses traditions qui allaient autrement mourir avec eux.

Toutefois, avant de mettre la main à ce grand ouvrage et d'embrasser tant de fatigues et de sacrifices, le sage Archevêque consulta ses collègues dans l'épiscopat, pour s'assurer d'avance si la réputation des vertus et des miracles de la pieuse Germaine était réellement aussi établie et aussi étendue qu'on le lui disait. Un de ses prêtres parcourut les diocèses où la vierge de Pibrac était connue, chargé de recueillir les faits miraculeux qu'on attribuait à son intercession, et de demander en même temps aux évêques leur concours. De nombreux procès-verbaux, attestant légalement plus de quatre cents miracles ou grâces extraordinaires attribuées à l'intercession de Germaine Cousin, et trente lettres postulatoires d'archevêques et évêques français qui, conjointement avec les chapitres de leur cathédrale et leur clergé, s'unirent à l'Archevêque de Toulouse pour solliciter du Saint-Siège la béatification de la

servante de Dieu, tel fut le résultat de ces démarches préliminaires.

Le vénérable métropolitain n'hésita plus et il confia spécialement le soin de la cause au zèle du prêtre qu'il y avait déjà employé.

XI

Muni du titre de notaire ecclésiastique, celui-ci se rendit à Pibrac, le 7 mars 1843. Il assembla les notables de la paroisse, leur exposa les projets de l'Archevêque pour la gloire de leur compatriote, la pieuse Germaine, et leur demanda de nommer, à cet effet, le Postulateur de la cause. La réponse de ces bonnes gens eut de quoi l'étonner. Ils déclarèrent presque unanimement qu'ils ne donneraient point ce mandat ; qu'ils ne voulaient point que leur sainte bergère fût béatifiée, et que sa gloire était assez grande par ses miracles et par le concours qui se faisait à son tombeau.

Le commissaire épiscopal devina le motif de cette opposition, si contraire aux sentiments de joie que la reprise de la cause avait d'abord fait éclater partout. Les habitants de Pibrac s'étaient faussement laissé persuader qu'après la béatification, on viendrait leur enlever le corps de leur bienfaitrice et qu'ils seraient ainsi privés de son secours. Ce ne fut qu'avec peine qu'on put les rassurer, et qu'ils se décidèrent à élire le Postulateur. Le choix tomba sur M. Jean-Marie-André-Joseph Barthier, alors

supérieur des Missionnaires du diocèse et actuellement chanoine de la métropole.

Deux jours après, à sa requête, la première séance du procès informatif sur les vertus et les miracles de la servante de Dieu se tenait solennellement dans le palais archiépiscopal, sous la présidence de Mgr d'Astros. Tous les membres de la commission y prêtèrent serment sur les saints Évangiles de remplir leur tâche avec fidélité.

Ce procès fini, on en fit un autre sur le *non culte*, pour établir qu'aucun honneur appartenant au culte public ecclésiastique n'était plus rendu à Germaine Cousin.

Ce second procès eut lieu dans l'église de Pibrac. La première séance fut signalée par une scène qui mérite d'être rapportée. Les craintes que les notables du pays avaient déjà laissé voir, s'étaient communiquées à la population et l'agitaient extrêmement. Lorsqu'ils apprirent que le grand-vicaire et les chanoines, membres de la commission épiscopale, se rendraient à Pibrac, ils crurent que c'était pour enlever le corps de la Bienheureuse, et toute la paroisse se leva. Magistrats, riches, pauvres, jeunes et vieux, tous se rendirent sur la porte de l'église et sur celle du cimetière, bien résolus à ne pas se laisser ravir leur saint dépôt. Les commissaires, accueillis par des insultes, des menaces et même des pierres, ne purent pénétrer dans l'église qu'après beaucoup de difficultés. Cette multitude en fureur les y suivit et la séance se tint au milieu d'un tumulte affreux.

« Non, non, criait-on de tous côtés, point de béatification ! sainte Germaine nous guérit quand nous sommes malades, cela nous suffit. Elle est à nous, nous voulons la garder ! »

A diverses reprises le grand-vicaire M. Baillès, aujourd'hui évêque de Luçon, essaya de leur parler. Une seule fois et pendant un seul instant il put se faire entendre. Il protesta qu'on n'avait jamais songé à leur enlever le corps de Germaine, mais ils ne le crurent pas, et les clameurs durèrent jusqu'à la fin de la séance. Le préfet du département et le procureur-général, instruits par le bruit public de ce qui s'était passé, voulurent sévir contre les principaux auteurs de ce désordre : l'Archevêque, heureusement, le sut, et demanda grâce pour les coupables, à cause de leur attachement au trésor que la paroisse de Pibrac a le bonheur de posséder.

Il fallut près de deux ans pour terminer ces deux informations préparatoires. Dans les premiers jours de janvier 1845, la copie authentique, close et scellée, en fut portée à Rome, conjointement avec les lettres postulatoires des évêques, par l'ecclésiastique dont il a déjà été parlé, et qui reçut aussi à cette occasion le titre de Postulateur. C'était M. l'abbé Estrade, aujourd'hui camérier secret de S. S.

XII

La réception officielle et l'ouverture du dossier par Mgr le secrétaire de la Congrégation des Rites eurent lieu le 25 janvier.

Le Souverain Pontife Grégoire XVI, de bonne et sainte mémoire, accueillit la cause avec froideur ; mais dès le premier jour, elle toucha bien autrement les cardinaux appelés à en connaître et surtout l'illustre cardinal Lambruschini, alors secrétaire d'État, que le pape choisit pour en être le rapporteur, à la demande de Mgr d'Astros, ancien ami de cet éminent personnage. Il accepta volontiers, se sentant pénétré d'une tendre dévotion pour cette pauvre et sainte bergère. Par sa haute influence, l'affaire fut étudiée avec tant de zèle, qu'au mois de juin de la même année, sur l'avis favorable des cardinaux, Grégoire XVI signait la commission apostolique de l'introduction de la cause : *Placet Maurus*. C'est un de ces actes rares que le Pape signe ainsi de son nom particulier. Il donnait à Germaine Cousin le titre de Vénérable.

Le 12 septembre suivant, après avoir pris l'avis des cardinaux, le Pape signait encore la confirmation de la sentence de l'Ordinaire déclarant « qu'on ne rendrait plus à la servante de Dieu aucun culte public ecclésiastique ».

Ce dernier décret publié, le Postulateur dut rentrer en France pour faire instruire les procès aposto-

liques. Avant de partir, il obtint une audience du Pape, Grégoire XVI lui manifesta toute sa pensée sur la cause, qu'il avait d'abord défavorablement jugée.

« Je ne vous cache pas, lui dit-il, que je vous vis porter cette affaire avec un grand déplaisir. Je crus que c'était là une de ces vieilles et insignifiantes causes que l'on retire quelquefois de la poussière sans raison ou par un intérêt déplacé. Je vous avoue aussi que quand vous m'en avez remis l'exposition, je l'ai gardée un mois et demi sur mon bureau. Maintenant je l'ai étudiée, je la connais et je la trouve admirable (*mirabile*). »

Le Postulateur, que le début de ce discours avait profondément troublé, sentit au dernier mot renaître toute sa confiance. Il se permit de dire que la cause de Germaine était en effet admirable, puisque Dieu se plaisait depuis deux cents ans à manifester le crédit de sa servante par tant de miracles.

« Ce n'est pas sous ce point de vue, reprit le Pontife, que je l'envisage. Quand on songe que cette pauvre fille a passé toute sa vie en butte à la haine et aux continuelles persécutions d'une marâtre, qu'elle a supporté ces mauvais traitements avec une patience qui ne s'est jamais démentie.... »

Les détails dans lesquels le Saint-Père entra, continuant son discours, montrèrent bien au Postulateur qu'en effet il avait parfaitement étudié la cause ; et le jugement d'un pape si savant et si clair-

voyant dans tout ce qui touchait aux choses de l'Église fut pour lui la meilleure assurance du succès. Il se retira convaincu que cette simple bergère qu'il avait introduite dans le sanctuaire le plus élevé et le plus sévère de la justice pour y voir peser ses actions et scruter toutes ses vertus, ne sortirait de ces longues épreuves que pour être glorieusement placée sur les autels.

XIII

Dès la signature de la commission apostolique, l'affaire était entrée, de droit, dans le domaine absolu du Souverain Pontife; *il y avait mis la main.* Nul autre que lui ou ses délégués ne pouvait en connaître, même dans les moindres circonstances. C'est pourquoi le Cardinal-Préfet de la sacrée Congrégation des Rites reçut l'ordre d'adresser à l'Archevêque de Toulouse les lettres rémissorielles et compulsorielles conjointement avec celles du Promoteur de la Foi.

Par les premières, le Souverain Pontife déléguait le Prélat afin d'établir dans son diocèse une commission apostolique qui devait désormais informer au nom du chef de l'Église, dans la cause de la vénérable Germaine; il lui donnait aussi des instructions sur les formalités de la procédure, la formule du serment, etc.

Par la seconde, le Promoteur de la Foi le chargeait de désigner les sous-promoteurs destinés à le

suppléer, et leur transmettait ses interrogatoires secrets, objet principal de l'examen des témoins, avec les articles présentés préalablement par le Postulateur et renfermés aussi dans ces lettres.

D'après ces lettres, et conformément aux décrets d'Innocent XI et d'Urbain VIII, l'Archevêque avait à présider la commission apostolique par lui ou par celui de ses grands vicaires qu'il désignerait. Cette commission devait être composée de quatre dignitaires ou chanoines du Chapitre, avec les qualités de juges délégués, de deux prêtres avec celle de sous-promoteurs de la Foi et d'un notaire clerc. Un huissier serait attaché à ce tribunal ecclésiastique. Les séances se tiendraient en habit de chœur et dans le lieu saint, portes fermées. Les juges et les témoins à genoux, la main sur les saints Évangiles, l'Évêque debout et la main sur la poitrine, prêteraient serment de remplir leur charge avec fidélité et selon les règles prescrites; de dire la vérité; de garder un secret inviolable sur les interrogations adressées aux témoins, sur leurs réponses, jusqu'à la publication du procès; et le tout sous peine d'excommunication majeure, dont le Souverain Pontife se réservait à lui seul d'absoudre, excepté à l'article de la mort. Les témoins ne pourraient pas se présenter spontanément. Désignés par le Postulateur de la cause, ou d'office par les sous-promoteurs de la Foi, ils seraient cités à comparaître par écrit, de la main de l'huissier attaché au tribunal. On les réunirait d'abord tous ensemble,

dans une séance préliminaire où ils prononceraient une première fois, successivement, le serment dont ils signeraient ensuite la formule. Ils répéteraient ce serment chaque fois qu'ils seraient appelés isolément pour être interrogés. Le jour et l'heure de chaque séance seraient officiellement intimés aux juges et aux sous-promoteurs de la Foi, soit de la voix du président lui-même, à la fin de chaque séance, soit par écrit à domicile, par le ministère de l'huissier. Les séances commenceraient et se termineraient par la prière. Le Postulateur admis à l'ouverture et la fin des séances pour faire ses requêtes serait immédiatement congédié. Le Sous-Promoteur ferait chaque fois aussi ses réserves, recommandant l'observation des règles de la sacrée Congrégation des Rites et des Décrets du Souverain Pontife.

Le Notaire ecclésiastique écrirait chaque fois, séance tenante, les dépositions des témoins et les interrogatoires des promoteurs de la Foi. Les actes seraient clos et scellés du sceau de chacun des juges, pour n'être rouverts qu'au commencement de la réunion suivante; le dossier resterait enfermé sous clef, dans le lieu saint lui-même.

Sous peine de nullité du procès, le tribunal serait toujours composé ou de l'Archevêque assisté du vicaire-général ou de deux chanoines, ou bien du grand-vicaire et de deux chanoines, ou enfin de quatre chanoines ensemble. Sous la même peine, l'un des sous-promoteurs serait toujours présent.

La liste des témoins fournie par le Postulateur étant épuisée, le sous-promoteur en présenterait d'office au moins deux autres, lesquels seraient soumis aux mêmes formalités et aux mêmes interrogatoires que les premiers.

Tous ayant été successivement entendus, les juges auraient à compulser les titres présentés par le Postulateur : monuments, procès déjà faits, écrits de toute sorte, ayant trait d'une manière quelconque à la cause. Après quoi, le procès serait publié et ses actes confiés à un copiste assermenté pour en faire la copie; et cette copie collationnée par deux notaires ecclésiastiques, en présence des juges délégués et des sous-promoteurs de la Foi, serait scellée et transmise à la sacrée Congrégation des Rites par un porteur aussi assermenté. La minute du procès enveloppée et scellée aussi du sceau des juges délégués, devant être déposée et conservée dans les archives de la cour archiépiscopale, ce dossier ne pourrait être déplacé ni même ouvert sans permission expresse du Saint-Siège.

Enfin, le Pape donnait deux ans à ses commissaires pour terminer le procès.

Dès la première semaine, les commissaires apostoliques devaient exiger du Postulateur lui-même le serment de CALOMNIE, ainsi appelé par analogie avec le serment de même nom que l'ancienne législation romaine prescrivait à celui qui venait devant un tribunal criminel accuser de délit l'un de ses concitoyens. Ils obligeraient donc le Postu-

lateur à déclarer « qu'il n'était et qu'il ne serait porté à poursuivre cette cause, ni par haine, ni par amour, ni par crainte, ni par tout autre intérêt mondain ou respect humain; mais seulement par le zèle de l'honneur et de la gloire de Dieu qui est glorifié dans ses Saints ».

Ces prescriptions furent religieusement observées, sauf quelques dérogations autorisées par le Saint-Siège. Ainsi, pour gagner du temps et ne pas perdre les témoignages si essentiels des vieillards, dont le grand âge annonçait une mort prochaine, (*ne perirent probationes*), le Postulateur obtint que non seulement on adresserait à l'Archevêque de Toulouse les lettres remissorielles pour le procès apostolique sur la réputation des vertus et des miracles en général, mais aussi les lettres rémissorielles pour le procès des vertus et des miracles en particulier; quoique, d'après le droit, celles-ci ne dussent être expédiées qu'à la conclusion du premier. On joignit à ces lettres le pouvoir de visiter, revêtir et transférer au besoin le corps de la vénérable servante de Dieu et quelques autres dispenses, ayant toutes le même but.

Au mois de décembre 1845, ces importantes procédures arrivaient à Rome. M. Barthier, délégué pour cet objet, en poursuivit l'examen, et obtint un décret favorable, le 23 mai suivant.

XIV

Une circonstance intéressante se rattache à cet acte de l'autorité pontificale : il fut le dernier de Grégoire XVI et le couronnement de son long et glorieux Pontificat.

Six autres causes traitées en même temps que celle de la vénérable Germaine, avaient obtenu des décisions favorables, et toutes ces décisions devaient être également soumises à la sanction du chef de l'Église; mais le Cardinal Rapporteur, ayant retiré du dossier la cause de notre bergère, la soumit aussitôt seule et contre tout usage, à l'approbation du Pape qui dès le soir même tomba malade inopinément et mourut deux jours après.

Il semble que Dieu ait voulu par là ménager une consolation de plus dans ses derniers moments à ce bon et grand Pape qui vénérait si tendrement la pauvre Germaine, et qui avait souvent manifesté un ardent désir de présider à sa béatification. Mgr d'Astros, à cette occasion, adressait à ses diocésains ces paroles : « C'est par un trait sensible de la divine Providence que le dernier acte de son Pontificat a été précisément le décret solennel qui rend un hommage éclatant à la réputation de sainteté héroïque et de miracles dont jouit sur la terre notre humble bergère. Ce décret est pour nous comme le testament apostolique de l'auguste Pontife, le dernier gage de sa tendre sollicitude

pour le diocèse et un nouveau titre à notre amour. » Ces sentiments étaient inspirés au vénérable Archevêque par sa gratitude pour les témoignages d'affection et d'estime que n'avait cessé de lui donner Grégoire XVI. Quand un prêtre ou un fidèle du diocèse de Toulouse lui était présenté, il aimait à faire l'éloge du Prélat, et surtout à rapporter ce beau trait d'obéissance aux ordres de Pie VII qui lui valut une longue et dure captivité. Il souhaitait le voir à Rome : « Qu'il vienne, disait-il un jour au Postulateur, nous ferons la béatification de la sainte bergère de Pibrac ensemble. » Le grand âge et la débile santé de l'illustre Prélat l'empêchèrent de répondre à cette invitation si honorable et si souvent répétée.

XV

Cependant le procès apostolique sur les vertus et les miracles en particulier s'instruisait à Toulouse avec activité et dévouement. On ne pouvait qu'admirer le zèle et l'obéissance filiale avec lesquels les commissaires apostoliques remplissaient le mandat qu'ils se glorifiaient d'avoir reçu du chef de l'Église ; et il n'était pas moins touchant de voir combien, dans tous les rangs de la société, l'on s'honorait d'être appelé en témoignage dans cette sainte cause. Les hommes les plus marquants par leurs vertus, par leur science et par leur fortune, Clergé, Magistrature, Noblesse, se joignaient avec

empressement aux bons habitants de Pibrac et des lieux circonvoisins. Ces derniers appartenaient à des familles originaires de Pibrac ou qui l'habitaient de temps immémorial; ils connaissaient les faits relatifs aux vertus et aux miracles de leur compatriote par la tradition fidèle des anciens; et eux-mêmes, grâce à leur grand âge et à celui de leurs parents avec qui ils en avaient conversé, pouvaient aisément remonter, avec deux ou trois intermédiaires, à leurs aïeux, contemporains de la vénérable Germaine.

« Tous ces témoins, disaient les juges délégués, rendant compte de leur mission au Cardinal Préfet de la sacrée Congrégation des Rites, nous ont semblé pénétrés de l'importance et de la sainteté de leur devoir; et nous croyons qu'ils l'ont scrupuleusement rempli. Leurs paroles étaient proférées avec l'accent d'une intime conviction, leurs dépositions, dictées par le seul amour de la vérité, étaient l'expression fidèle de leurs sentiments. »

Après avoir compulsé et fait insérer dans les actes du procès les titres extra-judiciaires présentés par le Postulateur, la commission apostolique se transporta à Pibrac, pour y faire la visite du tombeau de la Vénérable et constater l'identité de son corps. Deux docteurs en médecine et en chirurgie, aussi habiles que consciencieux, furent appelés, et l'on convoqua également les magistrats du pays, afin qu'ils vissent bien que le précieux dépôt dont ils s'étaient montrés si jaloux, ne leur avait pas été

enlevé. A ce sujet, ils éprouvaient encore des craintes qu'entretenait la sottise intéressée de l'un d'eux, le seul hôtelier du village.

Les médecins firent séparément leurs rapports au tribunal, avec une scrupuleuse exactitude. En plusieurs endroits, les parties molles, desséchées, offraient encore des traces de la conservation miraculeuse du corps, prolongée si fort au-delà du terme ordinaire. Une main manquait. D'anciens souvenirs accusent de ce vol sacrilège un misérable simoniaque qui fut l'un des vicaires intrus de Pibrac pendant la Révolution, et que l'on chassa plus tard ignominieusement pour avoir été surpris vendant les ex-voto offerts par les pèlerins sur le tombeau de la Bienheureuse.

XVI

Toutes ces opérations étant régulièrement terminées, le Postulateur revint à Rome avec les actes qui furent immédiatement livrés à des traducteurs italiens nommés à cet effet. Ce travail préparatoire et celui d'une nouvelle copie légale n'exigeant point la présence du Postulateur, il obtint une dispense qui lui permit de revenir en France pour y faire instruire, dans l'intervalle, les procès apostoliques sur les miracles. D'après les règles de la S. Congrégation, ces procès ne doivent être instruits qu'autant que celui des vertus est jugé. On voulut bien passer par dessus cette loi, et des Lettres

furent adressées à Mgr l'Archevêque de Toulouse, et à S. E. le Cardinal Du Pont, Archevêque de Bourges, chargeant ces prélats d'instruire sur les quatre miracles qui avaient eu lieu respectivement dans leurs diocèses, et qui étaient présentés comme preuve nécessaire pour la béatification. Quelques explications sont nécessaires sur cette procédure.

Avant de s'arrêter au choix des miracles qui en furent l'objet, on dépouilla premièrement cette masse de faits surnaturels que le Postulateur avait recueillis dans le diocèse de Toulouse, et dans quatorze diocèses circonvoisins. Après de sévères épreuves, on prit d'abord en considération tous ceux qui parurent dignes de fixer le regard des hommes compétents appelés à les juger. Il ne suffisait plus ici des témoignages reçus dans les premières enquêtes. Il fallait connaître tous les détails, avoir surtout le sentiment et les rapports circonstanciés des médecins. Ces recherches furent longues et multipliées. Elles eurent pour résultat d'élaguer environ les deux tiers des faits préalablement choisis; non que la plupart ne fussent véritablement des miracles; mais considérés au point de vue de la S. Congrégation des Rites, ils ne pouvaient servir que d'ornement et non de preuve. Parmi ces faits mis de côté, un entre autres était si avéré et si incontestable, que le sage et savant cardinal d'Astros, sous l'administration duquel il avait eu lieu, s'en serait contenté, disait-il, pour pro-

céder à la béatification de Germaine, s'il en avait eu le droit.

La prudence des Souverains Pontifes a établi des règles plus rigoureuses. Elles s'attachent non seulement aux faits eux-mêmes, mais aux preuves de ces faits, et aux formalités de la procédure, excluant par là des miracles qui, extra-judiciairement, offrent un caractère incontestable d'authenticité. Ainsi, par exemple, dans les procès apostoliques sur les miracles, on ne peut admettre que le témoignage des témoins oculaires; ceux-là seuls ont force de preuve. Les dépositions des témoins auriculaires ou traditionnels sont rejetées, ou sont insuffisantes par elles-mêmes : à peine les reçoit-on comme confirmation d'une preuve déjà donnée (in adminiculum); or combien de miracles, par le seul fait qu'ils sont d'une date un peu ancienne, se trouvent dès lors exclus, quand même des preuves écrites, et une tradition certaine en garantissent parfaitement la réalité.

Il en était ainsi même pour le procès sur les vertus, jusqu'à Benoît XIV; mais ce pape jugea convenable, pour la gloire de Dieu et pour celle de l'Église, d'adoucir une règle dont la rigueur éloignait beaucoup de causes qui, par des raisons légitimes, n'avaient pu être examinées en temps utile. Toutefois, il ne voulut rien changer à cet égard dans la procédure sur les miracles, et laissa entière la loi qu'on vient d'exposer.

Les épreuves avaient bien diminué le total des

faits primitivement choisis. Néanmoins le Postulateur, tenant à ne présenter que des guérisons de maladies extérieures, facilement appréciables, même par des personnes simples et ignorantes, voulut encore réduire ce nombre. Il s'arrêta donc à douze, et ce fut parmi ceux-ci qu'on résolut alors de prendre les quatre miracles dont il était probable que le Pape exigerait la preuve, dans le décret qui serait rendu à l'occasion de l'approbation des vertus de la servante de Dieu.

Nous observons que toutes les causes de béatification ne sont pas tenues à produire le même nombre de miracles. L'Église établit une sorte d'échelle de proportion où brille encore la sagesse toute divine qui l'inspire en ces solennelles affaires.

Voici la graduation qu'elle suit : A mesure que le témoignage des hommes sur la sainteté et les vertus des serviteurs de Dieu semble perdre de la force en s'éloignant de l'époque où ils ont vécu, elle exige que la voix de Dieu lui-même, parlant par les miracles, se fasse entendre plus souvent en leur faveur. Ainsi, lorsque dans le procès apostolique sur les vertus, on a entendu des témoins contemporains et oculaires, deux miracles suffisent. Si les dépositions ont été faites par des témoins auriculaires, qui tenaient eux-mêmes les faits par eux attestés, des témoins oculaires et contemporains, l'Église demande trois miracles. Si enfin les témoins ne tiennent que de la tradition les prodiges qu'ils révèlent, quatre miracles sont néces-

saires. Ce dernier cas était celui que la cause de Germaine présentait.

XVII

Les douze miracles sortis, comme nous l'avons dit plus haut, de la dernière épreuve, furent étudiés à Rome par plusieurs médecins, hommes habiles, très expérimentés dans la pratique de la S. Congrégation des Rites sur ces matières. Malgré tant de renseignements déjà pris, ces médecins ne trouvèrent pas que les documents qu'on leur présentait fussent suffisants. Ils dressèrent une série de nouvelles questions auxquelles on devait soumettre encore, extra-judiciairement, les témoins, et surtout les médecins qui avaient soigné les malades guéris. Le Postulateur eut donc à recommencer ses recherches, à établir encore d'innombrables correspondances, à entreprendre de nouveaux voyages, pour compléter sur les lieux mêmes où les miracles s'étaient opérés, les renseignements que les premières démarches n'avaient pas recueillis en entier. Ces dernières enquêtes donnèrent tout ce que les experts désiraient. En ayant fait un long examen, ils désignèrent eux-mêmes les quatre guérisons miraculeuses que l'on pouvait présenter avec confiance.

XVIII

On suivit, dans le procès sur les miracles, à Toulouse et à Bourges, les mêmes formalités qui ont été exposées pour le procès sur les vertus[1].

A Bourges, Dieu voulut confirmer, par un nouveau miracle, ceux sur lesquels on instruisait. Pendant que les juges siégeaient dans l'église du monastère, la multiplication du pain se renouvela au four de la maison, par l'intercession de la bienheureuse Germaine. Le fait fut prouvé d'une manière incontestable; mais par égard pour les juges, la plupart en âge, et fatigués autant des séances qu'ils tenaient chaque jour, matin et soir, que du long trajet qu'ils avaient à faire pour se rendre au monastère, le postulateur ne présenta point de nouveaux articles. Les juges délégués se contentèrent de recevoir les dépositions des témoins sur les questions qu'ils crurent à propos de leur adresser.

Ajoutons que les sous-promoteurs, tant de la commission de Toulouse que de celle de Bourges, obligés par leur charge de proposer les objections,

1. On trouvera plus loin, en *Appendice*, le récit des quatre miracles approuvés pour la béatification. Ce furent une multiplication de pain, puis une multiplication de farine opérées dans le couvent du Bon-Pasteur de Bourges : la guérison instantanée d'une fillette âgée de sept ans, Jacqueline Cathala, qui souffrait d'un rachitisme invétéré; enfin la guérison non moins subite d'un adolescent, Philippe Luc, atteint d'une fistule incurable.

et de veiller à l'accomplissement de toutes les formalités, s'en acquittèrent avec la rigoureuse sollicitude que devait inspirer à leur conscience une affaire si grave, et dont la responsabilité pesait principalement sur eux. Leur conduite fut louée à Rome par le promoteur de la Foi. Il ne put s'empêcher de reconnaître dans ses *animadversions* qu'ils avaient plus que suffisamment répondu à sa confiance.

Avant de clore le procès à Toulouse, les juges délégués, agissant à la requête des sous-promoteurs, et conformément aux lettres rémissorielles du Souverain Pontife, commirent deux médecins pour visiter les personnes guéries miraculeusement, afin de s'assurer qu'elles ne se ressentaient plus de leurs anciennes maladies, et que la guérison était parfaite et constante. Deux médecins des plus distingués de la ville, reçurent cette mission sous la foi du serment et du secret. Leur rapport, inséré aux actes du procès, fut favorable en tous points.

XIX

Au mois d'octobre 1847, les deux procès étaient terminés, et le postulateur s'acheminait une troisième fois vers Rome. Il ne devait plus rentrer en France qu'après avoir terminé sa laborieuse et douce mission.

Les actes furent officiellement ouverts le 26 novembre suivant, et le même jour un *indult* qui

donnait à la cause un avantage de temps et d'économie, permit d'en discuter la validité en congrégation ordinaire, et sans le vote des consulteurs.

Le 22 juillet, le Pape confirma la décision de la Congrégation, qui reconnaissait que toutes les formalités voulues avaient été exécutées, sauf un très petit nombre d'omissions peu importantes que cette approbation régularisait.

La cause entra dès lors dans une phase nouvelle. Ce qui s'était fait jusque-là n'était encore que préparatoire. Il fallait sonder le fond de la question, examiner dans le plus minutieux détail les vertus et les miracles qui seuls pouvaient donner droit à la vénérable Germaine d'être appelée Bienheureuse. Les débats allaient devenir plus solennels, les épreuves plus difficiles; les juges seraient appelés en plus grand nombre, et leurs séances, sur chacun de ces deux points principaux, devraient se multiplier.

XX

Dans l'ordre invariablement suivi, les vertus et les quatre miracles sont également soumis à l'examen de trois congrégations successives, qui se nomment : l'*anti-préparatoire*, la *préparatoire* et la *générale*. La première est tenue par les consulteurs des Rites, sous la présidence du Cardinal Rapporteur; la seconde est tenue par les mêmes consul-

teurs, mais en présence de tous les cardinaux membres de la Congrégation des Rites; à la troisième assistent les cardinaux et les consulteurs, le Souverain Pontife président.

Dans l'*anti-préparatoire* et la *préparatoire*, les consulteurs ont pour but spécial d'informer respectivement, par la lecture de leur vote, le Cardinal Rapporteur et les autres cardinaux qui, dans la *générale*, informent à leur tour, conjointement avec les premiers, le Souverain Pontife. Le Saint Père, après avoir écouté les avis de tous, les renvoie sans se prononcer : il se contente de les engager à prier pour que Dieu daigne l'éclairer dans la décision d'une affaire d'une si haute importance.

La Congrégation des Rites est composée de vingt cardinaux, de six prélats assesseurs ou officiers principaux et de trente consulteurs. Ceux-ci sont des évêques, des juges auditeurs de la Rote romaine et autres prélats, mais, pour la plupart, surtout des religieux pris dans tous les ordres; chaque ordre devant fournir un consulteur, ce qui du reste est commun à toutes les Congrégations romaines.

Les assemblées sont intimées quarante jours à l'avance. On distribue à chacun des membres de la Congrégation une copie du dossier de l'affaire, que le postulateur fait imprimer. On donne à ce dossier le nom de *Position*. La position contient : 1° L'*information*, c'est-à-dire un exposé étendu de la question; 2° le *sommaire* du procès, qui réunit

les dépositions des témoins les plus intéressants pour la cause; 3° les *animadversions* ou difficultés que propose le Promoteur de la Foi; et 4° enfin les *réponses* du défenseur de la cause à ces animadversions. Le Promoteur de la Foi et l'avocat, chacun de leur côté, ont dû étudier, longtemps et avec soin, les actes du procès, pour en faire le dépouillement, et préparer ces travaux contradictoires. C'est là, de toutes les opérations des procès de béatification, celle qui demande le plus de temps, et qui entraîne le plus de retard. Arrivée à cette période, il n'est pas rare de voir les causes attendre dix et quinze ans les écritures du Promoteur. C'est là surtout, que se montrent les lenteurs toujours si sages, mais parfois si terribles de la ville éternelle.

Pour la cause de la vénérable Germaine, elle n'a pas eu même à redouter cet écueil; elle devait *marcher en poste*, *aller à la vapeur*, ainsi que l'avait dit dès le commencement son éminent protecteur le cardinal Lambruschini; simple d'ailleurs comme son héroïne; peu ou point chargée de ce bagage d'écrits ou d'œuvres extraordinaires et compliquées que traînent ordinairement et péniblement après elles, les causes des autres saints; favorisée, il faut le dire aussi, par l'intérêt tout particulier que l'humble bergère éveillait dans le cœur de tous ceux qui devaient coopérer de près ou de loin à sa glorification, cette cause devait avancer d'un pas rapide.

En effet, au mois de décembre 1849, tout était prêt pour la Congrégation *anti-préparatoire* sur les vertus; mais une circonstance de force majeure et de triste souvenir semblait devoir l'arrêter là indéfiniment. Les révolutionnaires ennemis de la société, de la religion et du Saint-Siège, étaient maîtres dans Rome. Le Souverain Pontife, obligé de s'éloigner du tombeau des Saints Apôtres, le cœur abreuvé d'amertume, fuyait des ingrats. Avec lui avaient dû s'exiler la plupart des cardinaux, parmi lesquels le cardinal Lambruschini, Rapporteur de la cause. Préservé comme par miracle du poignard des sicaires, enlevé à temps par quelques serviteurs dévoués, caché dans une écurie, les misérables qui voulaient l'assassiner l'aperçurent sans le reconnaître; ce vieillard vénérable, transporté dans le couvent des Chartreux, put enfin s'échapper sous un habit de moine, et se réfugier dans le royaume de Naples.

La Congrégation *anti-préparatoire*, fixée au 23 janvier 1849, ne pouvait donc se tenir, à cause surtout de l'absence du Cardinal Rapporteur qui devait la présider. D'ailleurs il n'eût pas été prudent de réunir à cette époque critique le grand nombre de prélats et de religieux qui devaient composer l'assemblée.

Le postulateur se rendit à Gaëte, où le Pape s'était réfugié, et sollicita la dispense de cette réunion. Sa supplique reçut un accueil favorable. Par sa sollicitude apostolique, l'infortuné Pontife

n'avait rien tant à cœur, dans son exil, que de pourvoir sans cesse au bien de l'Église, et il ne s'était pas éloigné sans prendre les dispositions nécessaires, pour que la marche des affaires ecclésiastiques ne fût que le moins possible entravée par le malheur des temps. Il avait donné des pouvoirs extraordinaires aux chefs de Congrégation qui étaient restés à Rome; plus tard, quand les communications entre Rome et Gaëte furent interrompues, il appela auprès de lui plusieurs cardinaux, prélats, théologiens et canonistes des plus instruits pour suppléer aux Congrégations romaines, surtout à la Pénitencerie, qui elle-même ne pouvait alors expédier les affaires qu'avec la plus grande difficulté.

XXI

Le Pape dispensa donc la cause de la vénérable Germaine de la Congrégation *anti-préparatoire* sur les vertus : il décida que le secrétaire de la Congrégation des Rites recueillerait à domicile les votes des consulteurs, et les remettrait au Promoteur de la Foi; ce qui eut lieu le 23 janvier 1849. La mesure d'ailleurs n'offrait pas d'inconvénient, et n'enlevait rien des garanties qu'une réunion dans les formes ordinaires aurait pu donner au Saint-Siège touchant la cause : dans cette assemblée, comme dans les deux autres qui suivent, les consulteurs se bornent à lire leur vote qu'ils doivent

toujours avoir écrit de leur propre main. Il n'y a jamais de discussion orale ni de débat; chacun a bien étudié la question, et expose son sentiment par écrit, simplement et avec clarté.

Ces sentiments ou votes, résumés par le Promoteur de la Foi, deviennent le sujet de nouvelles *animadversions* de sa part; le défenseur de la cause doit y répondre. Ces deux écritures, imprimées et distribuées aussi quarante jours à l'avance aux consulteurs, sont la nouvelle matière de leurs études et l'objet du vote qu'ils ont à présenter dans la Congrégation préparatoire.

XXII

Cependant la ville sainte était entièrement profanée; on y avait proclamé la république et intronisé l'anarchie. La plupart des ecclésiastiques devaient fuir ou se cacher; la persécution s'acharnait après les laïques qu'on savait fidèles à l'Église et à ses ministres. C'est dans ces circonstances que le Promoteur de la Foi et le défenseur de la cause préparaient leurs travaux respectifs pour la Congrégation préparatoire. Le premier signait les animadversions dans l'exil, l'autre était obligé de suspendre sa réponse, parce que les satellites républicains, après avoir envahi et pillé sa demeure, l'avaient jeté lui-même en prison. Le postulateur avait quitté Rome.

Obligé de retourner à Gaëte pour y remplir au-

près du Saint-Père, de la part de l'Archevêque, une mission de la plus haute importance pour le diocèse de Toulouse, M. l'abbé Estrade fut arrêté par l'armée républicaine à Terracina, sur la frontière, et traduit, comme un agent du Pape, devant un des chefs de cette bande de sicaires qui avaient ensanglanté les villes des Marches d'Ancône et de la Romagne. Celui-ci était le même qui, pendant le siège de Rome, renouvela dans le couvent de saint Calliste les massacres des Carmes à Paris. Ses officiers disaient déjà que M. l'abbé Estrade serait fusillé. Néanmoins, après avoir été détenu et gardé à vue pendant quelques jours, il fut ramené à Rome, entre deux gendarmes, comme un malfaiteur. A Velletri, son passage souleva une émeute où sa vie fut sérieusement menacée. Arrivé dans la capitale, toujours escorté en plein jour de la même manière, on le conduisit en prison à travers la cohue des curieux. Ce fut la fin de cette aventure. Par la protection de la vénérable Germaine, et par les soins et les démarches de ses amis, M. l'abbé Estrade recouvra bientôt la liberté.

Il en profita pour reprendre immédiatement le chemin de Gaëte, mais cette fois par la voie de mer. Le Pape, averti de son arrestation et n'ayant plus entendu parler de lui depuis lors, avait manifesté sur son compte les plus bienveillantes inquiétudes. Il le reçut avec les témoignages d'une bonté toute paternelle, et ne voulut point le laisser repartir après l'accomplissement de sa mission :

M. l'abbé Estrade ne quitta donc Gaëte que quand le Saint-Père lui-même s'en éloigna pour se rendre à Portici. Il revint alors à Rome, bien dédommagé de ses peines par la consolation et l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, partagé pendant six mois l'exil du saint Pontife, d'avoir été témoin de ses vertus sublimes, de son inébranlable confiance en Dieu; d'avoir été mille fois béni par ses mains augustes.

XXIII

Le trône pontifical se relevait à peine dans la ville éternelle reconquise par nos soldats; le sol était à peine déblayé, que tout fut prêt pour la Congrégation préparatoire sur les vertus de la vénérable Germaine. Il se trouvait tout juste à Rome le nombre des cardinaux nécessaires pour présider cette assemblée : il en fallait au moins trois. Elle fut intimée pour le 20 novembre 1849. Ainsi une cause française rouvrit le cours des Congrégations romaines, déjà depuis longtemps suspendu; et la bienheureuse bergère, que la piété toulousaine n'avait pas regardée comme étrangère au triomphe de nos armes pendant le siège, eut les prémices de la restauration du gouvernement pontifical.

Cette Congrégation se tint sous les meilleurs auspices; les votes des consulteurs y furent sans doute unanimement favorables, puisque le Promoteur de la Foi, après les avoir recueillis, n'eut point

de nouvelles difficultés à opposer, et déclara que la Congrégation générale se ferait avec les mêmes animadversions, et les mêmes réponses que la précédente. Succès admirable, et dont on ne trouve d'exemple que dans la cause de saint Alphonse de Liguori, où dès la seconde épreuve, aussi, toutes les objections furent résolues. Il fallait donc qu'aux yeux des consulteurs les vertus héroïques de Germaine fussent bien clairement démontrées, puisqu'ils se hâtèrent, contre tout usage, de la reconnaître par leurs suffrages définitifs. On pouvait dès lors tenir la Congrégation générale après les quarante jours voulus pour laisser aux cardinaux le temps de préparer et d'écrire leurs votes; mais le Saint-Père qui devait présider cette assemblée était encore absent, ainsi que le plus grand nombre des cardinaux de la Congrégation des Rites, et le Rapporteur lui-même.

On sait quels obstacles s'opposèrent trop longtemps encore au retour du Pape, malgré les désirs de son cœur apostolique, impatient de faire reprendre leur cours ordinaire aux affaires de l'Église qui souffraient de son éloignement, impatient aussi de bénir ses sujets qu'il n'avait pas cessé d'aimer, et dont le plus grand nombre d'ailleurs n'avait pas cessé d'être fidèle. Enfin, la mission de S. E. le cardinal du Pont, Archevêque de Bourges, envoyé par le président de la République, aplanit les dernières difficultés, calma les dernières inquiétudes, et l'illustre négociateur eut le bonheur d'ac-

compagner le Souverain Pontife rentrant dans la capitale du monde chrétien, le 11 avril 1850, au milieu des acclamations de son peuple et des témoignages de respect et d'amour des soldats de la France.

Quelques jours après, la Congrégation générale annoncée eut lieu au Vatican, dans la salle d'honneur. Suivant l'usage, le Pape, après avoir écouté l'avis des cardinaux et des consulteurs et les avoir engagés à prier pour que Dieu voulût bien l'éclairer, congédia l'illustre et religieuse assemblée. Son silence sur la cause dura un mois entier. Au bout de ce temps, il déclara que le jour de la Sainte Trinité, 20 mai 1850, il ferait publier le décret approuvant les vertus héroïques de la vénérable Germaine.

XXIV

Cette proclamation se fit avec une très grande solennité, dans la chapelle Sixtine. Elle avait été précédée de la consécration de trois évêques, dont l'un était français; le Pape lui-même avait fait la cérémonie, assisté de l'Archevêque de Besançon, depuis cardinal, et de l'Archevêque Nisibe. Les cardinaux palatins, l'ambassadeur de France, le général en chef de l'armée d'occupation et un grand nombre de fidèles de distinction étaient présents.

Le Souverain Pontife s'assit sur son trône. A côté de lui se plaça le cardinal préfet et rapporteur; tout

autour se rangèrent, debout, les prélats et les officiers de la cour. Le postulateur, accompagné de l'avocat et du procureur de la cause, vint se mettre à genoux aux pieds de Sa Sainteté.

Sur l'invitation du préfet des cérémonies, le secrétaire lut le décret à haute et intelligible voix. Le Pape écouta ensuite les remerciements que lui adressa, en français, le postulateur auquel il répondit avec bonté. Quelques larmes roulèrent dans ses yeux quand le postulateur lui dit que ce décret était le premier acte de son autorité pontificale depuis son retour à Rome, et que la France catholique regarderait comme une récompense de son dévoûment pour sa personne sacrée d'avoir été ainsi le premier objet de sa sollicitude apostolique.

Ce grand acte, en proclamant que Germaine Cousin avait eu l'héroïsme des vertus chrétiennes, proposait au monde catholique l'humble bergère pour modèle.

XXV

On allait maintenant traiter la question des miracles, qui, d'après la règle invariable de la Congrégation des Rites, ne doit être entamée qu'autant que la question des vertus est entièrement jugée.

Quoique les procès apostoliques eussent été faits sur six miracles, quatre à Toulouse et deux à Bourges, le postulateur s'était décidé à n'en présenter que quatre, nombre voulu par le décret sur

les vertus. Les deux autres furent réservés pour le cas où l'un de ceux-là ne serait pas admis.

Déjà tous les travaux préliminaires sur l'information étaient prêts et imprimés. Les animadversions du promoteur et les réponses de l'avocat se firent attendre dix-huit mois. Ce ne fut que le 21 novembre 1851 que put se tenir la première Congrégation. La séance fut longue et fit pressentir des objections nombreuses et graves. Cependant elles parurent bientôt. Indépendamment des difficultés exposées dans les votes des consulteurs qu'elles résumaient, elles requéraient encore les avis motivés de trois experts (*Vota Peritorum pro veritate*) : un chimiste pour les miracles de la multiplication du pain et de la farine, un médecin et un chirurgien pour chacune des deux guérisons miraculeuses proposées.

Ces experts, nommés par le cardinal préfet, prêtent serment et s'obligent à garder le secret sur leur commission. Ils restent inconnus, surtout au postulateur, jusqu'au jour où leurs votes sont consignés à la chancellerie des Rites. On comprend la sagesse d'une telle mesure, mais elle a l'inconvénient, quelquefois cruel pour le postulateur, que ces experts ne peuvent être pressés. A l'abri du voile impénétrable qui les couvre, ils s'inquiètent peu des sollicitudes du postulateur et prennent à l'aise tout leur temps.

Le chimiste expert, professeur de chimie au collège romain, fut le premier prêt; le médecin et le

chirurgien, tous deux aussi professeurs à l'université romaine (la Sapienza), ne remirent leur avis que bien longtemps après. Pour se mettre à même de répondre aux difficultés que l'un d'eux avait faites, on demanda au postulateur de nommer un autre médecin expert (*Peritus pro opportunitate*).

Plus d'un an s'était écoulé quand on fut en mesure de tenir la Congrégation préparatoire. Elle eut lieu le 2 décembre 1852. Bientôt après, les nouvelles et dernières animadversions firent connaître les difficultés que les consulteurs avaient exposées par leurs votes lus dans cette Congrégation. Elles ne touchaient guère qu'aux deux miracles de la multiplication du pain et de la farine. Quant aux guérisons, elles parurent avoir été acceptées à l'unanimité; une seule difficulté, de très minime importance, fut faite sur la seconde. Pour ces deux derniers cas au moins, c'était un succès pareil à celui que la cause avait déjà obtenu dans les discussions sur les vertus.

Néanmoins, d'après les règles de la Congrégation des Rites, qui dans l'approbation des miracles pousse la prudence jusqu'à ses dernières limites, un nouvel expert (*peritior*) fut nommé pour contrôler les votes des premiers.

Six mois se passèrent entre cette Congrégation préparatoire et la Congrégation générale. Celle-ci fut intimée pour le 19 avril. Dans l'information orale de l'avocat et du postulateur, qui la précéda suivant un usage commun à toutes les congrégations,

le secret dont s'enveloppent les juges, n'empêcha pas de voir que leur esprit était parfaitement rassuré et que les dernières réponses avaient parfaitement éclairci toutes les difficultés et dissipé tous les doutes.

La Congrégation générale se tint avec une très grande solennité. Au sortir de la séance, la joie brillait sur le front des consulteurs, des cardinaux, du Saint-Père lui-même. Cette expression de bonheur, causée par le tendre et pieux intérêt que chacun éprouvait pour l'humble bergère, révélait, en quelque sorte, ce que la règle obligeait de tenir caché.

On garda le silence et on pria, selon les vœux du Souverain Pontife, jusqu'au beau jour de l'Ascension, 5 mai 1853. Ce jour-là, enfin, dans la sacristie de l'Archibasilique de St-Jean-de-Latran, mère et maîtresse de toutes les églises de la ville sainte et de l'univers, le décret approuvant les quatre miracles fut publié solennellement.

XXVI

Le même jour, dans la même cérémonie, eut lieu la publication du décret sur les miracles du vénérable père Bobola, de la Compagnie de Jésus, martyrisé pour la Foi, par les schismatiques russes, en 1657. Rencontre touchante et qui, au milieu des circonstances où se trouve aujourd'hui le monde,

apparut comme un avis d'en haut. Dieu voulut que les noms de la France et de la Pologne se trouvassent au même instant réunis sur les lèvres du Chef de l'Église pour recevoir la même gloire, la même consolation, les mêmes exemples. A la France menacée par la décadence des mœurs et de la foi dans son peuple, il indique quelles vertus pourront la sauver; à la Pologne abattue il montre comment elle pourra renaître. A l'une et à l'autre il accorde auprès de lui de nouveaux patrons, qui l'imploreront sans cesse pour le salut de leur patrie et qui protégeront auprès de lui ses destinées. Ces idées paraissent avoir fait le fond d'un discours que le Saint-Père prononça dans la sacristie de la Basilique de Latran, après avoir entendu les remercîments de Mgr Estrade, postulateur de la cause de la vénérable Germaine. Voici ce qu'on dit à ce sujet, dans l'histoire du B. André Bobola, récemment publiée par l'abbé Ambroise Jérôme : « Le Saint-Père exprima le désir et l'espoir que la nation française, qui avait dévié du chemin de la foi pour y rentrer aujourd'hui, redoublerait de zèle dans sa marche progressive vers le bien, grâce à l'exemple et à l'intercession de la bienheureuse Germaine. Il émit ensuite le vœu ardent que la nation polonaise, condamnée à une lutte incessante contre l'astuce et la brutalité, imitât la force du bienheureux Bobola. Il prononça ces dernières paroles avec un sentiment si intime que les larmes lui coupèrent la voix, et tous les assistants parurent comprendre à quel

point le sort de l'Église de Pologne était le profond souci de son cœur. »

On peut voir aussi quelque image de l'équité des jugements de Dieu et du soin jaloux avec lequel il veille sur la gloire de ses serviteurs et de ses saints, dans cette rencontre qui le même jour donne place sur les autels à la bienheureuse Germaine Cousin et au bienheureux André Bobola. Humainement et selon le monde, rien ne différait autant que ces deux existences, commencées presqu'à la même époque[1]; chrétiennement pour les yeux de la foi, rien ne se ressemble davantage. Germaine naît pauvre et infirme, sous le toit d'un paysan inconnu; elle vit ignorante et ignorée; elle ne sait rien de ce qui se passe sur la terre; elle meurt sans avoir franchi le territoire de son village, sans avoir fait autre chose que garder ses moutons; elle quitte la vie doucement sans qu'on la voie, sans qu'on l'entende, comme une feuille qui tombe de l'arbre au vent du soir dans le silence des bois, et son souvenir s'endort bientôt dans la mémoire de quelques pauvres ouvriers des campagnes qui, seuls, l'ont connue. André, tout au contraire, rejeton d'une longue suite d'ancêtres illustres, voit le jour dans un château de sa famille; il est élevé par des maîtres pieux et habiles; il est remarqué par ses talents; c'est un docteur, un prédicateur, un lutteur redouté des schismatiques qui l'appellent le *preneur d'âmes*, et qui, enfin, s'étant

1. Germaine vers 1579; André, 1592.

emparés de lui, lui arrachent la vie par un martyre dont la barbarie incroyable laisse un long retentissement dans tous les cœurs polonais.

Et cependant c'est la même vie. André dès l'âge le plus tendre se voue à Dieu. Renonçant aux avantages de sa naissance, il se fait humble, obéissant, pauvre comme Germaine. Comme elle, il instruit les enfants, il assiste les pauvres, il prêche surtout par l'exemple. C'est la même dévotion envers Dieu et envers Marie, le même amour des privations et des souffrances, la même pureté, la même fidélité simple et inébranlable dans la foi et dans le devoir. Par là, la pauvre Bergère a résisté aux embûches de l'ignorance. La science a aussi les siennes, qui ont fait de lamentables victimes, et par là aussi l'éminent docteur en a triomphé. A la bergère et au docteur, Dieu a donné des lumières équivalentes : ils ont appris de lui, à cause de la droiture de leur cœur, ce que les livres et les hommes n'enseignent point. Dans ses travaux apostoliques et dans son martyre, André a connu la paix de l'âme chrétienne; dans le calme et sous l'humilité de sa vie champêtre, Germaine exposée aux railleries, aux mauvais traitements, à la haine d'une marâtre, à l'injuste froideur d'un père sans entrailles, a glorieusement subi le martyre chrétien.

Enfin, tous deux vénérés des peuples et glorifiés après leur mort par de nombreux miracles, ont vu les vicissitudes humaines conspirer contre la consécration de leur gloire ici-bas; mais ni les affreux mal-

heurs de la Pologne, ni les révolutions de la France, ni l'indifférence des hommes, ni le nombre et le poids des années n'ont pu abolir leur mémoire. Dieu a voulu que le monde entier vît l'auréole qu'il a mise au front de ces héros. Il a suscité des cœurs pleins de zèle qui ont fait pour ces gloires, dont le monde se soucie peu, ce que le monde lui-même ne saurait pas faire, ne voudrait pas faire et n'oserait pas faire pour les gloires qu'il estime le plus. Les révolutions n'ont rien empêché ; la malveillance ou le défaut de concours des gouvernements qui, jadis, étaient les promoteurs et les appuis de ces saintes entreprises, n'ont réussi tout au plus qu'à en retarder le succès. Malgré l'empereur de Russie qui s'est opposé à la béatification d'André ; sans aucun appui de l'État qui ne s'est point intéressé en France à la béatification de Germaine, par le seul dévouement des fidèles, avec le travail et l'obole des pauvres, on a suffi à toutes les recherches, à toutes les procédures, à toutes les dépenses, et la bienheureuse Germaine et le bienheureux André, la fille du peuple et le gentilhomme illustre, la bergère inconnue et le resplendissant martyr, nommés le même jour par le Vicaire de Jésus-Christ parlant à toute la terre, ont pris place sur les autels dans la sainte égalité des enfants de Dieu.

XXVII

Il restait encore une congrégation à tenir, dont le résultat devait amener aussi la publication d'un

décret, c'est la Congrégation du *Tuto*, dernière garantie que prend le Souverain Pontife, avant de prononcer sur la béatification des serviteurs de Dieu. Le Pape y posa à chacun des cardinaux et des consulteurs cette question : « Peut-on procéder *en toute sûreté* à la béatification de la vénérable Germaine Cousin? » Les consulteurs en fléchissant le genou, les cardinaux profondément inclinés et la tête découverte, répondirent successivement : *Tutò*, *Beatissime Pater.*

Cette congrégation eut lieu le 31 mai; le décret fut publié le 24 juin, dans la sacristie de l'Archibasilique de St-Jean-de-Latran.

Dès lors le postulateur avait le droit de réclamer le bref de béatification. Il l'obtint immédiatement et partit aussitôt pour Toulouse où il vint remettre aux mains de son archevêque cette pièce précieuse, qui terminait dix ans de travaux. A dater du moment où ces lettres apostoliques sont signées, les miracles obtenus par l'intercession du serviteur de Dieu qui en est l'objet, comptent pour la canonisation dont les honneurs ne sont décernés aux bienheureux qu'après deux miracles nouveaux.

Cet historique de la procédure suivie dans la cause de la vénérable Germaine Cousin, n'aura pas, on l'espère, pour unique effet de satisfaire une vaine curiosité. Le lecteur y verra quelle est la sage et prudente sévérité de l'Église dans ces affaires d'une si haute importance pour la gloire de la Religion catholique et pour le bien des âmes. Dans la vie de

saint François Regis, le P. Daubenton raconte qu'un prélat romain avait confié à un protestant anglais les actes contenant la relation des preuves de plusieurs miracles. L'Anglais, après les avoir lus avec soin, dit, en les rendant, « que si tous les miracles annoncés par l'Église romaine étaient aussi bien prouvés, les protestants n'auraient pas de peine à les croire ». Le prélat lui répondit que cependant aucun de ces miracles n'avait été admis, faute de preuves suffisantes ; et le protestant étonné se déclara convaincu désormais que tout ce que l'on objecte contre la canonisation n'est qu'un absurde préjugé. C'est l'aveu que fera tout homme de bonne foi qui aura lu les actes imprimés et suivi la marche d'un seul de ces procès.

BIENHEUREUSE GERMAINE,

Priez pour nous.

TROISIÈME PARTIE

LE CULTE DE SAINTE GERMAINE

(1854-1904)

I

Louis Veuillot publia son livre au lendemain du décret de béatification, quelques jours avant la proclamation solennelle.

Désormais l'humble bergère est offerte à la piété des fidèles, on peut lui décerner les honneurs liturgiques et son histoire inaugure une phase nouvelle. Après l'obscurité de la vie terrestre, après le long chemin parcouru de la tombe à l'autel, c'est le rayonnement du culte public, approuvé par l'Église; c'est, selon l'expression de Louis Veuillot, « la gloire de ce monde à laquelle elle ne songeait pas »; c'est la popularité, dont tout, jusqu'au nom, lui était inconnu.

Cette popularité, depuis cinquante ans, n'a cessé d'affermir ses racines et d'étendre au loin son ombrage. Et ce progrès, si large et si continu, semble attester à nouveau les desseins de Dieu sur cette en-

fant. La Providence a voulu que cette fleur d'humilité répandît son parfum dans nos temps imprégnés d'orgueil et que la pauvre pastourelle, infirme et déshéritée, fût acclamée par un siècle où, depuis que l'égalité règne officiellement, l'on n'a jamais tant courtisé la fortune et le pouvoir!

Ce fut le 7 mai 1854, en la basilique de St-Pierre, que les cérémonies de la béatification s'accomplirent.

Au fond de l'harmonieuse immensité du temple, entre la Confession, gardée par ses quatre colonnes aux spirales puissantes qui portent dans les airs le baldaquin de bronze, et l'extrémité de l'abside, où la chaire de St-Pierre apparaît dans une nuée de gloire, s'étend, plus vaste à elle seule que beaucoup d'églises, cette partie de l'édifice qu'on nomme la Tribune. C'est dans la Tribune que se déploient les rites de la béatification.

Ce septième jour de mai, la basilique vaticane était parée en fête en l'honneur de la petite bergère de Pibrac. Aidé de deux peintres français, Scoilz et Sublot, l'architecte Antonio Sarti avait fait merveille. Dès l'abord, un immense étendard pendait sous le balcon d'où la bénédiction papale, en ce temps-là, descendait sur la ville et le monde; on y voyait Germaine, environnée d'anges et portée par les nues, s'élever au-dessus de son humble chaumière et des champs témoins de sa vie. Puis, à l'intérieur du portique, ombrageant la porte de bronze, une seconde bannière offrait aux regards le miracle des fleurs.

La Tribune elle-même était resplendissante. A l'entrée, la décoration s'annonçait par deux grands écussons aux armes de Pie IX ; sur les parois, quatre médaillons, encadrés d'une ornementation riche et gracieuse, exposaient les miracles approuvés par la Sacrée Congrégation des Rites. Et, de tous côtés, tombant du haut des voûtes, ourlant les corniches ou jaillissant des murs, flamboyaient par centaines des lustres de cristal et des candélabres d'or, qui transformaient le fond de l'abside en un torrent d'étincelles.

Tel était le cadre apprêté pour la glorification d'une pauvre paysanne morte, ignorée de tous, à vingt-deux ans. Et, pour saluer très bas cette fillette obscure, on voyait s'étager, sur les tribunes, cardinaux et prélats, ambassadeurs et généraux; deux compagnies de nos soldats portaient les armes; l'épée de France, gardienne alors du trône pontifical, rendait les honneurs à la bergerette issue du pays français.

La cérémonie se déroula selon les rites : après le discours du postulateur, un prélat fit lecture solennelle du Bref de béatification. Puis, tandis que le *Te Deum* éclatait, superbe et triomphal, un rideau tendu sur le fond de l'abside écarta brusquement ses plis, et l'incendie d'une forêt de cierges illumina l'apothéose de la bergère. A ce moment, tout se proterna devant la bienheureuse, — uniformes dorés, pourpres cardinalices. Au dehors, en même temps, l'éclat des fanfares et la sonnerie des cloches

furent traversés par le canon du fort St-Ange, dont la grande voix tonnait pour annoncer à la Ville éternelle l'exaltation d'une fille des champs.

Bientôt, devant la relique et l'image de la pastourelle, allait s'incliner la plus auguste puissance de la terre. A cinq heures du soir, Pie IX, escorté de sa cour, descendit dans la basilique, envahie par le peuple, et le Vicaire du Christ, à genoux, pria longuement la petite bergère. Ensuite, il daigna recevoir, du postulateur de la cause, un exemplaire de la vie de Germaine, accompagnée d'un bouquet, propre à symboliser la vierge des prairies et la miraculée des fleurs.

Ce fut avec splendeur et avec amour que Toulouse et Pibrac répétèrent l'écho des solennités romaines. Du 12 au 14 juin, des fêtes grandioses éblouirent la métropole et trois religieux, les Pères Caussette, Chocarne et Corail, rivalisèrent d'éloquence en l'honneur de la Bienheureuse. Quant au peuple, il était dans l'enthousiasme et, le soir, lorsque Toulouse illuminée paraissait en feu, la foule immense et ravie s'écoulait paisible entre la nappe incendiée des façades et l'explosion des feux de joie pétillant aux carrefours.

Puis, du 25 au 27 juillet, le pays toulousain se porta sur Pibrac; on y compta, pendant ces trois journées, soixante-quinze mille pélerins. C'était, sur les routes encombrées de voitures et de piétons, comme une pacifique invasion des vieux âges. La bourgade elle-même, avec sa basilique impro-

visée, de planches et de toile, avec ses autels érigés sur les places, était devenue sanctuaire. Huit mille hosties ne suffirent pas à rassasier la faim du premier jour.

On commença par la translation des reliques. Les ossements sacrés, vêtus d'une moire blanche, d'où la tête émergeait moulée sous un masque de cire, étaient couchés sur un coussin de brocard d'argent, dans un gracieux reliquaire de style ogival, en cuivre doré. Pour pénétrer jusqu'à l'église, ce glorieux cercueil, aux cloisons de cristal, dut s'ouvrir un chemin dans une mer humaine, secouée de cantiques et d'acclamations. Mgr Pie, l'illustre évêque de Poitiers, inaugura, par un superbe et pieux discours, une nouvelle série de panégyriques, où parlèrent après lui, l'abbé Salvan, le Père Corail et le futur cardinal, primat de Normandie, le Père Sourrieu.

Jamais héros populaire, au zénith de sa gloire, n'avait connu si beaux triomphes.... *Et exaltavit humiles.*

II

Treize ans plus tard, en 1867, la bergère de Pibrac était canonisée par Pie IX, et de nouvelles cérémonies déroulaient leur splendeur à Toulouse. Or, en les racontant, la *Semaine catholique* du diocèse épinglait sur son compte rendu, comme un bijou sur une étoffe précieuse, un mot

charmant du Saint Père. Après avoir béni trois prêtres toulousains : « Ah! s'était écrié Pie IX, avec un paternel sourire, ah! le diocèse de sainte Germaine! N'est-il pas vrai que la petite bergère a fait bien rapidement son chemin ». Et la voix du Pape se nuançait d'une piété tendre, en appuyant sur les mots *questa piccola pastorella.*

Le chemin avait été rapide, en effet : Dieu, si l'on me permet cette expression, ne laisse pas traîner la besogne. Aussi, puisqu'il avait jugé bon de réveiller, après deux siècles et demi, le souvenir de cette fillette obscure et d'opposer sa glorification aux apothéoses de l'or et de l'orgueil, il voulut compléter immédiatement son auréole.

La canonisation s'obtient plus vite et plus facilement que la béatification. Mais encore faut-il que la Providence y mette la main. Toutes les études préliminaires ont été parachevées; plus de procès de *non-culte;* plus d'examen minutieux de la vie. Que faut-il donc alors? Il faut que Dieu, par deux miracles nouveaux, éclatants, atteste qu'il lui plaît que le béatifié soit mis au rang des saints.

Or, l'année qui avait vu Germaine élevée sur les autels n'était pas encore révolue qu'il arriva ceci, au diocèse de Toulouse : une demoiselle Revel, atteinte à la jambe d'une maladie, que les plus savants docteurs, après des traitements prolongés, trouvaient incurable, recouvra subitement la santé, le 15 novembre, au retour d'un pèlerinage à Pibrac. D'autres prodiges affirmèrent la puissance de la

Bienheureuse. A Langres notamment, le 14 juin 1858, une infirme, ulcérée de plaies, emprisonnée dans la paralysie, presque moribonde enfin, Françoise Huot, se trouva guérie à la minute, en clôturant une neuvaine à la *pastorella*.

Ces deux miracles furent soumis à la Congrégation des Rites. Ils passèrent au crible des mêmes précautions que les quatre premiers. Le 9 septembre 1862, ils en sortaient triomphants, devant la réunion anti-préparatoire, présidée par le cardinal Joseph Bofondi, rapporteur de la cause. Ils franchirent, également victorieux, le 9 juin 1863, la réunion préparatoire et, le 6 décembre 1864, l'assemblée générale, présidée par le Saint Père. Enfin, le 23 février 1865, Pie IX donnait sa réponse et faisait promulguer, sous la signature du cardinal Patrizzi, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, le décret constatant l'authenticité des deux miracles opérés par l'intercession de la bienheureuse Germaine Cousin, vierge de Pibrac.

Ce n'était pas tout. Pour exécuter les lois canoniques, il fallait maintenant obtenir du Saint-Siège un décret *de tuto*, déclarant qu'on pouvait, en toute sécurité, procéder à la canonisation solennelle de la Bienheureuse. A cet effet, une première assemblée, tenue au Vatican, le 8 avril 1865, exposa « le doute » au Saint-Père, et celui-ci, le 23 juillet, sixième dimanche après la Pentecôte, prononça, dans sa résidence d'été de Castelgandolfo, que la Bienheureuse Germaine de Pibrac avait rempli

toutes les conditions requises pour être élevée à la dignité de sainte.

Toutefois, je l'ai dit, la canonisation n'eut lieu que deux ans plus tard, en 1867.

Le 29 juin 1867, en effet, Pie IX devait célébrer le dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul. Et, désireux d'associer l'Église triomphante à l'exultation de sa sœur militante, il avait choisi ce jour-là pour promouvoir, au plus haut rang des célestes honneurs, plusieurs bienheureux. Germaine était du nombre, et la *piccola pastorella* fut introduite en l'assemblée des saints par le premier Pape et le premier Docteur.

Les journaux du temps décrivent, avec un enthousiasme émerveillé, la splendeur des cérémonies qui se déployèrent, à cette occasion, dans la basilique vaticane. Une décoration de rêve ou de paradis, une foule accumulée de cent mille personnes, un cortège magnifique se terminant par le défilé somptueux des quatre cent vingt évêques et des quarante-cinq cardinaux qui précédaient le Pape. Et puis, les rites pleins de grâce, de profondeur et de majesté de la canonisation, se déroulant avec toute la pompe et la gravité des fonctions romaines. Et, enfin, quand le Chef de l'Église eut proclamé la sentence qui mettait en joie le ciel et la terre, l'explosion simultanée des *Te Deum*, des fanfares, des cloches et des canons du fort Saint-Ange !... Et notre petite bergère triomphante au milieu de ces fastes et de ces allégresses.

Notre église nationale de Saint-Louis des Français prolongea ces solennités par un triduum qui fit courir habitants de la ville et pélerins étrangers. Les cardinaux de la curie romaine y officièrent pontificalement; l'éloquence italienne y rivalisa de louanges avec nos Berteaux, nos Bonnechose, et je puis dire aussi nos Mermillod; car l'auxiliaire de Genève, par le cœur et le talent, fut bien nôtre.

Mais Toulouse attendait impatiemment son archevêque, et les fêtes qu'elle organisa, dès son retour, en l'honneur de celle qu'une naïve et charmante inscription populaire appelait *la nostro Germeno*, furent si éclatantes que le souvenir des journées de 1854 en demeura presque effacé. Ce fut l'*Époque*, un journal antireligieux de Paris, qui donna la vraie note, en s'écriant dans un accès de mauvaise humeur : « Pendant trois jours, Toulouse appartint à Germaine ». Et, en effet, la ville, où défilaient cent mille personnes, au milieu des rues lumineuses et pavoisées comme des sanctuaires; la ville, où des chœurs chantaient devant les reposoirs élevés à la bergère, n'était plus que le cadre brillant d'une manifestaion prodigieuse.

L'éclat ne fut pas moindre aux cérémonies officielles. Une assemblée de prélats vint faire couronne autour de Mgr Desprez. On y compta le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, dix-huit archevêques, évêques, abbés mitrés. Deux d'entre eux mirent leur éloquence aux pieds de la paysanne de Pibrac; Mgr Dedalle, de Rodez, et Mgr Mermillod.

Mais le point culminant des solennités fut l'inoubliable procession qui traversa la ville et que l'abbé Albouy, vicaire de la Métropole, aujourd'hui curé de Saint-Sernin, décrivait, en longues pages enthousiastes et colorées, dans la *Semaine catholique*. Il s'agissait de transporter, de la cathédrale, où elle avait été offerte à la vénération des foules, jusqu'en la basilique de Saint-Sernin, dont elle devait enrichir l'incomparable trésor, une insigne relique de la Vierge de Pibrac. Or, ce ne fut pas seulement le cortège interminable et majestueux des évêques, des représentants du pouvoir et des magistrats de la cité, suivis de tout un peuple en liesse et en dévotion, qui vint chercher l'ossement sacré; ce furent les saints de la basilique eux-mêmes, qu'on vit s'ébranler ce jour-là, pour marcher au devant de leur nouvelle sœur.

Précédés des dix paroisses de la ville métropolitaine, avec leurs confréries et leurs bannières, et de toutes les communautés de Toulouse, près de quarante saints s'avancèrent, endormis dans leurs châsses étincelantes, au milieu des lumières, à travers le pavoisement ininterrompu des façades. Et, derrière eux, portée par les Pères du Sacré-Cœur, gardiens de son tombeau, guidée par quatre cents prêtres, environnée d'enfants de chœur, suivie des chanoines et des pontifes, escortée enfin par l'armée en uniforme, la magistrature en simarre, les facultés en robe, les fonctionnaires de l'Empire et les conseillers de la ville, en un mot par toutes les auto-

rités sociales inclinées sur son passage, venait la relique de sainte Germaine, paysanne infirme et pauvre.

Après une heure et demie de marche, au sein d'une foule compacte et hors d'elle-même, la relique arriva devant Saint-Sernin. A son apparition, les tambours battirent aux champs, comme ils auraient accueilli l'empereur ou le drapeau. Puis, dans la basilique ornée avec une richesse pleine de goût, sur une estrade où reposaient déjà les corps saints, « comme un sénat de rois », l'humble poussière de la bergerette de Pibrac fut placée solennellement, dans l'accord harmonieux de l'orgue et des chœurs.

Comme on conçoit Mgr Desprez s'écriant le 3 août, dans une lettre à ses diocésains : « Plus les choses humaines se rapprochent du divin, plus elles sont difficiles à raconter. C'est pourquoi tout le monde parle de nos dernières fêtes et tout le monde est obligé de se déclarer incapable d'en parler.... Tant d'unanimité dans l'amour et tant de sacrifices spontanés pour le prouver ; cette grande cité changée en un sanctuaire étincelant de lumière et paré de fleurs ; ces transports si animés et si nouveaux autour d'un tombeau si ancien ; cette ivresse étonnant même les âmes qui l'ont fait éclater.... Il y a eu trois jours privilégiés pendant lesquels les divisions cessèrent parmi nous, tous les partis s'effacèrent, toutes les opinions fraternisèrent, tout un peuple ne forma plus qu'un seul cœur et qu'une seule âme. »

III

Si merveilleuses avaient été les fêtes et si profondément s'enracinait au cœur des Toulousains l'amour de leur *Germeno* que, de toutes les âmes à la fois, jaillit la pensée de commémorer, par l'érection d'un monument, ces jours inoubliables. Un mois après, le 25 août, la *Semaine catholique* annonçait la formation d'un comité, publiait son appel et quêtait les premiers fonds. La souscription fut éminemment populaire. On ne compta pas moins de 60000 donateurs. Ce fut bien, pour la fille des champs, le monument du peuple.

Son exécution fut confiée, après concours, à deux artistes toulousains : le sculpteur Falguière, à l'aurore de sa gloire, et l'architecte Pujol. D'accord avec le conseil municipal, le comité choisit, pour y placer la bergère de Pibrac, une place ancienne, tranquille et bien proportionnée, la place Saint-Georges. Et, dix ans, jour pour jour, après les merveilleux honneurs rendus par Toulouse à Germaine, on put inaugurer la statue.

Un mois plus tôt, l'archevêque avait publié l'heureuse nouvelle et invité son peuple à ressusciter le triomphe. Il fut entendu.

Aussi, quand le 29 juillet 1877, à cinq heures du soir, la procession clôturée par huit prélats, dont trois archevêques et un moine, quitta la métropole, elle eût pu se croire transportée à dix années en

arrière. La même piété avait opéré les mêmes prodiges.

Au pied du monument, le cortège se massa, environné d'une foule qui débordait dans les rues d'alentour. Après un discours excellent du conseiller Caussé, président de la commission, les voiles qui cachaient la statue tombèrent, au milieu d'une explosion de cantiques et d'acclamations.

Il était vraiment magnifique et gracieux, ce chef-d'œuvre de l'art et de la dévotion. C'était une pyramide évidée, dont le sommet pointait vers le ciel, à dix-neuf mètres de hauteur. Un soubassement la portait, formé de trois escaliers égaux convergeant vers la statue et alternant avec des vasques à triple étage entourées de caissons à fleurs. Des figures d'animaux, s'allongeant au-dessus des vasques, y répandaient une eau pure dont la fraîcheur et la chanson réjouissaient la foule. Mais les regards du peuple, admiratifs et émus, s'attachaient surtout au cœur du monument, où Germaine apparaissait, recueillie, modeste et glorieuse, entre trois colonnes géminées, reliées par des pleins-cintres et ombragées d'un clocheton surmonté de la croix. Le maître avait fixé la statue dans l'attitude de la prière, couchant à ses pieds un agneau qui rappelait la vie de la bergère et la soulevant sur un nuage qui évoquait la gloire de la sainte.

Puis les yeux parcouraient la sobre et délicate ornementation : médaillons commémoratifs encastrés dans le fronton du monument, gracieuses figurines

érigées aux angles, bas-reliefs appliqués sur le piédestal.

Cependant, l'archevêque avait béni l'édifice. Il prit la parole. Avec une vivacité d'enthousiasme et une chaleur d'émotion que dix années n'avaient pas attiédies, Mgr Desprez chanta les splendeurs du Triduum de 1867, immortalisé dans cette pierre. Ensuite, en père et en docteur, il convia son peuple à imiter la modeste et laborieuse enfant qu'il se plaisait à glorifier.

La cérémonie s'acheva dans les chœurs et les applaudissements. Et quand, après une nuit d'illuminations, se leva l'aurore du lendemain, ce fut pour éclairer des théories de pèlerins se portant sur Pibrac et des femmes du peuple à genoux, leurs paniers de provisions déposés près d'elles, invoquant sainte Germaine au pied de son monument.

Mais, hélas, les impies, qui avilissent le marbre à célébrer toutes les hontes, complotaient déjà la ruine de ce monument dédié à la vertu. Rien ne devait manquer au culte de Germaine : unie en 1867 aux triomphes d'un des plus glorieux centenaires catholiques, elle devait marcher plus tard au premier rang des persécutées.

Dès 1875, la minorité sectaire qui s'était glissée au conseil municipal de Toulouse avait essayé d'arrêter la construction de l'édifice : un certain Duportal avait prétendu que ces pierres offensaient les droits de la ville et insultaient la liberté des cultes. Un excellent rapport du comte de Rességuier

avait victorieusement établi que la cité bénéficierait au contraire d'une magnifique œuvre d'art et que la liberté des cultes ne serait vraiment blessée, que si l'on empêchait les catholiques d'élever, auprès des mille autres statues qui couvrent les places de France, un monument à une fille du peuple.

Cette réplique enterra la question. Mais, quelques années plus tard, un vent d'impiété se déchaînait tout à coup sur Toulouse et jetait au Capitole une troupe d'impies ramassés dans les rues. Le premier souci des nouveaux édiles fut d'assouvir, contre l'innocente bergère de Pibrac, la haine accumulée dans leurs âmes. Toutefois, ayant peur, ils voulurent un prétexte; et, celui-ci tardant à venir, ils le provoquèrent.

Au mois de juin 1881, comme les années précédentes, quelques femmes du peuple apportèrent des bouquets sur la place St-Georges et firent leurs dévotions au pied du monument. Ce n'était pas une cérémonie religieuse et la paix n'en était point menacée. Mais le conseil municipal eut soin d'expédier, autour de ces pieuses et modestes chrétiennes, un flot d'ignobles gamins qui, sans respect pour la prière et pour l'innocence, hurlèrent des refrains orduriers. Aussitôt, la police intervint. Pour chasser, pensez-vous, ces grossiers malotrus? Non pas, mais pour interdire l'accès du monument, afin d'empêcher les manifestations de piété qui troublaient l'ordre. Encouragés par ce premier succès, les braillards redoublèrent impunément

d'audace et de cynisme. Écœurés, les honnêtes gens essayèrent de couvrir ces blasphèmes et ces obscénités par le chant des cantiques et le bruit des acclamations. Il suffisait; le conseil municipal tenait son prétexte. Le 14 mai, sur la proposition du maire, un certain Castelbou, — dont le nom vivra auprès de Germaine, comme le nom de Pilate auprès de Jésus-Christ, — le conseil déclara que le monument de la place St-Georges était un foyer de tumulte et décida qu'il y avait lieu de le supprimer.

Cette résolution de vandales et de profanateurs exaspéra la population toulousaine et provoqua des protestations bruyantes au pied du monument. L'autorité, qui avait permis d'outrager la sainte, ne toléra point qu'on la défendît; elle dépêcha ses gendarmes, fit brutalement évacuer la place et une vingtaine de catholiques passèrent la nuit sous les verroux pour avoir acclamé une fille du peuple, coupable de ses vertus.

Le 22 juin, M. Castelbou prenait un arrêté, ordonnant la démolition de la statue. Dès le lendemain, le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, adressait au préfet de la Haute-Garonne une lettre ferme, grave et mesurée, pour lui demander, au nom de l'art, au nom du culte des saints, au nom de l'amour traditionnel de Toulouse envers la bergere de Pibrac, de refuser sa signature à l'arrêté sacrilège. Dans une réponse cauteleuse et embarrassée, le préfet s'abrita derrière les droits du con-

seil municipal et les nécessités de l'ordre public; et, le 28, il autorisait l'acte odieux réclamé par le maire.

Celui-ci pouvait agir immédiatement; il préféra couronner son forfait par une suprême hypocrisie. Le 29, il écrivit donc au cardinal Desprez, sous une forme doucereuse et insolemment polie, pour l'informer de la « sage mesure » arrêtée par lui contre la statue de Germaine, « autant au point de vue de la tranquillité publique qu'au nom du respect qui lui est dû »... entendez, qui est dû à la sainte; car c'était par respect pour elle que M. Castelbou s'apprêtait à la profaner. Enfin, dernière impertinence, le maire se permettait d' « offrir » à Mgr Desprez la statue de la vierge.

On devine avec quelle superbe dignité le prélat repoussa cette offre. Il se borna, dans sa réponse, à faire appel à la justice et à l'honneur du conseil municipal. Mais celui-ci n'était plus en état de comprendre un tel langage. Il résolut de passer aux actes.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, vers une heure du matin, le quartier St-Georges est mis en état de siège; agents revolver à la ceinture, compagnie d'infanterie, peloton de dragons et d'artilleurs, aux ordres d'un général, cernent la place et font le vide autour du monument. La foule, oppressée d'une indignation douloureuse et massée dans l'ombre, est repoussée jusqu'aux rues d'alentour.

Alors, commence aussitôt l'abominable opéra-

tion; des ouvriers s'accrochent à la statue, la frappent à coups de marteau, lui arrachent les membres. Et le spectacle est sinistre, à la lueur douteuse des lanternes et bientôt à la clarté pâle du jour naissant, de cette place occupée par des soldats honteux de la besogne qu'on leur impose, de ces travailleurs nocturnes acharnés contre l'image d'une vierge, au milieu du profond silence d'un peuple révolté, contenu par les armes.

Et, pour que fût complet ce nouveau martyre, un sbire de la police y joignit l'outrage. Un bras gisait sur le sol; il le ramassa, le secoua par la main avec un rire ignoble et commenta, de telles plaisanteries, le geste insultant, que les déboulonneurs eux-mêmes en furent scandalisés.

Le lugubre travail ne fut achevé qu'à deux heures de l'après-midi. Les membres disjoints de la statue, jetés pêle-mêle au fond d'un tombereau, furent transportés à la hâte et sous la protection de gendarmes, revolver au poing, dans les caves du musée municipal.

Pendant tout ce temps, M. Castelbou s'était fait protéger par la police.

La tristesse et l'indignation des Toulousains s'affirmèrent en cérémonies expiatoires. Une protestation du comité courut tout le diocèse. A l'invitation du cardinal Desprez, le 17 juillet, les catholiques répondirent en foule, en remplissant leurs églises paroissiales, pour y prendre part à des prières et des réparations publiques. Tous les sanc-

tuaires qui avaient le bonheur de posséder quelques reliques de Germaine, offrirent ces restes sacrés à la vénération des fidèles. Partout le *Miserere* mêla sa plainte aux cantiques populaires.

Le pieux archevêque ne s'en tint pas là. Le 8 août, il conduisait les paroissiens de sa cathédrale au tombeau de Germaine et les autres quartiers de Toulouse, imitant cet exemple, entraînèrent à Pibrac, en peu de jours, une véritable armée de pèlerins, dont sept mille hommes. On en vit tout un groupe accomplir la route à pied, pendant la nuit, par pénitence. Enfin, le diocèse, à son tour, acheva le mouvement commencé par la métropole.

Et, cependant, pierre par pierre, avec une froide lenteur, on démolissait, après la statue, le monument. La fureur des iconoclastes ne fut assouvie que quand il n'en resta plus trace.

On verra plus loin ce qu'est devenu le chef-d'œuvre de Falguière.

IV

Mais les persécutions dirigées contre leur *Germèno* n'eurent d'autre effet que d'aviver la piété des Toulousains. Les pèlerinages provoqués par l'attentat du 8 juillet avaient été précédés de bien d'autres[1]; ils ont été suivis jusqu'à nos jours de

1. Ces pèlerinages eurent lieu de tout temps. La Correspondance générale du district de Toulouse, 22 germinal

manifestations plus fréquentes encore et plus belles.

L'hiver, les pèlerinages collectifs sont très rares à Pibrac et le tombeau de Germaine ne reçoit guère, en cette saison, que des voyageurs solitaires. Mais, dès le lendemain des fêtes pascales, s'ouvre une série de cortèges, qui ne s'interrompt plus désormais qu'à l'automne.

D'abord, chacune des paroisses de la ville métropolitaine a son jour annuel, où elle conduit, vers la *pastorella*, de six à douze cents pèlerins. Chacun des cantons d'alentour y amène, au moins tous les deux ans, le groupement de ses villages unis sous la direction de leurs curés. Des autres parties du diocèse et des départements voisins, du Gers en particulier, qui confine à Pibrac, arrivent assez fréquemment des paroisses entières. Les institutions, les écoles et les orphelinats, de Toulouse et de la région, ne manquent point l'occasion de courir à l'aimable sanctuaire; de grandes assemblées y tiennent leurs assises, tel le Congrès du Tiers-Ordre en 1899; la plupart des pèlerinages organisés pour Lourdes ont leur étape au tombeau de Germaine; chaque jour apporte enfin son con-

an II, nous apprend que la Révolution ne les avait pas arrêtés : « Nous avons été instruits, y est-il déclaré, que beaucoup de femmes se rendaient dans la ci-devant église de la commune de Pibrac, où est un cadavre qu'on qualifie sainte Germaine et qui devenait une espèce de pèlerinage. » Et l'on prenait des mesures pour mettre un terme à ces « promenades fanatiques ». Ainsi, la Révolution rend témoignage à la gloire des saints.

tingent, plus ou moins nombreux, de familles ou d'individus. Vienne encore une circonstance extraordinaire, inattendue même, et, sur un mot, toute la contrée se soulève pour envahir Pibrac : témoin la cérémonie d'expiation du 26 décembre 1898 qui, pour réparer un vol sacrilège commis dans l'église de Pibrac et surtout le contact impur infligé par des malfaiteurs aux ossements de Germaine, renouvela, presque à l'improviste, au cœur de l'hiver, les plus belles manifestations de l'été[1]. Mais l'apogée de ce vaste concours, c'est le 15 juin, la fête de Germaine; ce jour-là, des foules considérables viennent assister aux offices présidés par l'archevêque et entendre un panégyrique prononcé par quelque orateur de renom.

Qu'ils soient formés de multitudes ou de groupes restreints, tous ces pèlerinages se font remarquer par un grand esprit de foi, de prière et de confiance. Avec l'un d'eux, visitons Pibrac.

A 23 kilomètres de son point de départ, le train de Toulouse à Auch s'arrête au pied de l'éminence qui porte Pibrac, dont le nom seul, en langue du pays, peint la situation (*pi* ou *py*, pointe de terre; *brac*, court, ébréché). De la gare, on voit monter la colline en pente assez douce et d'humbles maisons s'échelonner parmi les champs et les bouquets

1. L'attentat fit pousser, à un paysan, cette exclamation naïve et touchante, où se peint toute l'affection que la petite bergère inspire à ses compatriotes : « L'argent ce n'est rien, mais avoir osé toucher à notre Germainotte. »

de bois, jusqu'au pied du modeste sanctuaire. Un peu plus de deux cents feux composent la paroisse, peuplée de 800 habitants, dont la plupart se serrent autour de l'église. Celle-ci, dominant le promontoire qui tranche les deux vallons étroits de l'Aussonnelle et de son affluent, le Courbet, s'élève à près de trente mètres au-dessus du chemin de fer, au seuil d'une grande place ombragée de beaux arbres et plantée d'une croix de Jérusalem.

L'extérieur, avec le modeste clocher qui exhausse un peu la façade, plutôt qu'il ne la surmonte, ne retient pas longtemps l'attention. L'intérieur, trop étroit pour les foules attirées aujourd'hui par Germaine, apparaît, malgré les restaurations accomplies il y a cinquante ans par le P. Montagne, curé de Pibrac, un peu pauvre et fatigué. C'est pourquoi, tout auprès, sort de terre une basilique nouvelle, dont je dirai l'histoire.

Ce sanctuaire est-il celui qui reçut les visites de notre bergère et garda primitivement sa dépouille ? Une tradition l'assure ; mais l'histoire en doute. En tout cas, le temple de Germaine eut à subir au moins, si même il ne fut pas totalement reconstruit, des réparations considérables ; car un procès-verbal de 1705 décrit l'église actuelle en la déclarant « toute bâtie à neuf ».

Bien que propriété des chevaliers de Malte, on ne croit pas que cette église, avant la Révolution, fût jamais brillante. Elle s'enrichit pendant l'orage, alors que tant d'autres étaient dépouillées. Par

quelle cause, on l'ignore. Mais il est certain que le pauvre édifice de campagne hérita de plusieurs ornements arrachés par les vandales aux sanctuaires de la ville.

Au surplus, dans la petite église, on ne recherche point les brillantes parures; on n'y regarde, à peine entré, que la chapelle latérale de droite. Car c'est là que dort Germaine, étendue dans le bijou ciselé de sa châsse, au milieu du rayonnement des cierges et sous l'or adouci des caissons de la voûte.

Mais le plus bel ornement de ce réduit sacré, ce ne sont pas les orfèvreries du reliquaire, ni l'auréole des cires allumées, ni les dorures du plafond; ce sont les ex-voto multiples et surtout ces buissons de béquilles attestant à la fois la puissance de Germaine et la piété de ses dévots. De tout temps, les pèlerins de Pibrac ont accoutumé d'offrir à la pastourelle, en hommage de reconnaissance, les cadeaux les plus naïfs et les plus touchants. La Révolution, rendant un nouveau témoignage à la sainteté de celle qu'elle voulait anéantir, inventoria, près du tombeau de la bergère, en se bornant aux objets de valeur marchande, des yeux, des têtes et des nez en argent; des cœurs, des croix, des bagues et maints autres bijoux.

Avec le confessionnal et la table de communion, cette chapelle de la sainte est le rendez-vous préféré des fidèles. Aux plus grands jours de fête, un prêtre y doit rester à demeure, afin de permettre

aux pèlerins de baiser le cristal de ce glorieux cercueil et d'y poser lui-même, un instant, les souvenirs qu'on gardera comme des reliques ou les linges qu'on appliquera sur les malades ; il y reçoit aussi la consécration des enfants qu'on y présente en foule.

De l'église, on se rend presque toujours à la maison de Maître Laurent, à Mestré-Laourens, où naquit et mourut la petite bergère. Après avoir redescendu le chemin de la gare et franchi tour à tour la ligne et le pont du Courbet, l'on gravit, à gauche, une hauteur que domine un lieu dit Bontemps; de là, presque directement, on est, en un quart d'heure, à Mestré-Laourens. Une autre voie plus accidentée, mais plus courte, allant par les prés et les sentes, est préférée de bien des voyageurs. On suppose, en effet, que Germaine y passa et que c'est au croisement de cette routé agreste avec le Courbet, que l'enfant traversa miraculeusement le ruisseau débordé.

Les pèlerins aiment à vénérer cette demeure antique, édifiée, sinon des mêmes pierres, au moins sur le même emplacement que la maison de la sainte et qui semble d'ailleurs en avoir utilisé quelques matériaux. Ils aiment à fouler les prairies d'alentour où, tant de fois, la pastourelle a mené ses brebis.

V

Nombreux aussi, les pèlerins de désir. Leurs lettres affluent tous les jours au sanctuaire et les charmantes *Annales de sainte Germaine* en publient chaque mois quelques-unes. On y respire un amour touchant pour la pauvre bergère; on y sent une foi merveilleuse en sa protection, cette foi qui, si j'ose le dire, ouvre de force la main de Dieu pour en faire tomber le miracle. Malades à l'agonie, pécheurs invétérés, candidats aux examens, conscrits en partance, ils sont tous recommandés, par des amis ou par eux-mêmes, à la petite infirme de Pibrac. Tantôt on sollicite une image ayant touché ses reliques, tantôt on envoie le prix d'un cierge à faire brûler devant son tombeau. D'ailleurs la plupart des lettres annoncent ou apportent des offrandes. A l'occasion, le premier pasteur du diocèse n'hésite pas lui-même à grossir le courrier de la sainte : il n'y a pas longtemps, en effet, que, devant la guerre allumée contre Dieu, l'archevêque de Toulouse invitait publiquement ses ouailles à recommander la France à Germaine.

Dans cette volumineuse correspondance, les lettres d'actions de grâces ne sont pas les moins fréquentes; elles sont accompagnées souvent du récit détaillé des faveurs obtenues, que les bénéficiaires, en bien des cas, n'hésitent pas à qualifier de miraculeuses. Et, sans doute, ils ont quelquefois raison;

car il serait surprenant que la puissance de Germaine eût cessé, du jour où Dieu la fit consacrer par son Église.

Quand le chanoine Duilhé de St-Projet publia, en 1886, une nouvelle édition de l'ouvrage érudit composé par l'abbé Salvan, à la gloire de Germaine, il enregistra plusieurs guérisons merveilleuses, opérées grâce à l'intercession de la bergère, entre 1878 et 1885. En 1878, une fillette de six ans, Julie Decamps, de Gonnehem, au diocèse d'Arras, affligée d'une déviation de la colonne vertébrale et d'une paralysie complète des deux jambes, en était délivrée le septième jour d'une neuvaine à la sainte. En 1879, Pétronille Couaillou, de Montjoie (Haute-Garonne), en pèlerinage à Pibrac, recouvrait subitement, pendant la messe, la vue qu'elle avait perdue depuis plusieurs mois et que les oculistes essayaient vainement de lui rendre. Deux ans plus tard, une autre aveugle, Mme Georges, de Versailles, était guérie par l'application d'une relique de Germaine. En 1885, Germaine Seigneuret, âgée de treize ans et devenue, à la suite d'un accident terrible, idiote, muette et percluse, ressaisissait, au pied du tombeau de sa patronne, et l'intelligence et la parole et le mouvement.

Je pourrais allonger l'énumération ; car, de tous les faits, rapportés par le nouvel éditeur de Salvan, je n'ai reproduit là que les plus remarquables. Mais j'en ai d'autres à citer encore, et de plus récents, choisis parmi ceux que les *Annales* ont recueillis

depuis l'année 1898, époque de leur fondation. En 1899, un frère du noviciat de Pibrac, atteint d'une péritonite et d'une pleurésie qui l'avaient réduit à l'extrémité, en est guéri en quelques jours après l'attouchement d'un linge ayant enveloppé des reliques. Une personne de Bédarieux, dans l'Hérault, grâce au même traitement surnaturel, échappe à l'amputation dont sa jambe était menacée par une tumeur au genou. Simonet, cordonnier de Toulouse, alors établi rue des Récollets, brûle un cierge en faveur de sa fillette, que martyrise une tumeur blanche entretenue par une carie du fémur, et, au même instant, la plaie se met à rejeter des fragments d'os qui soulagent la malade et permettent la guérison, déclarée jusqu'alors impossible. En 1901, le vicaire de l'église Saint-Antoine d'Etterbeeck, près de Bruxelles, annonce qu'une typhoïde, compliquée de méningite, a disparu en vingt-quatre heures, à la suite de prières et de promesses offertes à la vierge de Pibrac. Enfin, les *Annales* du 15 août 1903 certifient qu'une enfant de treize ans, Germaine de P..., conduite à l'agonie par une grippe infectieuse, qui avait envahi le cerveau, les entrailles et les poumons, délirant depuis dix jours et ne pouvant plus rien avaler depuis quarante-huit heures, s'est tout à coup réveillée, calme et lucide, a demandé une relique de sa patronne qu'on invoquait ardemment pour elle et, l'ayant appliquée sur sa poitrine, a mangé aussitôt de bon appétit; le docteur, en con-

statant la guérison de la fillette, a déclaré qu'il ne pouvait l'expliquer par les moyens naturels. Et le narrateur de ce fait ajoute encore ceci : tandis que la malade échappait à la mort, le curé de Pibrac, après avoir célébré la messe à son intention, convaincu subitement que ses prières étaient exaucées, déclarait à des personnes qui venaient lui annoncer l'état désespéré de l'enfant, que celle-ci, au contraire, était sauvée.

Est-il besoin d'ajouter que ces traits merveilleux ne sont rapportés qu'avec toutes les réserves indispensables ? Il n'est pas permis en effet de se prononcer sur le caractère miraculeux de guérisons que ni la science médicale n'a rigoureusement contrôlées, ni l'Église affirmées surnaturelles. Mais pourquoi de tels faits, — le dernier surtout, de date récente et d'apparence vraiment curieuse, — ne seraient-ils point, de la part des gardiens du sanctuaire et de l'Ordinaire de Toulouse, l'objet d'enquêtes approfondies? C'est une question que je pose et un vœu que j'exprime.

VI

Mais Pibrac ne renferme point tout le culte de Germaine; la *piccola pastorella*, chère à Pie IX, est connue jusqu'aux extrémités du monde.

Dès 1869, Mgr Desprez consacrait à la petite bergère, à Saint-Élix, une première église. A vingt ans de là, répondant aux aspirations de son

peuple, encore sous la tristesse et l'indignation de l'attentat du 8 juillet 1881, l'archevêque de Toulouse résolut d'offrir à la *pastorella*, dans sa ville métropolitaine, un nouveau sanctuaire. La paroisse de Saint-Exupère possédait alors, au delà des barrières, un faubourg éloigné du centre et difficile à cultiver. Le cardinal Desprez décida de confier ce faubourg à Germaine. Il manda son projet, le 3 mars 1890, à M. l'abbé Gaussail, curé de Saint-Exupère et, grâce au zèle de ce pasteur, grâce à la générosité des Toulousains qui donnèrent 250 000 francs, le pieux édifice était béni solennellement dès le 15 juin 1893. Le peuple vint en foule à la cérémonie. Car il était heureux de retrouver, sous la voûte gothique de l'église neuve, au-dessus du maître-autel, le marbre de Falguière enfin ressuscité. Neuf ans plus tard, après une pétition des habitants, sollicitée par l'ardeur et le dévouement de M. l'abbé Larrondo, curé de Sainte-Germaine, le temple du faubourg était érigé en paroisse. Il est dorénavant, pour Toulouse catholique, un foyer de pèlerinage.

D'ailleurs, le culte de Germaine a conquis, aussi bien que la cité, tout le département. Pas une église, écrivait la *Semaine catholique* il y a déjà quinze ans, qui n'ait consacré un autel à la Vierge de Pibrac, ou qui n'en possède au moins la statue, statue que l'on retrouve aussi sous le toit des maisons particulières et dans la plupart des paroisses appartenant aux diocèses limitrophes. Germaine a sa place éga-

lement au foyer des grands sanctuaires de France, à Lourdes où l'on garde un fragment de son corps virginal au pied de son image, à Sainte-Clotilde de Reims qui l'a réclamée pour son reliquaire national. Au surplus, c'est tous les mois que les *Annales* annoncent des fêtes célébrées pour l'inauguration de sa statue, l'installation de ses reliques ou l'érection de sa confrérie, et célébrées non seulement sur les bords de la Garonne, mais, au loin, dans le Morbihan, la Vendée, l'Hérault, la Loire-Inférieure!.... Dans l'Aveyron, la plupart des églises, affirme un curé du pays, vénèrent son image; dans certains cantons du Puy-de-Dôme, on l'a donnée pour patronne aux bergères de la montagne; dans un coin des Ardennes, à Nouvion-sur-Meuse, elle possède un pèlerinage. Il n'est pas jusqu'à la France d'outre-mer, où nous ne puissions retrouver sa relique, honorée dans un orphelinat de Constantine.

Enfin, son culte a débordé nos frontières. Elle a son image au Vatican; elle a son marbre, à Milan, dans le célèbre Dôme; l'école de sœurs installée dans le palais Borghèse la proposait pour modèle aux enfants; du diocèse de Novare, on signalait naguère une guérison obtenue par son entremise; et, tout au fond de la Sicile, une humble cité, Caltanisetta, déploie des processions, des offices et des panégyriques autour d'une statue de Germaine Cousin, que lui donna Léon XIII. En Hollande, Amsterdam la connaît depuis 1867 et de jeunes Néerlandaises en ont fait leur patronne.

En Belgique, la vierge de Pibrac est invoquée dans plusieurs villes flamandes et surtout dans les églises Saint-Jacques et Saint-Sauveur de Bruges; à Bruxelles, un cortège d'enfants la figure au milieu de certaines processions solennelles et sa confrérie, installée dans un faubourg de la capitale, à Saint-Antoine d'Etterbeeck, ne compte pas moins de 500 membres qui vénèrent sa relique et organisent des Triduum en son honneur.

Plus loin encore, et jusqu'au bout du monde, notre petite bergère a été transportée par les missionnaires de France et, notamment, par les Frères des Écoles chrétiennes; car ceux-ci, depuis un quart de siècle, ont à Pibrac un noviciat, d'où le culte de Germaine a pris son vol jusqu'aux rivages du Canada, du Chili, de la Turquie, de l'Égypte et de Madagascar. On prie Germaine au fond du Sahara; on vénère sa relique à Kouaudé, dans le Haut-Dahomey; des dominicains l'ont implantée au cœur du Brésil; d'autres ont porté son nom dans l'Argentine; elle a rencontré des fidèles à Broocklyn, auprès de New-York.

L'Asie lui offre également son tribut. C'est Jérusalem, où les sœurs de Saint-Joseph font chanter sa fête en arabe et en syriaque. C'est la Perse et le Malabar, où elle possède un autel. C'est, dans l'île de Ceylan, Batticaloa et surtout Jafna où, le 15 juin, sa relique est couverte de fleurs. C'est le Laos et le Tonkin; car la cathédrale de Saïgon garde son image, et une petite île, auprès de My-tho, lui est

consacrée. C'est la Chine enfin; car Germaine a des dévots au Kan-si, et le Chen-si la révère à Tou-iuen-fan, résidence épiscopale de la province, et dans neuf districts d'alentour.... En vérité, Pie IX avait raison, la *piccola pastorella* fait son chemin.

Parmi les motifs auxquels on doit cette expansion du culte, il faut citer l'archiconfrérie de sainte Germaine. Organisée par le Père Barthier, postulateur de la cause, et le Père Montagne, curé de Pibrac, elle était érigée, dès le 15 juin 1855, par Mgr Mioland, archevêque de Toulouse; et, le 4 mars de l'année suivante, elle était approuvée par Pie IX qui l'enrichissait de trois indulgences plénières, en lui donnant pouvoir de s'associer des confréries dans la France entière. En 1893, elle fut canoniquement confirmée par un acte de Léon XIII, qui doubla en même temps le nombre des indulgences. Les statuts de l'archiconfrérie, arrêtés par le cardinal Desprez, le 2 février 1894, lui assignent pour but de pratiquer et d'étendre la dévotion de sainte Germaine, en lui rendant hommage, en invoquant son secours, en imitant ses vertus; les conditions qu'ils imposent aux fidèles se bornent à l'inscription sur les registres et à trois invocations par jour à la sainte.

En même temps qu'une archiconfrérie, l'Église accordait à la sainte un Office. Les prières qui le composent ont été prises, avec un goût sûr et pieux, du suc des Écritures. L'*Oraison*, par le titre seul qu'elle donne au Seigneur, fixe immédiatement,

d'un seul trait, toute la physionomie de la sainte, en rappelant de quelle profonde humilité le ciel l'a relevée, pour la faire si grande : « Dieu, s'écrie-t-elle, en effet, Dieu, *grandeur des humbles!...* » Puis, après avoir résumé les vertus de la bergère dans la patience et dans la charité, elle nous invite à demander, par son intercession, l'amour de Dieu et l'amour de la croix. La Légende, très complète et d'une charmante simplicité, condense en quelques mots de pur latin tous les événements de la vie terrestre de Germaine et de sa vie glorieuse.

Dans les Antiennes, on entend tour à tour le Cantique des Cantiques exalter la fleur des champs et le lys de la vallée; le livre de Job énumérer les mauvais traitements subis par l'orpheline et célébrer ensuite, en se complétant d'un verset du psaume LXXXV, la charité de l'enfant pauvre; le prophète Isaïe bénir l'infirmité qui vient du Seigneur et le psaume XCIII rendre grâces au Dieu qui sait élever les consolations spirituelles au niveau des souffrances. Enfin, une touchante invocation, tirée du livre d'Esther, supplie la bergère de Pibrac de se souvenir, en présence du grand Roi, des jours de sa misère et d'implorer pour nous ce tout-puissant Monarque.

L'*Introït* de la messe rend hommage à Germaine, « épouse du Seigneur »; l'Épître, empruntée au Cantique des Cantiques, est un véritable épithalame de ses noces mystiques avec le divin Agneau; le graduel et l'*Alleluia* offrent tout un raccourci de

son histoire, martyre de l'existence et récompense du ciel. L'Évangile, extrait de saint Mathieu, nous montre les petits, surélevés par le Christ au-dessus des superbes.

Ce beau monument liturgique est couronné par deux hymnes délicates : la première, en vers ïambiques, s'ouvre en transports d'allégresse et, après une poétique narration des souffrances et des vertus de Germaine, se clôt en oraison; la seconde, en strophes de vers saphiques achevées par un vers adonique, est un chant triomphal, qui proclame la fin des douleurs et le commencement des béatitudes.

VII

On regrette un peu de ne pas voir insérée dans l'Office l'hymne publiée par Léonce Couture, après l'attentat du 8 juillet 1881. Car l'œuvre du savant professeur, si regretté par l'Institut catholique de Toulouse, est à la fois d'un latin de race, d'une cadence harmonieuse et d'une belle inspiration.

Mais combien d'autres cantiques, en français ou en patois, n'ont-ils pas célébré la pastourelle, depuis la complainte populaire et naïve : — « Écoutez, petits et grands!... » — jusqu'aux belles compositions d'Aloys Kunc et au superbe Oratorio des Pères Comire et Tustes !

Et, de même que la musique et la poésie, quels trésors l'art du peintre et du sculpteur n'ont-ils pas, depuis longtemps, consacrés à la pauvre ber-

gère!... L'abbé Salvan, chercheur sagace et heureux, découvrit un jour d'antiques images, rééditées en 1804, où quatre épisodes de la vie de Germaine avaient été retracés pour la dévotion de nos ancêtres; et, voici quelques semaines, un artiste toulousain, M. Mingre, offrait à l'église de Pibrac un délicat tableau de Germaine endormie dans la mort. Que d'œuvres entre ces deux extrêmes! Avant la béatification, Mlle de Lasplane de Colomiers avait déjà fait graver une composition charmante; et l'on sait que pour orner Saint-Pierre, à l'occasion de cette cérémonie, de vastes toiles furent exécutées par Scoïlz et Sublot. Celui-ci les compléta plus tard d'un vrai poème de couleurs, où il nous montre Germaine encadrée de médaillons qui racontent sa vie. Langlois, de son côté, peignait en même temps le miracle des fleurs, à l'intention du Pape.

Pibrac, aujourd'hui, conserve deux tableaux de choix : celui du P. Besson, représentant la pastoure à genoux parmi ses brebis, que la gravure a rendue populaire, et l'apothéose, de Jean-Paul Laurens, qui remonte aux débuts du célèbre artiste. La métropole de Toulouse a les cinq panneaux de Bénézet, qui déroulent la vie de la sainte au pourtour intérieur de sa chapelle. Enfin l'église de Sapiac, à Montauban, possède un chef-d'œuvre, sorti du pinceau d'Ingres, où l'on voit la bergère en extase, prête à s'envoler vers le ciel.

Les maîtres verriers se sont mis à l'unisson. Le

Vatican a placé près des fresques de Raphaël le superbe vitrail de Victor Gesta, qui fut offert à Pie IX, après la canonisation; et l'on admire, à Saint-Sernin, une verrière délicate exécutée par Noël Lavergne.

La sculpture, à son tour, a fait chanter la pierre en l'honneur de Germaine. Depuis l'artiste lyonnais Soulacroix et le comte polonais Sosnowskia, qui modelaient la nouvelle Bienheureuse, il y a cinquante ans, jusqu'à Falguière, et jusqu'à nos jours, on a vu se multiplier les statues de l'humble bergère. A Pibrac, on en peut admirer deux fort belles, en marbre de Carrare, figurant le miracle des fleurs et la prière au pied de la croix.

Enfin, l'histoire a donné sa note, plus grave, mais non moins dévote et louangeuse.

Les plus vieux monuments écrits que l'on ait sur la Vierge de Pibrac sont les deux procès-verbaux authentiques de l'archidiacre Dufour, en 1661, et du vicaire général Morel, en 1700; de l'un à l'autre, on rencontre aussi quelques ordonnances archiépiscopales. Mais d'autres pièces, et plus anciennes, ont dû être perdues; car l'auteur de la première vie de Germaine, publiée en 1764, Jacques Francès, curé d'Auriac, en avait manifestement connu quelques-unes, que l'érudit Salvan lui-même a vainement recherchées.

Ce livre du curé d'Auriac fut réédité en 1833, à Muret; puis, à Toulouse, avec addition de plusieurs miracles, en 1841.

Le procès de béatification fit germer de nouveaux ouvrages. On relève, en 1845, à Rome, à l'imprimerie de la Chambre Apostolique, le *Sommaire de la Cause*; en 1847, un *Pélerinage au tombeau de la V. Germaine Cousin*, de M. H. Roche; en 1851, une petite vie sans nom d'auteur, éditée à Saint-Gaudens; en 1854, la *V. Germaine Cousin*, par l'abbé Postel, du clergé de Paris, le livre de Louis Veuillot et une histoire en italien, du jésuite Boero.

Survint la canonisation. Dès le début de 1867, le postulateur de la cause publiait lui-même, avec l'approbation de Mgr Desprez, une *Petite histoire de la Vie et des Miracles de la Bienheureuse Germaine Cousin.* Puis l'abbé Salvan donnait à ses compatriotes, après les solennités, son œuvre érudite et pieuse, dont la septième édition, complétée par le chanoine Duilhé de Saint-Projet, vit le jour en 1886. A côté de son livre, on peut citer, de Bénézet, la *Bergère de Pibrac*. Enfin, l'on a vu paraître en ces derniers temps, — outre un *Manuel des Confréries* et une *Imitation de sainte Germaine*, — en 1894, une petite vie populaire illustrée, sortie des presses de la maison Paillart, avec ce titre : *Aux Pélerins*, et dont l'auteur, caché sous des initiales, est le Père Comire ; puis une *Sainte Germaine* que l'abbé Duplessier fit imprimer chez Retaux, pour aider à la construction d'un asile de jeunes filles incurables ; — en 1896, les poétiques et instructives *Fleurs de sainte Germaine* du Père At,

à qui les *Annales* (souvent bien fournies d'anecdotes et de trouvailles sur l'histoire de leur sainte) doivent en ce moment la publication d'une *Vie de gloire*, embrassant tout le culte de la bergère. Et je veux terminer cette énumération par deux autres fleurs : un poème en patois, traduit par l'auteur en vers français, de l'abbé G. Bernier : *La Bryouleto* (la violette) *de Pibrac* ou *Bido di sento Germeno, pel poplé di Toulouso* ; et un autre poème encore, italien celui-ci : *La Pastorella di Pibrac*, édité à Rome, en 1898, sous la signature de Pasquale Mule[1].

VIII

Mais, si la dévotion, la science et les arts ont répandu Germaine à travers le monde entier, Pibrac, voulant garder la tête de ce mouvement universel, a invité l'architecture à préparer, pour la sainte et ses visiteurs, un monument digne à la fois de sa gloire et de leur piété.

La pensée de construire à Pibrac une basilique nouvelle germa dans les cœurs au lendemain de la canonisation. Toutefois, bien des années passèrent avant que l'idée pût éclore, étant combattue par l'amour que les Toulousains gardaient à la vieille

1. Pendant que je corrigeais les épreuves de ce travail, un nouveau livre a paru, consacré à notre bergère : *Au pays de Sainte Germaine, étude d'hagiographie et d'art. Impressions*, par Henri Lambercy (Paris, Savaète).

église, reliquaire et témoin. Du reste, habillée de neuf, on croyait celle-ci plus solide et, ayant moins de foule à recevoir, elle paraissait plus grande Mais le temps peu à peu se chargea d'avérer, sous la restauration, la vétusté du sanctuaire et l'affluence croissante des pèlerinages attesta bientôt sa petitesse.

Aussi, tout le pays fut-il en joie, quand le cardinal Desprez publia, le 15 avril 1894, une lettre où il promulguait le grand dessein. Le prélat commençait ainsi : « Les hommes de l'art déclarent que l'église de Pibrac n'est pas solide et les pèlerins qui la visitent à certains jours la trouvent insuffisante. Ces deux reproches, aussi mérités l'un que l'autre, imposent à tous les amis de Germaine un devoir dont l'accomplissement ne peut plus être différé. Il faut reconstruire l'église qui abrite la précieuse dépouille de notre Bergère, et pour mener à bonne fin cette entreprise, des ressources considérables sont nécessaires; car notre ambition est grande. Pourquoi ne le serait-elle pas? Quand il s'agit de Germaine, une de nos gloires religieuses les plus pures et les plus sympathiques, on ne peut faire ni petit ni mesquin. Ce n'est pas un modeste temple de village que nous voulons bâtir, c'est une église grande et belle, c'est une église en rapport avec les exigences du culte auquel les reliques de Germaine ont droit depuis que le chef de l'orthodoxie a rendu son jugement définitif, depuis que l'univers catholique sait de science certaine que la

fille de Laurent Cousin, cette bergère du XVI^e^ siècle qui n'était rien selon le monde, est assise parmi les princes de la Cour céleste, portant sur sa tête le nimbe radieux dont le Christ-Jésus couronne ses épouses fidèles. » Puis le cardinal faisait appel aux sentiments de gratitude et de vénération que Toulouse a toujours nourris pour Germaine; il montrait l'obligation d'enrichir Pibrac, cet écrin d'un incomparable joyau, et d'exalter une dévotion si nécessaire aux générations présentes. Enfin, avec cette dignité de parole et de tenue, qui grandissait encore sa haute figure, il ajoutait à ces développements quelques nobles et fermes leçons. Et il terminait sa lettre, en exprimant le vœu de pouvoir, avant que de mourir, poser la première pierre du nouvel édifice.

Dieu ne devait pas exaucer ce désir. Et, pourtant, l'admirable élan des souscriptions fit d'abord espérer que, très promptement, la basilique allait jaillir de terre. Dès la première liste, à côté des cadeaux princiers de l'archevêque, de la famille des comtes de Pibrac et de quelques autres personnes, on voyait déjà s'ébaucher le mouvement populaire : les malades de l'Hôtel-Dieu apportaient le fruit d'une collecte organisée dans les salles; une servante offrait son obole.... Et la poussée se continua, s'élargit; elle dure encore, animée d'une force inépuisable. Des moindres hameaux du diocèse, et de tous les coins de la France, et des pays lointains eux-mêmes, on a donné pour la basilique

de Pibrac. Toutes les classes et toutes les fortunes ont fourni leur concours.... On a vu des tire-lire d'ouvrières se vider dans la bourse de Germaine et le nom d'une humble domestique être accompagnée de la mention : cinquante francs.

Cependant l'exécution subit quelques retards. Il fallut, après un temps, modifier les plans arrêtés par la commission, le terrain qui portait la vieille église et qui devait servir de base au nouvel édifice ayant été reconnu fragile. Un autre emplacement fut donc choisi, mais non sans peine. Heureux changement d'ailleurs ! Car il a eu pour effet de maintenir, en son cadre coutumier, le sanctuaire primitif et de donner carrière à des embellissements précieux. Quelques maisons abattues permettront, en effet, de prolonger, par une superbe avenue se déroulant jusqu'au pied de la basilique, l'esplanade qui s'étend aujourd'hui devant le clocher paroissial. Et la nouvelle église verra s'épanouir autour d'elle un terrain de trois hectares, où des abris seront élevés pour les voyageurs et des allées ouvertes au déploiement des processions.

La basilique elle-même, œuvre d'un enfant du pays, Pierre Esquié, grand prix de Rome, offrira une majesté puissante et gracieuse.

Conçue dans le style romano-byzantin, elle dessinera sur le sol une croix de 62 mètres sur 30. Au-dessus de la croisée des bras, s'élancera vers le ciel, à 53 mètres de hauteur, un dôme harmonieux, dont le sommet, s'amenuisant en lanternon, sou-

tiendra la croix dans les airs. A l'intérieur, le dôme sera soulevé par huit colonnes embrassant, aux quatre angles, l'orée de quatre chapelles.

Un perron monumental, en pierre d'Arudy, montera vers le portail dont le seuil, aura plus d'un mètre d'élévation. Deux imposants pylônes, couronnés de petits dômes harmonisés avec la grande coupole, encadreront la façade et supporteront, au-dessus d'elle, à 32 mètres de hauteur, un élégant fronton.

Des marbres, des mosaïques et des statues se marieront à merveille avec la pureté des pierres blanches, striées de briques rouges, dont le monument sera revêtu.

Quant à l'intérieur du sanctuaire, il sera ombragé de trois voûtes romanes et trois chapelles en pans coupés, formant le sommet de la croix, s'ouvriront dans l'abside. A Germaine Cousin sera dédiée la chapelle centrale. Et, c'est là, sur l'emplacement qui recevra l'autel, que, le 15 juin 1901, fut posée la première pierre de tout l'édifice.

Le 15 juin, grand jour de fête à Pibrac, était plus solennel encore en cette année 1901, la trois-centième écoulée du trépas de Germaine, ou plutôt de sa vraie naissance. Aussi, Mgr Germain, archevêque de Toulouse, avait-il ordonné, pour commémorer le centenaire, un somptueux et joyeux Triduum. En faut-il conter les merveilles, encore dans la mémoire du peuple, et qui ressuscitèrent les triomphes de 1854 et de 1867?

Le 13 et le 14 juin partagèrent la foule et les pompes liturgiques entre Toulouse et Pibrac. En face de dix prélats, réunis le premier jour à Saint-Sernin, la grave et pure éloquence de Mgr Rumeau, évêque d'Angers, condensa la vie de Germaine dans cette triple loi de l'amour : désir de voir l'aimé, attrait de souffrir pour lui, besoin de s'unir à lui. Le lendemain, dans la métropole de Saint-Étienne, ce fut l'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, qui, de sa parole vive, imagée, lumineuse, exposa, comme en un triptyque, un puissant et exquis parallèlle entre les trois bergères de France : Geneviève, Jeanne et Germaine. Les deux premières, dit-il, ont affirmé dès ici-bas leur mission nationale, la troisième ne l'a commencée que longtemps après sa mort ; mais toutes les trois furent envoyées du ciel, au temps voulu, pour le salut du pays : Germaine, en particulier, dont Grégoire XVI affirma : « Voilà la sainte qu'il nous fallait » et dont l'exemple est, en effet, si propre à enseigner, à la démocratie de nos jours, résignation et solidarité.

Le samedi, 15 juin, Toulouse envahit Pibrac, où six heures durant, la table sainte et les confessionnaux furent assiégés, cependant que, sous les feuillées de l'esplanade, prolongées par un grand velarium, l'archevêque de Toulouse officiait devant tout un peuple en prières.

Et ce fut au cours de l'après-midi que le prélat bénit solennellement la première pierre de la nouvelle église. Une estrade avait été dressée, d'où

l'on voyait rayonner sur le sol, comme les sillons creusés pour une moisson future, le plan jalonné de la basilique. A la place de l'autel, émergeait le bloc.

Un discours digne et bien pensé du maire de Pibrac affirma la piété du pays natal de Germaine. En quelques mots délicats, Mgr Germain répondit.... Mais, au même instant, l'orage, qui roulait depuis le matin dans le ciel, éclata. Et ce fut sous les fouets d'une ondée cinglante, au milieu des fracas du tonnerre et des sifflements de la tempête que s'acheva la cérémonie. Seuls, quelques centaines de privilégiés, pressés dans l'église paroissiale, eurent la joie de goûter le discours vigoureux et large, où Mgr Béguinot, évêque de Nîmes, unit l'éloge de la sainte au commentaire de la solennité qu'on venait d'accomplir : affirmation grandiose, en face des négations impies, de la vérité religieuse et témoignage nécessaire, mais décisif, de la piété toulousaine envers la bergère de Pibrac.

Enfin, dans la soirée, sous le ciel balayé par l'orage et semé d'étoiles, Toulouse et Pibrac illuminèrent. Et les libres-penseurs, installés en maîtres au Capitole, purent comprendre, en voyant les pavois, les guirlandes et les portraits de Germaine inondés de lumière, en écoutant le grand bruit de la foule et le chant des hymnes populaires à travers les rues, que leur domination n'avait pas altéré l'amour des Toulousains pour *la nostro Germéno*.

La première pierre était posée. Bientôt la pioche ouvrit la terre, afin d'y jeter les fondations.

Le 15 juin 1902, Mgr Germain put les reconnaître, affleurant le sol, et les bénir. Et le 15 juin 1903, tout le pèlerinage a vu les larges piliers de l'édifice élever déjà leur masse ronde au-dessus du front des promeneurs et les contours du monument saillir en un relief nettement accusé.

Puisse Germaine obtenir de Dieu que la construction de sa basilique ne soit ni interrompue, ni même entravée, par la tourmente!... Les racines de l'église ont été plantées dans le sol de Pibrac, au milieu d'un ouragan, trop fidèle symbole de la tempête qui agitait la France et qui la bouleverse encore aujourd'hui. Mais, semblable à un jeune chêne, déjà nourri de la vigueur de sa race, elle a grandi quand même au sein des orages. Prions Germaine, afin que, le jour où la basilique achevée s'épanouira dans les airs, nous puissions assister à sa consécration solennelle, au grand soleil d'un firmament sans nuage et de la liberté reconquise.

Sainte Germaine de Pibrac, sauvez la France!

APPENDICE

I. — Récit des quatre miracles approuvés pour la béatification[1]

Premièrement. — *Une multiplication miraculeuse du pain.*

Les religieuses du Bon Pasteur ont, dans la ville de Bourges, une assez grande maison où, selon la fin propre de leur institut, elles accueillent les jeunes filles dont l'honneur est exposé et offrent un refuge à celles dont la vertu a déjà fait naufrage. Là, par de saints enseignements, proportionnés aux dispositions des diverses classes de personnes, on les forme toutes à la vertu. Le nombre de ces infortunées est toujours grand dans la maison, car on ne refuse jamais d'admettre celle qui veut s'y retirer comme dans un port de salut. La communauté, cependant, n'ayant pas de revenus fixes, ne vit et ne se soutient que grâce aux aumônes spontanées des fidèles et avec le gain qu'on retire des travaux manuels exécutés par les filles.

1. Le texte de ces récits est emprunté à la brochure publiée, peu avant la canonisation, par le postulateur de la cause, avec l'approbation de l'archevêque de Toulouse.

Deux fois par jour on prépare la table pour toutes; mais quelques-unes et surtout les plus jeunes ont besoin qu'on leur donne plus souvent à manger. La nourriture consiste ordinairement en légumes, la pauvreté de la maison ne permettant de servir de la viande que trois fois par semaine. Toutefois la nourriture est assez abondante, le pain surtout s'accorde largement et à satiété.

Vers la fin de l'an 1845 vivaient ensemble, dans cette communauté, cent seize personnes, c'est-à-dire dix-sept religieuses, cinquante-neuf repenties et quarante jeunes filles dont les plus âgées atteignaient à peine dix-sept ans, et qui, soustraites aux dangers du monde, étaient élevées avec soin dans la piété et les bonnes mœurs. A l'époque dont nous parlons, d'un côté l'augmentation du nombre de jeunes filles reçues dans l'établissement, de l'autre, la diminution inattendue des secours ordinaires, firent que la maison se trouva réduite à la pénurie, et loin d'avoir de quoi suffire aux besoins présents, elle était déjà grevée de plus de douze mille francs de dettes.

Dans cette nécessité, la sœur Marie du Cœur de Jésus, supérieure du monastère, ayant entendu raconter toutes les choses prodigieuses que Dieu opérait par l'intercession de sainte Germaine Cousin, se sentit animée à mettre en elle toute sa confiance et à la prier de vouloir bien venir en aide aux nécessités de la maison, en multipliant le froment. C'est pourquoi elle ordonna qu'on fît une neuvaine de prières et que dans toutes les classes on lût la vie de la Sainte. Elle fit suspendre une médaille de la vénérable bergère dans le grenier, en distribua d'autres à toutes les religieuses et les anima à prier avec foi. Deux religieuses converses avaient le soin de faire le pain tous les cinq jours pour toute la communauté. Elles faisaient deux fournées et employaient à chacune douze paniers de farine qui,

une fois pétrie et cuite, donnait vingt gros pains pesant chacun vingt livres; or, la supérieure leur commanda à toutes les deux de n'employer pour les deux prochaines fournées que seize paniers de farine au lieu de vingt-quatre qui étaient nécessaires, et de prier la vénérable Germaine de suppléer à ce qui manquerait.

Les deux religieuses exécutèrent ce qui leur avait été dit, mais comme en faisant la pâte dans le pétrin elles s'aperçurent que la masse était plus petite que les autres jours, et qu'elles ne pourraient point fournir, comme à l'ordinaire, quarante pains, elles prirent en cachette une certaine quantité de farine et l'ajoutèrent à la masse. Malgré cela, toute la farine employée n'égalant pas les vingt-quatre paniers qu'on employait autrefois, il arriva que les quarante pains furent moins volumineux et moins pesants qu'auparavant et qu'ils suffirent à peine pour trois jours. Il fallut donc après ce temps faire de nouveaux pains, et comme la supérieure avait manifesté son mécontentement de ce que ses ordres n'avaient pas été ponctuellement exécutés, les deux sœurs ne prirent alors que huit paniers de farine pour chaque fournée. L'on n'eut que des pains beaucoup plus petits et encore deux ou trois de moins qu'à l'ordinaire.

C'était donc déjà la quatrième fois qu'on avait fait l'épreuve et nul miracle ne s'était produit. C'est pourquoi la sœur Marie Saint-Janvier, l'une de celles qui étaient chargées du pain, commença à douter. Elle ne pouvait comprendre pourquoi la supérieure persistait, au grand préjudice du monastère, dans son idée d'attendre toujours une multiplication miraculeuse. Elle avait bien envie de faire ses observations, mais elle ne l'osait pas, de peur d'être accusée de peu de foi ou de recevoir des reproches. Mais sa mauvaise humeur augmentait par les visites continuelles que faisaient au four les autres religieuses pour demander s'il y avait

quelque chose de nouveau. Il sera mieux d'entendre la religieuse elle-même raconter en toute simplicité ses luttes intéricures. « Voyant, dit-elle, que la supérieure était mécontente, nous résolûmes de ne plus mettre que huit paniers de farine pour chaque fournée. Dans la première, nous n'eûmes que des pains fort petits et même deux ou trois de moins qu'à l'ordinaire. La Mère supérieure étant venue au four nous réprimander de ce que nous n'avions pas fait vingt pains comme de coutume et nous reprocher notre peu de confiance, nous fîmes par obéissance vingt pains dans la seconde fournée avec les huit paniers de farine; mais nous n'eûmes que des pains si peu volumineux qu'ils ressemblaient à des biscuits. Les pains de ces deux fournées ne durèrent, je crois, que trois jours. J'étais grandement ennuyée de tout ce que me disait la supérieure ainsi que des visites continuelles des sœurs qui venaient au four me demander s'il y avait eu miracle et, en même temps, me reprochaient mon peu de confiance en sainte Germaine. De plus, je voyais que ces fournées causaient une grande dépense de bois, puisqu'il en fallait pour chaque fournée autant qu'autrefois, sans avoir néanmoins autant de pains. Toutes ces raisons m'empêchaient d'en parler à la supérieure et je ne voulus pas faire le premier pas. » Ainsi parle la sœur Saint-Janvier.

Cependant la grande consommation de bois qui se faisait commença à alarmer la supérieure et il lui vint à l'esprit de révoquer les ordres donnés. Elle l'aurait fait même le dernier jour de novembre, comme elle se l'était proposé; mais elle y pensa trop tard et toutes les autres sœurs étaient au lit. C'est pourquoi, n'ayant plus le moyen de parler à la sœur qui était chargée du pain, la bonne mère, avant de se coucher, pria avec plus de ferveur la vénérable Germaine de ne pas permettre que les pains fussent le lendemain aussi petits

et en aussi petit nombre qu'ils l'avaient été les jours précédents.

Ainsi, le premier décembre, la supérieure n'ayant point donné de contre-ordre, les deux sœurs qui faisaient le pain se mirent à l'œuvre comme à l'ordinaire, et, pour s'en tenir strictement aux recommandations faites plusieurs fois, elles ne tirèrent du grenier que huit paniers de farine pour chaque fournée, et c'est alors qu'eut lieu le miracle.

Entendons encore le récit d'une des sœurs panetières, Marie de Saint-Janvier : « Le lundi 1er décembre, nous descendîmes du grenier, pour la première fournée, huit paniers de farine qui n'étaient pas plus pleins qu'à l'ordinaire. J'étais ce jour-là de mauvaise humeur et je me trouvais ennuyée d'être obligée de faire le pain avec huit paniers de farine seulement, tandis qu'on avait pu voir par l'expérience du passé que rien n'avait réussi. Après avoir fait la pâte, je m'aperçus que la quantité était en proportion de la farine employée et je dis à la sœur qui faisait le pain avec moi de mettre beaucoup de pâte dans les paniers, me proposant d'obtenir ainsi un plus petit nombre de pains et de faire reconnaître à la supérieure l'inutilité de ses efforts. J'ajoutai, en plaisantant, que du moment que sainte Germaine n'avait pas donné la farine, il fallait lui demander de la pâte toute faite. Cependant, à mesure que ma compagne remplissait les paniers, je m'aperçus que la pâte du pétrin ne diminuait point en proportion et qu'elle suffisait à remplir tous les paniers. Bien plus, il en resta assez pour en ajouter un peu à chaque pain et deux ou trois livres de plus que nous laissâmes dans le pétrin. Je fus toute surprise et demeurai abasourdie surtout par la confusion que j'avais d'avoir montré si peu de confiance et d'avoir parlé comme je l'avais fait à la Mère supérieure et aux autres sœurs. De cette fournée, on eut vingt pains qui furent même

plus gros que ceux d'autrefois, produits par les douze paniers de farine, de façon qu'il ne me fut plus possible d'en faire entrer dans le four que dix-neuf et le vingtième fut remis dans le pétrin avec le levain de la fournée suivante.

« Le même jour, dans la seconde fournée, nous employâmes huit paniers de farine, et après en avoir eu une quantité suffisante de pâte pour remplir le four, il resta encore dans le pétrin quatre autres paniers de farine que nous mîmes à part.... Dans la première fournée nous ne nous étions aperçues de la multiplication de la pâte qu'au moment où elle fut placée dans les paniers; mais dans la seconde, nous nous en aperçûmes au moment même où nous faisions la pâte. Dès le matin, la Mère supérieure vint au four, et quand ma compagne lui eut raconté que le miracle s'était accompli, je me retirai toute honteuse. A la seconde fournée, je parlais du miracle avec la sœur qui travaillait avec moi quand vint à passer la sœur économe. Aussitôt je lui racontai le miracle et elle entra au moment où la pâte était dans les paniers et la farine de reste dans le pétrin. J'étais toute confuse de mon peu de confiance et de mes murmures et ma honte fut telle que je n'osais reparaître devant la communauté et je cherchais à me cacher.... Le lendemain, j'allai moi-même chez la supérieure, lui demandant pardon de ma désobéissance et de toutes mes paroles, lui promettant à l'avenir une entière obéissance. » Ainsi parle la sœur, confessant sa faute avec simplicité.

La prodigieuse multiplication une fois divulguée, la plupart des religieuses et des élèves accoururent au four pour voir de leurs propres yeux le pain miraculeux. La supérieure prescrivit des prières communes pour rendre des actions de grâces à Dieu et à sainte Germaine qui dans ce jour s'était plu de venir à leur aide, dans leurs pressantes nécessités, en leur procu-

rant miraculeusement au moins cinq cent soixante-sept livres de pain. Il faut ajouter que cinq jours après eut lieu, de la même façon, une autre multiplication de pâte, quoique moins abondante que la première; et enfin une troisième eut lieu dans le temps même où furent ordonnés les procès apostoliques.

DEUXIÈMEMENT. — *Prodigieuse multiplication de farine.*

Ce ne fut point à cela que se bornèrent les bienfaits de sainte Germaine pour l'avantage temporel de cette maison, car à la multiplication du pain succéda celle de la farine.

En octobre 1845, furent prises en provision trois cent soixante mesures de froment qui, une fois moulu et réduit en farine, fut porté au monastère en deux fois, savoir : le 22 octobre et le 13 novembre. Toutefois, comme l'on craignait que le plancher ne put supporter un tel poids, on ne mit dans le grenier que trois cents boisseaux, et les autres soixante furent placés dans un autre local à part. Dans le grenier il restait encore une certaine quantité de farine qu'on dut employer avant l'autre pour faire le pain. C'est pourquoi on ne commença à faire usage de la nouvelle que le 4 novembre.

Ci-dessus, nous avons dit, en parlant du premier miracle, que le pain se faisait ordinairement dans cette maison tous les cinq jours, c'est-à-dire six ou sept fois le mois, et que pour deux fournées, il fallait vingt-quatre paniers de farine, qui équivalaient à vingt-quatre mesures; d'où il suit que seulement en six fois on devait consommer cent quarante-quatre mesures, et par conséquent environ cent cinquante chaque mois. Tous les témoins sont d'accord sur ce nombre, car la sœur

économe dit : « Ordinairement on consomme par mois cent cinquante mesures de farine. » La sœur assistante ajoute : « Je sais qu'à chacun des mois précédents on consommait cent cinquante mesures de farine. » Et enfin la supérieure déclare : « On consommait ordinairement par mois cent cinquante mesures de farine pour la maison. »

Cela posé, les trois cents mesures de farine placées dans le grenier et qu'on a commencé à employer dès le 4 novembre devaient naturellement finir dans les premiers jours du mois de janvier. Cependant, elles durèrent jusqu'au commencement de février, ce qui prouve que cent cinquante autres mesures de farine, juste la quantité voulue pour nourrir la communauté durant un mois, furent ajoutés miraculeusement.

La faveur obtenue alors de sainte Germaine, ainsi que la précédente, ranimèrent la dévotion de toutes les sœurs et leur firent espérer de plus grands secours. La supérieure ordonna de continuer les prières avec plus de ferveur. Elle laissa suspendue au grenier la médaille de la sainte et se recommanda à elle chaque jour avec une ferme confiance. C'est ainsi que Dieu se plut à exalter les mérites de sa servante et à récompenser la foi de ces religieuses. Écoutons-les raconter elles-mêmes le fait :

« Je m'aperçus, dit la sœur Marie de Saint-Augustin, quatre ou cinq fois dans le mois de décembre, que la farine ne diminuait point, mais qu'au contraire elle semblait augmenter. Je ne saurais fixer le jour précis où commença cet accroissement ; mais je suis sûre que ce fut dans le mois de décembre. » La sœur Marie de Saint-Janvier ajoute : « La sœur tourière, qui avait spécialement soin de la farine, me dit plusieurs fois, dans les derniers jours de décembre 1845, qu'elle prenait sans cesse de la farine, mais que celle-ci ne diminuait point. Moi-même, en deux fois différentes et dans le

même mois, je pris avec la sœur tourière une quinzaine de paniers de farine pour la mettre sur le blutoir et je vis que le tas de farine était aussi gros qu'auparavant. »

Ensuite nous apprenons également par les témoignages des religieuses le temps que dura cette prodigieuse multiplication ! « Elle a continué jusqu'aux premiers jours de février.... Les trois cents mesures de farine devaient durer les deux mois de novembre et de décembre; mais le fait est qu'elles ont duré jusqu'à la fin de janvier.... Je sais que le dernier jour de janvier on fit encore une fournée avec la farine du miracle.... Le 12 ou le 15 janvier, je montai au grenier et je vis qu'il restait environ quatre-vingts mesures de farine de la provision des trois cents mesures qui auraient dû être consommées le premier du mois.... Le 19 janvier, j'étais montée au grenier avec la sœur Augustine. Elle me montra ce qui restait encore des trois cents mesures de farine, et il y a, dit-elle, dix-neuf jours que nous vivons avec la farine miraculeuse, dont il reste suffisamment pour cinq fournées.... Ce ne fut que quand il n'y eut plus que de quoi faire trois fournées que je m'aperçus que la farine diminuait à mesure qu'on en prenait. Les autres fois, on trouvait toujours plus de farine qu'on n'en avait laissé. »

Après un miracle si éclatant, chacun peut s'imaginer quels durent être les sentiments de toutes ces religieuses. Le premier dimanche de janvier, la supérieure les conduisit au grenier pour voir de leurs propres yeux la miraculeuse multiplication. Toutes s'agenouillèrent, et retenant à peine leurs larmes d'émotion, elles baisèrent la terre et demeurèrent longtemps en prières, les bras en croix, et rendirent de grandes actions de grâces à Dieu et à sainte Germaine.

TROISIÈMEMENT. — *Jacqueline Cathala, jeune fille âgée de sept ans, est guérie instantanément d'un rachitisme invétéré.*

Jean Cathala et Louise Morens eurent, le 7 avril 1821, une fille qu'ils nommèrent au saint baptême Jacqueline. Elle avait déjà environ trois mois quand elle fut prise de la variole; mais, ayant été bien soignée, elle fut guérie au bout de huit jours. Elle resta ainsi bien portante jusqu'à l'âge de dix-huit mois, où, tout à coup, elle tomba dans un état de faiblesse qui l'abattit complètement. Le mal s'aggravant chaque jour davantage, les chevilles des pieds, ainsi que les genoux commencèrent à grossir d'une manière démesurée, et, au contraire, les muscles des jambes et des cuisses s'amaigrirent tellement, qu'à la fin l'enfant se trouva réduite à l'état d'un véritable squelette couvert de peau. A tout cela, vint se joindre une fièvre lente qui achevait de consumer cette pauvre enfant. La mère employa souvent bien des remèdes, et cela avec la plus grande sollicitude, mais toujours sans succès. C'est pourquoi, réputant le mal incurable, on le laissa suivre son cours. L'enfant pourtant croissait en âge et avec elle ses infirmités croissaient aussi. Dans les commencements, elle pouvait faire quelques pas, non sans difficulté; mais, dans la suite, ses pieds s'étant contournés, on fut obligé, vu sa grande faiblesse, de la tenir toujours au lit, ou bien de l'attacher fortement sur un fauteuil. Quelquefois son ventre se gonflait, et alors elle souffrait dans les entrailles de très fortes douleurs avec des convulsions.

L'affliction des parents, et surtout de la mère, était fort grande. Celle-ci, enfin, voyant que tout espoir dans les remèdes humains était perdu, se mit à recou-

rir avec une grande confiance aux secours divins. Comme elle était très dévote à sainte Germaine, elle lui fit vœu de faire trois pèlerinages à Pibrac, les deux premières fois seule, et la dernière avec la jeune malade. Elle accomplit les deux premiers. Quant au troisième, retenue par divers empêchements domestiques, elle ne put le faire que trois ans après, lorsque l'enfant était déjà âgée de sept ans.

Ce fut donc l'an 1828 qu'elle se rendit à Pibrac, et voici la narration détaillée de l'événement, selon qu'elle le déposa elle-même après avoir prêté le serment ordinaire : « Je partis à pied avec une de mes amies qui travaillait avec moi. Devant nous marchait une bête de somme, ayant deux paniers aux côtés. Dans l'un de ces paniers j'avais placé Jacqueline, dans l'autre mon autre fille, et entre toutes les deux se tenait mon fils âgé de dix ans. Il ne survint rien d'extraordinaire durant le voyage, ni même à notre arrivée dans le village de Pibrac. Nous entrâmes dans l'église. C'était un dimanche, et Monsieur le Curé faisait la prédication. Me plaçant en face de la chaire avec mes enfants, je fis asseoir ma fille Jacqueline entre son frère et moi, pour les surveiller l'un et l'autre. Pendant la messe, au moment du *Sanctus*, Jacqueline poussa un cri, et en même temps j'entendis un craquement qui, je crois, fut produit dans les articulations de son petit corps. J'étais dans une assez grande inquiétude, quand tout à coup me vint la pensée que ma fille devait être guérie. Toutefois, je continuai de réciter mes prières. Mais au moment de me rendre à la sainte table pour faire la communion, je recommandai à mon fils de surveiller sa sœur, ne voulant point l'attacher sur la chaise, par rapport aux assistants. A peine je fus agenouillée à la balustrade, voilà Jacqueline qui s'échappe des mains de son frère, et vient s'agenouiller aussi à côté de moi, sans que personne la soutînt. Je ne puis exprimer toute

mon émotion, surtout quand je vis ma fille prendre avec moi la nappe de la sainte table, comme si elle voulait faire la communion. Je fis signe de la main à Monsieur le Curé de ne pas la lui donner, et quand je retournai à ma place, ma fille me suivit et s'assit elle-même sur sa chaise sans avoir besoin d'être soutenue. Je m'aperçus de tout cela après la communion, et j'observai que ses pieds avaient repris leur position naturelle. Jacqueline était alors toute rayonnante d'allégresse, et quand, à la fin de la messe, elle vit que le prêtre était sur le point de donner la sainte bénédiction, elle se leva d'elle-même, et s'agenouilla sur sa chaise, la retournant avec dextérité, comme elle l'avait vu faire aux autres personnes.

« Une fois le vœu accompli, je repartis à l'instant pour Toulouse. Nous avions le cœur si plein de joie et de reconnaissance pour cette guérison si instantanée, que ni mes enfants, ni ma compagne, ni moi ne songeâmes à prendre aucune nourriture. Nous arrivâmes à Toulouse vers les trois heures de l'après-midi, et comme nous approchions de notre habitation, Jacqueline, voyant son père, s'écria : « Je suis guérie, pre-« nez-moi dans vos bras, posez-moi à terre, et vous « verrez comme je marche, et comment m'a guérie la « vénérable Germaine. »

« En effet, le père prend sa fille, la pose à terre, et sous ses yeux, ainsi qu'à la vue de tous les habitants du quartier qui est fort populeux, elle se met à marcher lestement, sans difficulté et sans fatigue. Depuis lors elle s'est toujours bien portée. » Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage pour faire connaître la grandeur du prodige.

QUATRIÈMEMENT. — *Philippe Luc est guéri tout à coup d'une fistule incurable.*

La guérison de Philippe Luc ne fut ni moins instantanée ni moins parfaite.

Il commença dès l'âge de douze ans de ressentir à la hanche une douleur très vive qui l'empêchait de marcher à son aise et qui devenait plus vive à chaque mouvement. Ce mal le travailla avec plus ou moins de violence durant environ deux ans, après quoi, il se changea en une tumeur qui, à l'aide de quelques fomentations appliquées par la mère du jeune homme, s'ouvrit et rendit du pus. Cette tumeur se ferma, mais ne tarda pas à se rouvrir. Alors on appela l'un après l'autre trois des plus habiles chirurgiens et médecins, qui, ayant observé la plaie, furent d'accord, d'après tous les symptômes, de déclarer que c'était une fistule. Elle avait environ deux lignes de largeur, deux pouces de profondeur, sa couleur était livide et violacée et les lèvres de l'ouverture étaient rentrées et calleuses.

Afin d'être mieux soigné, on conseilla au jeune homme de se rendre à l'hôpital de Saint-Jacques à Toulouse. Là, pendant deux mois, les médecins lui donnèrent continuellement leurs soins. Tout fut inutile. La fistule, au lieu de se porter au dehors, s'intéressa davantage au dedans et alla attaquer l'os qui fut dès lors en partie carié. Le jeune homme, voyant donc que les remèdes n'avaient aucun succès, sortit de l'hôpital et s'en retourna à Cornebarieux, sa patrie. Peu de jours après son retour, ayant entendu le récit des nombreux miracles qui s'opéraient à Pibrac, au sépulcre de la vénérable Germaine, il sentit naître dans son cœur une vive espérance de guérir par l'interces-

sion de la sainte, et sans plus tarder, il résolut d'aller à Pibrac.

Il se mit donc en voyage, et bien que la distance ne soit que d'une seule lieue, il eut beaucoup à souffrir. Il dut s'arrêter deux heures au milieu de la route pour se reposer, et souvent il se voyait contraint de prier sa mère, qui l'accompagnait, de ralentir la marche, vu qu'il ne pouvait la suivre. Arrivé à Pibrac, il entendit la messe, et fit oraison au sépulcre de sainte Germaine. N'en ayant rien obtenu, il s'en retourna dans son pays avec sa mère, ne cessant, durant la route, de ranimer sa confiance dans la protection de la servante de Dieu, et l'espérance de recevoir plus tard la grâce qu'il n'avait pu obtenir ce jour-là. Accablé de fatigue, il se mit au lit vers le soir, et sa mère, après lui avoir soigné sa plaie, la lui banda avec les morceaux de linge qu'elle avait posés sur le corps de sainte Germaine. Aussitôt, le jeune homme se sentit pris d'un doux sommeil, et quand il se réveilla, il appela sa mère pour qu'elle vînt de nouveau lui panser la plaie. A peine eut-on enlevé les bandages, on trouva le linge sec et la fistule complètement fermée. Les médecins demeurèrent étrangement surpris d'un tel prodige, et l'un d'eux, M. Laurent Estevenet dit : « Quel ne fut pas mon étonnement, quand je vis ce jeune homme parfaitement guéri. J'examinai bien l'endroit auparavant affecté, et j'y vis une cicatrice bien formée qui indiquait que le mal y avait été, mais qu'il n'existait plus. Il n'y avait aucune difformité de l'os, aucune disposition au retour du mal. Le mal fistuleux s'était fermé sans qu'il s'en fût produit un autre. Je dois aussi indiquer, comme caractère merveilleux et assuré de la guérison, la mobilité de la peau et la résolution du tissu fibreux qui forme la couche intérieure du canal fistuleux. » La mère et le fils demeurèrent également surpris et heureux d'un tel prodige et, fondant en larmes de dévotion, ils re-

mercièrent sur-le-champ leur aimable bienfaitrice, Germaine Cousin.

II — Récit des deux miracles approuvés pour la canonisation.

Premièrement. — *Françoise Huot est guérie instantanément d'un ramollissement de la moelle épinière.*

Françoise Huot, née à Bonnecourt, canton de Neuilly, au diocèse de Langres, eut, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, une santé vigoureuse et prospère. Elle se mit en service chez M. Jacquinot en la terre de Chaumont, et là, elle fut prise à l'improviste de souffrances fort vives à la tête et surtout à la partie postérieure du crâne, aux yeux et aux tempes. Vers le même temps, elle commença à éprouver à l'extrémité de l'épine dorsale une douleur qui alla toujours en augmentant et peu à peu envahit toute l'étendue du dos. Françoise continua son service du mieux qu'elle put, mais avec beaucoup de peine, durant l'espace de dix mois; après quoi, elle fut contrainte de s'en retourner à la maison paternelle. Les médecins qui la visitaient ayant déclaré son mal fort grave et dangereux, sa maladie, dans ce nouveau séjour, ne fit que s'aggraver et les douleurs de tête et de l'épine dorsale devinrent telles que la pauvre infirme perdit l'usage des bras et des jambes. Sa vue s'affaiblit, les articulations vertébrales du cou se roidirent de façon qu'elle ne pouvait plus se mouvoir sans éprouver des douleurs et des spasmes affreux. On lui appliqua plusieurs remèdes violents, mais ils ne servirent qu'à accroître ses souffrances et sans doute ses

mérites par sa patience et sa résignation à la volonté divine. Elle resta dans cet état durant quatorze mois ; quand enfin la famille ne pouvant plus suffire aux dépenses d'une si longue infirmité, se trouva contrainte de l'envoyer à l'hôpital de la Charité à Langres. Là, d'autres médecins, après avoir employé inutilement toutes les ressources de l'art, confirmèrent la déclaration, faite par les premiers, que la maladie de Françoise était un ramollissement de la moelle épinière, accompagné de symptômes mortels, reconnu désormais incurable.

Il y avait déjà six mois qu'elle était à l'hôpital, épuisée de forces, couverte de plaies, paralytique et attendant la mort chaque jour, lorsque le 5 juin 1858, elle fut tendrement exhortée par une religieuse de la Compassion à mettre sa confiance dans l'intercession de la bienheureuse Germaine.

Comme l'infirme disait n'avoir jamais entendu parler de cette bienheureuse, la bonne religieuse lui apprit que c'était une pauvre bergère récemment béatifiée, que Dieu se plaisait à glorifier en opérant par elle beaucoup de miracles. A ces mots, Françoise prit courage et dit : « Si Germaine a été bergère, elle est ma protectrice, car moi aussi, j'ai été bergère dans mon enfance. Je ferai une neuvaine en son honneur et j'espère qu'elle aura pitié de moi et m'obtiendra, en me guérissant, la grâce d'entrer, comme je le désire, chez les Petites Sœurs des pauvres. » Sans en dire davantage, elle commença aussitôt la neuvaine, et elle répétait souvent ces paroles : « Bienheureuse Germaine, si Dieu veut que je devienne petite sœur des pauvres, obtenez qu'il me guérisse par votre intercession. »

Durant la neuvaine, il arriva que les douleurs de la malade s'accrurent outre mesure; mais elle ne cessa pas de prier et ne perdit rien de sa confiance. Le 14 juin, dernier jour de la neuvaine, on la mit, non

sans grande difficulté, sur un siège, et on la porta à la chapelle où l'on devait offrir pour elle le divin sacrifice. Au moment de la communion, on approcha le siège de la balustrade et deux religieuses soulevèrent l'infirme afin qu'elle pût recevoir la sainte Eucharistie. A peine eut-elle communié, qu'elle sentit dans tous ses membres un mouvement insolite, et à l'instant même ses jambes paralysées et contractées s'allongèrent ainsi que ses bras. Les plaies se cicatrisèrent tout à coup et les douleurs cessèrent instantanément, la laissant dans une santé parfaite. Alors, se sentant complètement guérie, elle écarta les personnes qui la soutenaient, se leva de son siège et se mit à genoux pour rendre grâces à Dieu. Ensuite elle sortit librement et pleine de santé de la chapelle, entourée de plusieurs religieuses et de beaucoup d'autres personnes auxquelles l'émotion arracha des larmes, et qui à la vue d'un si grand prodige louaient hautement le Seigneur qui est toujours admirable dans sa Sainte.

SECONDEMENT. — *Lucie Noël est guérie subitement de plusieurs infirmités simultanées.*

La demoiselle Lucie Noël, de Revel, au diocèse de Toulouse, était née avec une complexion grêle et avait montré dès l'âge le plus tendre une grande disposition aux infirmités qui dans la suite devaient l'éprouver si cruellement.

Encore enfant, on remarqua en elle une démarche peu assurée qui devint avec le temps de plus en plus pénible. En 1851, elle eut des douleurs si aiguës dans les articulations, qu'elle ne pouvait plus monter un escalier sans avoir recours à l'aide d'une autre personne. L'année suivante, le mal s'aggrava tellement qu'elle se vit dans une complète impossibilité de marcher. Sa

jambe droite était allongée de cinq ou six centimètres de plus que l'autre et se mouvait dans toutes les directions qu'on lui faisait prendre. Les médecins les plus distingués de Toulouse furent appelés pour la soigner, et après l'avoir bien examinée, d'un commun accord, ils reconnurent dans cette infirmité les caractères suivants : douleur au genou droit ainsi qu'au grand trochanter, engorgement des glandes du pli de l'aîne, relâchement des muscles et enfin luxation spontanée du fémur accompagnée des conséquences les plus graves. Afin de guérir cette pauvre infirme de tant de maux, il n'y eut point d'art ni de remèdes que l'on n'employât durant le cours de plus de deux ans consécutifs. Mais tout cela fut inutile. Voyant donc que de la part des hommes, il n'y avait plus aucun espoir de guérison, la demoiselle Lucie conçut la ferme confiance de l'obtenir par un miracle si seulement elle pouvait se rendre à Pibrac pour invoquer l'aide et la protection de la bienheureuse Germaine, envers laquelle elle sentait une vraie dévotion. C'est pourquoi, le 15 novembre 1854, elle se fit porter à Pibrac accompagnée de sa sœur et d'un prêtre. Une fois arrivée à la porte de l'église, elle se fit mettre à terre et soutenue par sa sœur, saisissant péniblement ses béquilles, elle se dirigea avec effort vers la balustrade de l'autel et près de la tombe de la bienheureuse Germaine. Là elle entendit dévotement la sainte Messe et fit la communion avec grande ferveur.

Au moment où elle allait communier, il lui vint à l'esprit de monter les degrés de la table sainte sans aucune aide ; mais elle fut retenue par la crainte de se rendre coupable de témérité et de présomption. Cette même pensée lui revint une fois la messe terminée, quand elle s'approchait de la tombe de la bienheureuse ; mais elle fut toujours retenue par la même raison, et elle se laissa ainsi porter jusqu'en dehors de l'église et replacer dans son carrosse. Partie de Pibrac vers

deux heures et demie de l'après-midi, elle arriva à Grenade, petite ville qui se trouve près de Toulouse, et s'y arrêta avec sa sœur, dans la maison même du prêtre qui les avait accompagnées. Or la demoiselle Lucie se trouvant seule dans une chambre en attendant l'heure du repas, se dit à elle-même : « Je veux voir si la bienheureuse Germaine m'a obtenu de Dieu le miracle que je suis allée lui demander auprès de son tombeau. » Et, sans autre réflexion, se levant tout à coup, elle jette de côté ses béquilles et se met à marcher librement, plusieurs fois, à travers la chambre. Sûre alors de sa guérison, elle appelle sa sœur, et avec une joie inexprimable, elle s'écrie : « Je suis guérie! je suis guérie! » Et vraiment elle l'était, car sa jambe avait repris sa longueur naturelle et toute sa vigueur, de façon qu'elle en donna sur-le-champ une preuve en descendant et remontant rapidement l'escalier de la maison, et se donnant du mouvement dans tous les sens avec facilité.

D'abord, les assistants stupéfaits ne savaient que dire; puis, revenant à eux-mêmes, ils refirent sur-le-champ et à pied, avec cette malade guérie, le voyage de Pibrac, où ils rendirent d'affectueuses actions de grâces à la bienheureuse Germaine.

De retour ensuite dans son pays, la demoiselle se fit examiner par les médecins et chirurgiens, lesquels attestèrent que cette guérison était miraculeuse.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. 1
PREMIÈRE PARTIE. — Vie et vertus de la bienheureuse. 21
DEUXIÈME PARTIE. — Glorification de Germaine Cousin. 67
TROISIÈME PARTIE. — Le culte de sainte Germaine. . 131
APPENDICE. 179

MÊME LIBRAIRIE :

Apostolat social. Les Œuvres du Rosaire au Faubourg de Plaisance, par M. François Veuillot. 1 vol. in-12. . . . . **2 fr.**

Le Livre de l'Apôtre, fragments recueillis par Marie-Thérèse de la Girennerie ; avec Lettres de LL. Em. les cardinaux Rampolla et Ferrata, et de LL. GG. NN. SS. Dusserre, Fulbert Petit et Denéchau, et Lettre-préface de S. G. Mgr Bonnefoy. *Troisième édition.* 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**

Une fille de France : la Bienheureuse Jehanne (1464-1505), par la comtesse de Flavigny. *Troisième édition.* 1 volume in-12, orné d'une gravure. . . . . **3 fr. 50**

Sainte Françoise Romaine (1384-1440), par la comtesse de Rambuteau. *Quatrième édition.* 1 volume in-12, orné d'une belle gravure . . . . . **3 fr.**

Vie de Sainte Thérèse écrite par elle-même, traduite sur le manuscrit original par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. *Quinzième édition* revue avec soin et augmentée par Jules Peyré. 1 vol. in-12. . . . . **4 fr.**

Insinuations de la Divine piété ou **Vie et Révélations de Sainte Gertrude**, vierge et abbesse de l'Ordre de Saint-Benoît. Traduit du latin en français. 2 vol. in-12. . . . . **4 fr.**

Histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie et des origines de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, par le R. P. Ch. Daniel, de la Compagnie de Jésus. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12 . . . . . **3 fr. 50**

Vie admirable de la Bienheureuse Sœur Marie de l'Incarnation, religieuse converse de l'Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et fondatrice de cet Ordre en France, *appelée dans le monde* **Mademoiselle Acarie**, par M. André du Val, docteur en théologie, l'un des supérieurs dudit Ordre en France. *Nouvelle édition* publiée sur la demande et avec l'autorisation de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris. 1 vol. in-12, orné d'un portrait sur acier. . . . . **4 fr.**

Vie et miracles de Sainte Philomène, ouvrage traduit de l'italien, par le R. P. J.-F. B***, de la Compagnie de Jésus, suivi de deux neuvaines et d'un cantique. 1 vol. in-18. . . . . **0 fr. 50**

51734. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris

866744

BX4700
C78V5
1904

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY